

**2^e RÉPUBLIQUE
ALGÉRIENNE
DÉMOCRATIQUE ET
POPULAIRE**

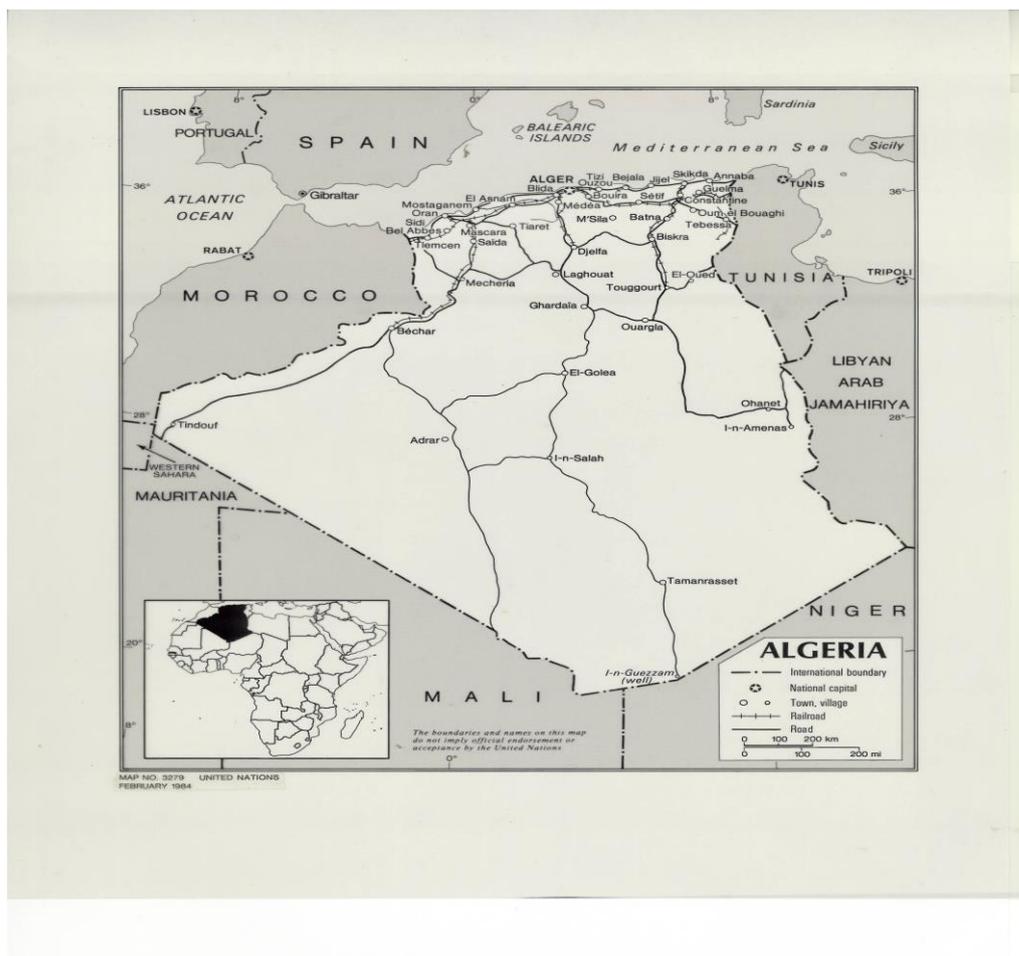


**Fonds des Nations Unies
pour la Population**

Évaluation finale du 6^{ème} Programme UNFPA- ALGÉRIE 2017-2021

RAPPORT FINAL-ANNEXES

Alger, Octobre 2021



ÉQUIPE D'ÉVALUATION

Titre /Position dans l'équipe	Nom et Prénoms
CONSULTANTS	
Consultant International, Chef d'équipe et Chargé du volet Santé Reproductive et Jeunesse	Prof. Gervais BENINGUISSE
Consultante Nationale Chargée du volet Égalité des sexes et autonomisation des femmes	Dr. Nadia BELLAL
Consultant National Chargé du volet Population et Développement	Prof. Mohamed BOUCHAKOUR
JEUNE ÉVALUATEUR ÉMERGENT	
Doctorant/Assistant de recherche pour l'évaluation	M. Zoheir Abdelkrim HADEFI
FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION	
Conseiller régional en suivi et évaluation	Dr. Olugbemiga ADELAKIN
Analyste suivi et évaluation	Ms. Nahla Sakr

SOMMAIRE

ÉQUIPE D'ÉVALUATION.....	i
SOMMAIRE	ii
ANNEXE 1 : TERMES DE RÉFÉRENCE	1
ANNEXE 2 : LISTES DES PERSONNES/INSTITUTIONS RENCONTREES.....	39
ANNEXE 3 : DOCUMENTS CONSULTES	44
ANNEXE 4.1. : TYPES D'INTERVENTIONS MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU 6 ^{ÈME} PROGRAMME SELON LEUR PERTINENCE PAR RAPPORT AUX POPULATIONS CIBLES ET AUX OBJECTIFS	46
ANNEXE 4.2: MATRICE D'ÉVALUATION CONSOLIDÉE	50
ANNEXE 5A1 : OUTILS DE COLLECTE_PARTENAIRES_SSPJ	118
ANNEXE 5A2 : OUTILS DE COLLECTE_PARTENAIRES_ESAF.....	126
ANNEXE 5A3 : OUTILS DE COLLECTE_ESD_PARTENAIRES_P&D.....	135
ANNEXE 5A4 : OUTILS DE COLLECTE_ESD_UNFPA_SUIVI-EVALUATION.....	143
ANNEXE 5A4-2 : EVALUATION_S&E_CHECK_LIST_F	146
ANNEXE 5A5 : OUTILS DE COLLECTE ESD PARTENAIRES UNFPA COMMUNICATION	152
ANNEXE 5A6 : OUTILS DE COLLECTE ESD PARTENAIRES SNU	156
ANNEXE 5B : GRILLE FGS SSPJ	159
ANNEXE 5C : GRILLE FGDS GENRE	161
ANNEXE 5D : LISTE DES FGDS	163
ANNEXE 5E : FICHE OBSERVATION DIRECTE	164
ANNEXE 6 : LISTE DES ENTITES SELECTIONNEES OU NON.....	166

ANNEXE 1 : TERMES DE RÉFÉRENCE

6^{ème} programme de pays du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) Algérie 2017-2021

Évaluation du programme de pays

2021

Contenu

1. Introduction	1
2. Contexte national	2
3. Programme de pays de l'UNFPA	4
4. But, objectif et champ de l'évaluation	13
4.1. But	13
4.2. Objectifs	13
4.3. Champ de l'évaluation	13
5. Critères d'évaluation et questions préliminaires d'évaluation	13
5.1. Critères d'évaluation	14
5.2. Questions préliminaires d'évaluation	14
6. Approche et méthodologie	15
6.1. Approche évaluative	15
6.2. Méthodologie	16
7. Le processus d'évaluation	20
8. Les produits de l'évaluation	23
9. Assurance qualité et évaluation	24
10. Calendrier indicatif et plan de travail	26
11. Gestion de l'évaluation	28
12. Composition de l'équipe d'évaluation	31
12.1. Rôles et responsabilités de l'équipe d'évaluation	31
12.2. Qualifications et expérience de l'équipe d'évaluation	33
13. Budget et modalités de paiement	35
14. Bibliographie et ressources	37
15. Annexes	38

Acronymes

AQE	Analyse de la qualité d'évaluation
UNFPA-ASRO	UNFPA Bureau Régional des Etats Arabes
BCP	Analyse/bilan commun de pays
CDCS	Cadre De Coopération Stratégique
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement
IJS	Indemnité journalière de subsistance
MICS	Enquête à indicateurs multiples
ODD	Objectifs de développement durable
ONS	Office National des Statistiques
PAPP	Plan d'action du programme de pays
PIB	Produit Interieur Brut
PNRAMM	Programme National de Réduction Accélérée de la Mortalité Maternelle 2015— 2019
S&E	Suivi et évaluation
SDSR	Santé et droits sexuels et reproductifs
TDR	Termes de référence
UNCT	Équipe de pays des Nations Unies
UNDAF	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
UNEG	Groupe d'évaluation des Nations Unies
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNSDCF	Plan-cadre des Nations Unies pour la coopération au développement durable
VBG	Violence basée sur le genre

1. Introduction

Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) est l'agence des Nations Unies qui a pour mission de créer un monde dans lequel chaque grossesse est désirée, chaque accouchement sans danger et chaque jeune réalise pleinement son potentiel. L'UNFPA élargit les possibilités pour les femmes et les jeunes de mener une vie saine et productive. L'objectif stratégique de l'UNFPA est de "réaliser l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive, de garantir les droits reproductifs et de réduire la mortalité maternelle en vue d'accélérer les progrès dans la mise en oeuvre du Programme d'action issue de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), afin d'améliorer la vie des femmes, des adolescents et des jeunes, en se fondant sur la dynamique des populations, les droits de l'homme et l'égalité des genres."¹ Pour atteindre cet objectif, l'UNFPA articulera son travail autour de trois résultats transformateurs axés sur l'être humain durant la période d'ici à 2030: i) élimination des décès maternels évitables; ii) élimination des besoins non satisfaits en matière de planification familiale; et iii) élimination de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes, dont les mutilations génitales féminines et les mariages d'enfants, précoces ou forcés. Ces résultats transformateurs contribueront à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), notamment la bonne santé et le bien-être (objectif 3), la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles (objectif 5), la réduction des inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre (objectif 10) et paix, justice et institutions efficaces et responsables (objectif 16). Conformément à la vision du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'UNFPA cherche à ne laisser personne de côté et à aider d'abord les plus défavorisés.

L'UNFPA est actif en Algérie depuis 1989. Le soutien que le bureau de pays de l'UNFPA Algérie fournit au Gouvernement d'Algérie dans le cadre du 6ème Programme de pays 2017-2021 porte sur les besoins et les priorités de développement national énoncés dans:

- Plan-Cadre de Partenariat des Nations Unies pour le Développement (UNPDF)
- Le plan quinquennal du gouvernement (2015-2019)
- Le Plan Stratégique de l'UNFPA 2018-2021
- Le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) et/ou le plan-cadre des Nations Unies pour la coopération au développement durable (UNSDCF)- (2016-2020) et (2019-2021)
- Plan d'action du programme de pays (PAPP) : 2017-2020
- Programme de pays 2017-2020
- PNRAMM 2015—2019
- Programme d'Action du Roadmap de la planification familiale d'Algérie 2017-2020

La politique d'évaluation (2019) de l'UNFPA exige que les programmes de pays soient évalués au moins une fois tous les deux cycles de programme; à moins que la qualité de l'évaluation précédente du programme de pays n'ait pas été satisfaisante et/ou que des changements importants ne se soient produits dans les contextes nationaux. L'évaluation du programme de pays fournira une appréciation indépendante concernant la pertinence et la performance du 6ème Programme de pays 2017-2021 de l'UNFPA Algérie, et offrira une analyse de différents facteurs favorables et les défis qui influent l'exécution du programme et la réalisation des résultats prévus. L'évaluation du programme de pays tirera aussi des enseignements essentiels et fournira un ensemble de recommandations concrètes pour le prochain cycle de programmation.

¹ Plan stratégique de l'UNFPA pour 2018-2021, p. 8. Le document est disponible à: https://www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/DP.FPA_2017.9_-_UNFPA_strategic_plan_2018-2021_-_FINAL_-_17July2017FR.pdf.

L'évaluation sera conduite conformément aux orientations du 'manuel: Comment concevoir et mener des évaluations de programme de pays à l'UNFPA' (*Handbook: How to Design and Conduct Country Programme Evaluations at UNFPA*) (manuel d'évaluation de l'UNFPA), qui est disponible sur: <https://www.unfpa.org/EvaluationHandbook>. Le manuel fournit des directives pratiques pour la gestion et la conduite des évaluations de programmes de pays afin d'assurer la production des évaluations de qualité qui soient conformes aux normes et règles du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG) et aux bonnes pratiques internationales d'évaluation. Il propose une approche détaillée pour préparer des évaluations reposant sur une méthodologie solide et définit les rôles et les responsabilités des principales parties prenantes à toutes les étapes du processus d'évaluation. Le manuel comprend un certain nombre d'outils, ressources et modèles qui donnent des directives pratiques pour des activités et des tâches spécifiques que les évaluateurs et le Gestionnaire d'évaluation effectuent au cours des différentes phases d'évaluation.

Le public principal et les premiers utilisateurs de l'évaluation sont les suivants: i) le bureau de pays de l'UNFPA Algérie; ii) le Gouvernement d'Algérie; iii) l'Équipe de pays des Nations Unies (UNCT) Algérie; iv) le bureau régional des Etats Arabes (UNFPA-ASRO); v) et les bailleurs opérant en Algérie. Les résultats de l'évaluation intéresseront également un grand nombre de parties prenantes, notamment: i) les partenaires de mise en œuvre du bureau de pays de l'UNFPA Algérie; ii) les divisions et services du siège de l'UNFPA; iii) le Conseil d'administration de l'UNFPA; (iv) le milieu académique (v) les organisations locales de société civile; les ONGs internationales et (vi) les bénéficiaires des interventions de l'UNFPA (en particulier les femmes, les adolescents et les jeunes). Les résultats de l'évaluation seront diffusés à ce public, le cas échéant, en utilisant les moyens traditionnels et les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

L'évaluation sera gérée par le gestionnaire d'évaluation au bureau de pays de l'UNFPA Algérie, avec les directives et le soutien du conseiller régional de suivi et d'évaluation (S&E) de UNFPA ASRO, et en consultation avec le groupe de référence d'évaluation au cours du processus de l'évaluation. Une équipe d'évaluateurs externes indépendants mèneront l'évaluation et prépareront un rapport d'évaluation conformément aux présents termes de référence (TdR).

2. Contexte national

Au 1^{er} Janvier 2020, l'Algérie comptait 43,9 Millions d'habitants. Pays à revenu intermédiaire faible, l'Algérie a accompli de remarquables progrès économiques et sociaux au cours des dernières années comme en témoigne le Rapport National Volontaire sur les ODD, publié en juillet 2019, et l'amélioration constante de son Indice de Développement Humain ⁵, passé de 0,577 en 1990 à 0,754 en 2017, soit une augmentation de 30%, qui s'explique par des avancées sur l'espérance de vie à la naissance passant de 75.5 ans à 77.8 ans entre 2009 et 2019, la durée moyenne de scolarité et le revenu par habitant.

Au cours des trois dernières années, le pays a enregistré une croissance économique moyenne de 2.8% avec un PIB par habitant qui a atteint 4033.3 dollars en 2017. Le taux de chômage est de 10,5 (ONS -2016). Le chômage parmi les jeunes et les femmes est plus accentué, deux chômeurs sur trois sont âgés de moins de 30 ans (53,89% de la population a moins de 30 ans et la croissance démographique nette est d'environ 2.1% annuellement). Des efforts sont déployés pour améliorer l'accessibilité et la qualité des prestations et services publics/sociaux. Selon les données de l'Office National des Statistiques (ONS), le taux d'inflation a atteint 6.33% à la fin de juillet 2016. Les investissements dans le développement social se sont accentués et les priorités du Gouvernement restent centrées sur l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

Santé Reproductive

Par ailleurs, l'indice conjoncturel de fécondité connaît une stagnation par rapport à 2018, affichant 3,0 enfants par femme (ONS 890/BIS). L'année 2019 a été marquée par un volume de naissances vivantes dépassant le seuil d'un million de naissances pour la sixième année consécutive, soit un accroissement brut de plus de 8 millions, ce qui semble indiquer une reprise de la fécondité. Les données démographiques montrent que la proportion âgée de 60 ans et plus est passée de 9,3% à 9,5% entre 2018-2019, en volume, elle atteint un effectif de 4 139 000 personnes, franchissant pour la première fois le seuil de 4 millions de personnes.

La part de la population en âge d'activité (15 à 59 ans) continue d'enregistrer un fléchissement, passant de 60,6% à 60,0%, entre 2018 et 2019, et la part de la population âgée de moins de 15 ans poursuit sa progression puisqu'elle passe de 30,1% à 30,4% durant la même période. Le volume de la population féminine en âge de procréer (15-49 ans) a atteint 11,0 millions, soit une quasi-stagnation par rapport à 2018.

Le taux de prévalence contraceptive en Algérie s'élevait à 48% pour les méthodes modernes en 2012-2013 Enquête à indicateurs multiples 4 (MICS4) contre 52 % en 2006 (MICS3). Quant aux besoins non satisfaits en planification familiale, ils sont de l'ordre de 7 % (5% en matière d'espacement et de 2% concernant la limitation) contre 10.8% en 2006 (MICS3).

L'Algérie a fait des progrès remarquables dans la réalisation de l'OMD 3 consacré à la réduction de la mortalité maternelle, dont le taux est passé de 230 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 1989 à 57.7 pour 100 000 naissances vivantes en 2016, résultant de la mise en place du plan de la réduction accélérée de la mortalité maternelle PNRAMM (d'après les résultats présentés par le MSPRH- référence rapport national de l'audit des décès maternels) pour la période 2015-2019 dont le rapport de l'audit des décès maternels résultant nous permettra de consolider les acquis et les objectifs fixés.

Le mécanisme de réponse nationale aux catastrophes naturelles est bien établi, et a été orienté sur le Dispositif Minimum d'Urgence notamment dans le secteur de la santé.

Jeunesse & Genre:

L'organisation de la Conférence Régionale sur le Dividende Démographique à Alger, en Novembre 2016, a permis des échanges entre experts nationaux et internationaux, et l'élaboration de la feuille de route pour l'Algérie qui a identifié, comme priorité, l'adaptation des politiques socio-économiques pour répondre aux demandes de la population active et d'assurer ainsi une croissance économique durable.

L'Algérie a déployé de grands efforts en faveur de la promotion de la jeunesse, à travers des actions visant la réduction du chômage, l'amélioration de l'accès aux services, dont les services de santé, ainsi que leur participation dans la vie publique et politique. Les jeunes et les adolescents de 10-24 ans constituent près du quart (24.2%) de la population, en 2015. Dans la tranche d'âge 16-24 ans, le taux de chômage est de 26.7% (49.9% pour les filles et 22.3% pour les jeunes hommes)². L'âge moyen à l'accouchement a connu, quant à lui, un léger recul, estimé à deux dixièmes de point par rapport à l'année précédente, passant de 31,6 ans à 31,4 ans en 2019 (données ONS).

L'Algérie dispose de cadres politique et juridique garantissant les droits des femmes, notamment la stratégie multisectorielle pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes mise en œuvre depuis 2008, par le Gouvernement. Les données de la MICS4 (2012-2013) montrent cependant que 59 % des femmes en âge de procréer 15-49 ans continuent de croire qu'il est justifié qu'un mari batte sa femme pour différentes raisons. Par ailleurs, l'implication des hommes dans la prévention des violences basées sur le genre est une initiative qui appuie les efforts déployés par le secteur institutionnel, et qui a réussi à développer un

² ONS, Activité, Emploi & Chômage en septembre 2016, Données statistiques n°763

partenariat avec la société civile algérienne activant conformément à la législation et la réglementation en vigueur, les médias et le secteur privé.

Dynamique de population

L'Algérie a consenti des efforts considérables pour le renforcement de son système statistique notamment pour sa mise en conformité aux normes internationales. L'ONS compte faire usage des nouvelles technologies (Tablettes et logiciels) pour la réalisation du prochain recensement général de la population et de l'habitat prévu en Octobre 2020, tel que déjà utilisé lors de la MICS6.

Les administrations centrales et départements ministériels collectent des données désagrégées, notamment par sexe, âge et entités administratives (wilayas). Le système d'état civil a été aussi consolidé et sa numérisation a été assurée depuis plusieurs années.

La disponibilité des données "Open Data" désagrégées par âge, sexe et entités administratives mérite un effort continu, particulièrement pour répondre aux indicateurs des ODD et aussi pour faciliter des analyses approfondies qui permettent de mieux répondre aux besoins de la population.

3. Programme de pays de l'UNFPA

L'UNFPA travaille avec le Gouvernement de Algérie depuis 1989 pour améliorer la santé et sexuelle et reproductive (SSR), promouvoir l'égalité de genre, réaliser les droits et les choix des jeunes et renforcer la production et l'utilisation de données démographiques pour le développement. L'UNFPA applique actuellement le 6ème programme de pays en Algérie.

- Le 6ème Programme de pays 2017-2021 est aligné avec le plan quinquennal du gouvernement (2015-2019), et les stratégies sectorielles pertinentes, comme Programme d'Action du Roadmap de la planification familiale d'Algérie (2017-2020) et le PNRAMM (2015—2019) et toute autre stratégie jugée pertinente lors de la mission, les stratégies nationales de développement relatives au mandat de l'UNFPA, l'UNDAF ou l'UNSDCF (2016-2020) et (2019-2021) et le plan stratégique de l'UNFPA (2017-2021) ; le bureau de pays de l'UNFPA Algérie s'est engagé dans le processus d'alignement du 6ème programme de pays sur le plan stratégique (2018-2021). Il a été élaboré en collaboration avec le gouvernement, la société civile, les partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux, y compris les organismes des Nations Unies, le secteur privé et le monde universitaire.

Il a été élaboré en collaboration avec le Gouvernement représenté par le Ministère des Affaires étrangères.

Le bureau de pays de l'UNFPA Algérie met en œuvre son programme de pays selon les modes d'engagement suivants:

- Plaidoyer, dialogue sur les politiques,
- Renforcement de capacités,
- Gestion des connaissances,
- Partenariats et coordination

L'objectif principal du 6ème programme de pays de l'UNFPA Algérie 2017-2021 est d'assurer l'accès universel à la santé reproductive, garantir les droits reproductifs et réduire la mortalité maternelle, comme

indiqué dans le Plan stratégique 2018-2021 de l'UNFPA. Le programme de pays contribue aux résultats suivants du Plan Stratégique 2018-2021 de l'UNFPA:

- **Résultat 1.** *Partout, toutes les femmes, tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les plus défavorisés, utilisent les services intégrés de santé sexuelle et reproductive et exercent leurs droits en matière de reproduction sans contrainte, discrimination, ni violence.*
- **Résultat 2.** *Tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les adolescentes, ont les moyens d'accéder à la santé sexuelle et reproductive et d'exercer leurs droits en matière de reproduction, quel que soit le contexte.*
- **Résultat 3.** *L'égalité des sexes, l'autonomisation de toutes les femmes et les filles et les droits en matière de reproduction sont en progression dans les situations de crise humanitaire et les contextes de développement.*
- **Résultat 4.** *La quête du développement durable représente et tient compte de toutes les personnes partout dans le monde.*

Le 6ème Programme de pays de l'UNFPA Algérie 2017-2021 a quatre domaines thématiques de programmation avec des produits distincts qui sont structurés en fonction des 3 résultats du Plan Stratégique 2018-2021 auxquels ils contribuent.

Résultat 1: Santé sexuelle et procréative et Jeunesse

Accroissement de la disponibilité et de l'utilisation de services intégrés de santé sexuelle et reproductive (notamment la planification familiale et la santé maternelle et le VIH) qui répondent aux normes des droits humains en matière de qualité des soins et d'équité d'accès.

Produit 1.1 Renforcement des mécanismes nationaux pour l'offre d'un paquet intégré de services SR/PF, à travers :

- a) Evaluation du programme de santé sexuelle et reproductive, et planification familiale avec pour objectif la promotion de la documentation des bonnes pratiques ; analyse du système de sécurisation des produits SR/PF afin d'étendre le choix des méthodes contraceptives disponibles et améliorer la qualité du programme de PF.
- b) Appui au Programme National de Réduction Accélérée de la Mortalité Maternelle : élaboration de la feuille de route du CNRAMM sur la base des recommandations de la commission PF; Plaidoyer pour l'élaboration d'un plan de communication SSR/PF, tenant compte des besoins des bénéficiaires, intégrant les besoins des populations vulnérables avec implication des médias ; concrétisation du réseau prestataires de service SR/PF/Mourchidates et l'institutionnalisation du curriculum de formation des Imams et des Mourchidates en conseil et orientation en SR/PF/VBG ciblant différents groupes de la population.
- c) Suivi, gestion et évaluation de l'utilisation du paquet complet de services SSR/PF de qualité afin de promouvoir davantage l'accès aux services de qualité pour les populations vulnérables dans 10 wilayas cibles. Ceci implique l'institutionnalisation de l'outil standard de supervision ; la mise en œuvre des recommandations de la sécurisation des produits SR/PF avec accessibilité garantie à au moins 03 méthodes contraceptives modernes par structure ; l'établissement d'un mécanisme de feedback sur la satisfaction des bénéficiaires SR/PF et la mise en œuvre des recommandations y afférentes.
- d) Appui aux différentes institutions concernées (MICLAT, MSPRH, CRA) pour l'intégration du Dispositif Minimum d'Urgence (DMU) dans les mécanismes de préparation et de réponse au désastre naturels, y compris la sécurité des produits SSR/PF nécessaires à sa mise en œuvre.
- e) Appui à la mise en œuvre de l'enquête MISC6 prévue en 2018.

Produit 1.2 : *Appui et compétences techniques nécessaires pour satisfaire aux besoins des jeunes en matière de santé sexuelle et procréative.*

- a) Appui, en coordination avec les ministères concernés, aux associations algériennes activant conformément à la législation et la réglementation en vigueur et œuvrant dans le domaine SSR/PF/VBG à renforcer le travail de proximité et de sensibilisation auprès de leur pairs pour un accès accru à l'information et aux services SSR/PF/VBG, à travers la coopération quadripartite entre le Gouvernement, la société civile, le secteur privé et l'UNFPA ;
- b) Renforcement des capacités du Ministère de la Jeunesse et des Sports, dans le cadre de l'exploitation du dividende démographique, à l'analyse des données sur les jeunes et de dynamiser les cellules « santé jeunes » au niveau des centres de jeunesse pour en faire des plateformes de dissémination des éléments pertinents du paquet de services SSR/PF/VBG auprès des jeunes hommes et femmes;
- c) Appui technique au Ministère de l'Education Nationale pour actualiser les directives et curriculum en matière de santé reproductive/planification familiale, en tenant compte du contexte national.
- d) Appui à la méthodologie et outils de formation spécialisée des professionnels du secteur de la Solidarité Nationale à l'écoute, au suivi et à l'accompagnement des jeunes filles victimes de tous types de violences afin d'assurer une meilleure prise en charge. (Cellule d'écoute au niveau des DASS, Cellules de proximité de l'Agence de Développement Social, Centre National pour Femmes Victimes de Violence, Mouvement Associatif).

Résultat 3: Égalité des sexes et autonomisation des femmes

Progression de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des filles, et des droits reproductifs, notamment pour les femmes les plus vulnérables et les plus marginalisées, les adolescents et les jeunes.

Produit 3.1: *Participation accrue des parties prenantes essentielles, y compris la société civile, en vue de promouvoir la santé sexuelle et procréative et la prise en charge de la violence à l'égard des femmes.*

- a) Renforcement de la prise en charge clinique (élaboration des protocoles de services essentiels pour les victimes de violence en collaboration avec ONU-FEMMES, le MSNFCF, le MSPRH et autres parties prenantes) des survivantes à la violence basée sur le genre. Ceci à travers un appui à la mise en œuvre du plan d'opérationnalisation de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes et du plan national de lutte contre les violences sexuelles chez les adolescentes. La plateforme de coordination multisectorielle gérée par le MSNFCF sera le mécanisme pour institutionnaliser cet effort.
- b) Appui à la société civile, en coordination avec les ministères concernés, pour optimiser la mise en œuvre du paquet de services SSR/PF/VBG, en réponse aux besoins des femmes et des filles, en collaboration avec ONU-FEMMES. Le renforcement de l'implication des hommes dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes, la poursuite des actions innovantes à travers un nombre accru de partenaires, et une diversification des actions et campagnes de communication.
- c) Appui technique au MSNFCF pour l'analyse des déterminants de violence basée sur le genre, et générer les données actuelles de prévalence, en utilisant les bonnes pratiques au niveau global selon le contexte national. Ceci sera fait avec les partenaires, incluant les agences onusiennes ;
- d) Dans le domaine de la protection de la famille, il est préconisé l'appui de l'UNFPA selon son mandat et expertise aux programmes de prévention et protection de la Famille menés par le secteur de la Solidarité Nationale, contre les phénomènes sociaux, ainsi que l'organisation de rencontres d'information et d'échange d'expériences sur la prise en charge des familles et personnes en difficultés tel que les femmes âgées.

e) Encourager les partenaires nationaux à identifier et documenter les bonnes pratiques nationales sur les questions du genre, et partage d'expériences durant les consultations globales et régionales avec l'appui de l'UNFPA.

Résultat 4: Dynamique démographique

Renforcement des politiques nationales et des programmes internationaux de développement par l'intégration d'une analyse de la dynamique de la population fondée sur les données et l'analyse de leurs liens avec le développement durable, la santé sexuelle et reproductive et les droits reproductifs, le VIH et l'égalité des sexes.

Produit 4.1 : Renforcement de l'utilisation des données, ventilées par âge et sexe, de la dynamique de population, SR, jeunes, et égalité genre, dans le cadre du programme de développement durable.

a) Accompagnement technique à travers le réseau global de l'UNFPA sur les nouvelles technologies pour le RGPH 2018; appui à la stratégie de communication de l'ONS, à la dissémination des résultats et aux analyses approfondies des données collectées lors du recensement ; et partage d'expérience et leçons apprises lors des recensements pour le round 2020;

b) Appui à l'analyse des programmes et revues thématiques, y compris sur la SSR, égalité genre, population âgée, jeunesse et ses besoins SSR/PF/VBG, et transition démographique, dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la feuille de route DD et l'élaboration de profile DD au niveau sub-national/wilaya et planification au niveau des wilayas cibles;

c) Suivi des recommandations de la revue nationale du programme d'action de la CIPD à travers un dialogue soutenu sur les indicateurs CIPD/ODD et contribution technique liée au mandat de l'UNFPA aux rapports du Gouvernement sur les ODDs;

d) Appui aux échanges et coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire pour le renforcement du système statistique, et à l'amélioration de l'analyse et la dissémination des données à partir des sources nationales, utilisant des outils modernes; appui technique aux partenaires nationaux pour une analyse de haute qualité des données et dissémination des modèles de bonnes pratiques nationales sur SSR/PF, égalité genre et la dynamique de population pour informer les politiques liées au développement et le dialogue public ;

e) Appui à la stratégie de sensibilisation sur le programme de protection sociale des personnes âgées à travers divers canaux de communication ; Appui technique au plan d'action pour la protection de la femme âgée et à l'étude de la situation/comportement SSR des jeunes hommes et des jeunes femmes.

f) Dans le cadre de la poursuite du dialogue entre les pays de la région MENA autour de la thématique de la réalisation du dividende démographique, l'UNFPA s'engage à organiser des rencontres régionales, que le Gouvernement algérien a offert d'accueillir tous les deux ans, conformément aux recommandations de la conférence régionale sur le dividende démographique tenue à Alger, les 29-30 novembre 2016.

Tout en s'alignant sur le plan quinquennal du gouvernement (2015-2019), le programme proposé s'étale sur 4 ans (2017-2020) et reflète les priorités nationales. Les interventions identifiées dans ce programme ont été discutées avec le Ministère des Affaires Etrangères et les secteurs et institutions concernés. Les détails seront concrétisés par des projets définis, et les ressources nécessaires seront mobilisées.

En outre, le bureau de pays de l'UNFPA Algérie participe aux activités de l'UNCT sous la direction du Coordonnateur Résident des Nations Unies, avec le but d'assurer la coordination inter-agence et la prestation efficace de résultats tangibles à l'appui du programme de développement national et des ODD.

La théorie du changement qui décrit comment et pourquoi l'ensemble des activités prévues dans le cadre du Programme de pays devrait contribuer à une séquence de résultats qui aboutit à l'objectif stratégique de

l'UNFPA, est présentée en Annexe A. La théorie du changement sera une composante essentielle de la méthodologie d'évaluation.

Le 6^{ème} Programme de pays de l'UNFPA Algérie 2017-2021 est basé sur le cadre de résultats suivants présentés ci-dessous:

Algérie/Cadre de résultats du 6^{ème} Programme de pays de l'UNFPA 2017-2021

Objectif: Assurer l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive, garantir les droits reproductifs et réduire la mortalité maternelle de manière à accélérer les progrès dans l'application du programme de la CIPD et améliorer la vie des adolescents, des jeunes et des femmes, tout cela étant rendu possible par la dynamique des populations, le respect des droits humains et l'égalité des sexes.

Domaines thématiques de programmation de l'UNFPA

I. Santé sexuelle et procréative et Jeunesse

Accroissement de la disponibilité et de l'utilisation de services intégrés de santé sexuelle et reproductive (notamment la planification familiale et la santé maternelle et le VIH) qui répondent aux normes des droits humains en matière de qualité des soins et d'équité d'accès.

Produit 1: Renforcement des mécanismes nationaux pour l'offre d'un paquet intégré de services SR/PF.

Produit 2 : Appui et compétences techniques nécessaires pour satisfaire aux besoins des jeunes en matière de santé sexuelle et procréative.

III. Égalité des sexes et autonomisation des femmes

Progression de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des filles, et des droits reproductifs, notamment pour les femmes les plus vulnérables et les plus marginalisées, les adolescents et les jeunes.

Produits du 6^{ème} Programme de pays de l'UNFPA Algérie

Produit 3. Participation accrue des parties prenantes essentielles, y compris la société civile, en vue de promouvoir la santé sexuelle et procréative et la prise en charge de la violence à l'égard des femmes.

IV. Dynamique démographique

Renforcement des politiques nationales et des programmes internationaux de développement par l'intégration d'une analyse de la dynamique de la population fondée sur les données et l'analyse de leurs liens avec le développement durable, la santé sexuelle et reproductive et les droits reproductifs, le VIH et l'égalité des sexes

Produit 1 : Renforcement de l'utilisation des données, ventilées par âge et sexe, de la dynamique de population, SR, jeunes, et égalité genre, dans le cadre du programme de développement durable.

Domaines d'action du 6^{ème} Programme de pays de l'UNFPA Algérie

f) Evaluation du programme de santé sexuelle et reproductive, et planification familiale avec pour objectif la promotion de la documentation des bonnes pratiques ; analyse du système de sécurisation des produits SR/PF afin d'étendre le choix des méthodes contraceptives disponibles et améliorer la qualité du programme de PF.

g) Appui au Programme National de Réduction Accélérée de la Mortalité Maternelle : élaboration de la feuille de route du CNRAMM sur la base des recommandations de la commission PF; Plaidoyer pour l'élaboration d'un plan de communication SSR/PF, tenant compte des besoins des bénéficiaires, intégrant les besoins des populations vulnérables avec implication des médias ; concrétisation du réseau prestataires de service SR/PF/Mourchidates et l'institutionnalisation du curriculum de formation des Imams et des Mourchidates en conseil et orientation en SR/PF/VBG ciblant différents groupes de la population.

h) Suivi, gestion et évaluation de l'utilisation du paquet complet de services SSR/PF de qualité afin de promouvoir davantage l'accès aux services de qualité pour les populations vulnérables dans 10 wilayas cibles. Ceci implique l'institutionnalisation de l'outil standard de supervision ; la mise en œuvre des recommandations de la sécurisation des produits SR/PF avec accessibilité garantie à au moins 03 méthodes contraceptives modernes par structure ; l'établissement d'un mécanisme de feedback sur la satisfaction des bénéficiaires SR/PF et la mise en œuvre des recommandations y afférentes.

i) Appui aux différentes institutions concernées (MICLAT, MSPRH, CRA) pour l'intégration du Dispositif Minimum d'Urgence (DMU) dans les mécanismes de préparation et de réponse au désastre naturels, y compris la sécurité des produits SSR/PF

Renforcement de la prise en charge clinique (élaboration des protocoles de services essentiels pour les victimes de violence en collaboration avec ONU-FEMMES, le MSNFCF, le MSPRH et autres parties prenantes) des survivantes à la violence basée sur le genre. Ceci à travers un appui à la mise en œuvre du plan d'opérationnalisation de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes et du plan national de lutte contre les violences sexuelles chez les adolescentes. La plateforme de coordination multisectorielle gérée par le MSNFCF sera le mécanisme pour institutionnaliser cet effort.

b) Appui à la société civile, en coordination avec les ministères concernés, pour optimiser la mise en œuvre du paquet de services SSR/PF/VBG, en réponse aux besoins des femmes et des filles, en collaboration avec ONU-FEMMES. Le renforcement de l'implication des hommes dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes, la poursuite des actions innovantes à travers un nombre accru de partenaires, et une diversification des actions et campagnes de communication.

c) Appui technique au MSNFCF pour l'analyse des déterminants de violence basée sur le genre, et générer les données actuelles de prévalence, en utilisant les bonnes pratiques au niveau global selon le contexte national. Ceci sera fait avec les partenaires, incluant les agences onusiennes ;

d) Dans le domaine de la protection de la famille, il est préconisé l'appui de l'UNFPA selon son mandat et expertise aux programmes de prévention et protection de la Famille menés par le secteur de la Solidarité Nationale, contre les phénomènes sociaux, ainsi que l'organisation de rencontres d'information et d'échange d'expériences sur la prise en charge des familles et personnes en difficultés tel que les femmes âgées.

b) Accompagnement technique à travers le réseau global de l'UNFPA sur les nouvelles technologies pour le RGPH 2018; appui à la stratégie de communication de l'ONS, à la dissémination des résultats et aux analyses approfondies des données collectées lors du recensement ; et partage d'expérience et leçons apprises lors des recensements pour le round 2020;

b) Appui à l'analyse des programmes et revues thématiques, y compris sur la SSR, égalité genre, population âgée, jeunesse et ses besoins SSR/PF/VBG, et transition démographique, dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la feuille de route DD et l'élaboration de profile DD au niveau sub-national/wilaya et planification au niveau des wilayas cibles;

c) Suivi des recommandations de la revue nationale du programme d'action de la CIPD à travers un dialogue soutenu sur les indicateurs CIPD/ODD et contribution technique liée au mandat de l'UNFPA aux rapports du Gouvernement sur les ODDs;

d) Appui aux échanges et coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire pour le renforcement du système statistique, et à l'amélioration de l'analyse et la dissémination des données à partir des sources nationales, utilisant des outils modernes; appui technique aux partenaires nationaux pour une analyse de haute qualité des données et dissémination des modèles de bonnes pratiques nationales sur SSR/PF, égalité genre et la dynamique de population pour informer les politiques liées au développement et le dialogue public ;

e) Appui à la stratégie de sensibilisation sur le programme de protection sociale des personnes âgées à travers divers canaux de communication ; Appui technique au plan d'action pour la protection de la femme âgée et à l'étude de la situation/comportement SSR des jeunes hommes et des jeunes femmes.

nécessaires à sa mise en œuvre.

j) Appui à la mise en œuvre de l'enquête MISC6 prévue en 2018.

b) Appui, en coordination avec les ministères concernés, aux associations algériennes activant conformément à la législation et la réglementation en vigueur et œuvrant dans le domaine SSR/PF/VBG à renforcer le travail de proximité et de sensibilisation auprès de leurs pairs pour un accès accru à l'information et aux services SSR/PF/VBG, à travers la coopération quadripartite entre le Gouvernement, la société civile, le secteur privé et l'UNFPA ;

b) Renforcement des capacités du Ministère de la Jeunesse et des Sports, dans le cadre de l'exploitation du dividende démographique, à l'analyse des données sur les jeunes et de dynamiser les cellules « santé jeunes » au niveau des centres de jeunesse pour en faire des plateformes de dissémination des éléments pertinents du paquet de services SSR/PF/VBG auprès des jeunes hommes et femmes;

c) Appui technique au Ministère de l'Education Nationale pour actualiser les directives et curriculum en matière de santé reproductive/planification familiale, en tenant compte du contexte national.

d) Appui à la méthodologie et outils de formation spécialisée des professionnels du secteur de la Solidarité Nationale à l'écoute, au suivi et à l'accompagnement des jeunes filles victimes de tous types de violences afin d'assurer une meilleure prise en charge. (Cellule d'écoute au niveau des DASS, Cellules de proximité de l'Agence de Développement

e) Encourager les partenaires nationaux à identifier et documenter les bonnes pratiques nationales sur les questions du genre, et partage d'expériences durant les consultations globales et régionales avec l'appui de l'UNFPA.

f) Dans le cadre de la poursuite du dialogue entre les pays de la région MENA autour de la thématique de la réalisation du dividende démographique, l'UNFPA s'engage à organiser des rencontres régionales, que le Gouvernement algérien a offert d'accueillir tous les deux ans, conformément aux recommandations de la conférence régionale sur le dividende démographique tenue à Alger, les 29-30 novembre 2016.

Tout en s'alignant sur le plan quinquennal du gouvernement (2015-2019), le programme proposé s'étale sur 4 ans (2017-2020) et reflète les priorités nationales. Les interventions identifiées dans ce programme ont été discutées avec le Ministère des Affaires Etrangères et les secteurs et institutions concernés. Les détails seront concrétisés par des projets définis, et les ressources nécessaires seront mobilisées.

Social, Centre National pour Femmes Victimes de
Violence, Mouvement Associatif).

4. But, objectif et champ de l'évaluation

4.1. But

L'évaluation de programme de pays servira les trois objectifs principaux indiqués dans la politique d'évaluation de l'UNFPA (2019): (i) rendre compte aux parties prenantes de ses performances en matière de résultats de développement et d'investissement des ressources; (ii) soutenir la prise de décisions basées sur des données factuelles; et (iii) tirer de précieux enseignements, élargissant la base de connaissances existante afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD.

4.2. Objectifs

Le but de cette évaluation de programme de pays est de:

- I. Fournir une appréciation indépendante du 6^{ème} Programme de pays de l'UNFPA Algérie 2017-2021 au bureau de pays de l'UNFPA Algérie, aux parties prenantes nationales, à UNFPA ASRO, au siège de l'UNFPA ainsi qu'au public en général.
- II. Élargir la base de données factuelles pour la conception du prochain cycle de programme.

Les **objectifs** de cette évaluation de programme de pays sont:

- i. Fournir une appréciation indépendante concernant la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité du soutien de l'UNFPA et les progrès accomplis au regard des produits et des effets présentés dans le cadre de résultats du programme de pays.
- ii. Fournir une appréciation sur le rôle joué par le bureau de pays de l'UNFPA concernant les mécanismes de coordination de l'UNCT en vue d'améliorer la contribution collective des Nations Unies aux résultats du développement.
- iii. Tirer des enseignements essentiels de la coopération passée et actuelle, et fournir un ensemble d'options prospectives menant à des recommandations stratégiques et concrètes pour le prochain cycle de programme.

4.3. Champ de l'évaluation

Couverture géographique

L'évaluation couvrira tous les wilaya couvertes par les interventions de l'UNFPA et coordination avec les partenaires de mise en oeuvre: 48 wilaya.

Portée thématique

L'évaluation couvrira tous les domaines thématiques suivants conformément au descriptif du 6^{ème} Programme de pays: En outre, l'évaluation couvrira des questions transversales telles que les droits humains et l'égalité genre, les personnes vivant avec un handicap, et les aspects transversaux de la coordination, le suivi et l'évaluation (S&E), l'innovation et les partenariats stratégiques.

Cadre temporel

L'évaluation couvrira les actions planifiées et/ou mises en œuvre pendant la période de temps du programme de pays actuel 2017-2021.

5. Critères d'évaluation et questions préliminaires d'évaluation

5.1. Critères d'évaluation

Conformément à la méthodologie des évaluations de programme de pays décrite dans le manuel d'évaluation de l'UNFPA (voir section 3.2, pp. 51-61), l'évaluation examinera les quatre critères d'évaluation du CAD de l'OCDE: pertinence, efficacité, efficience et durabilité. Elle utilisera aussi les critères d'évaluation de la coordination pour évaluer la coopération et les partenariats de l'UNFPA au sein de l'UNCT et vérifier que les actions de l'UNFPA favorisent la synergie et évitent les duplications.

Pertinence	La mesure dans laquelle les objectifs du programme de pays de l'UNFPA correspondent aux besoins de la population au niveau du pays (en particulier, ceux des groupes vulnérables) et ont été alignés au cours de la période du programme avec les priorités du gouvernement et les stratégies de l'UNFPA.
Efficacité	La mesure dans laquelle les produits du programme de pays ont été atteints et la mesure dans laquelle les produits ont contribué à la réalisation des résultats du programme de pays.
Efficience	La mesure dans laquelle les produits et les résultats (outcomes) du programme de pays ont été atteints avec les ressources appropriées (fonds, expertise, temps, coûts administratifs, etc.).
Durabilité	La poursuite des avantages après la fin d'une intervention financée par l'UNFPA, et la probabilité de les voir se maintenir à long terme et résister aux risques.
Coordination	La mesure dans laquelle l'UNFPA a été un membre actif de et un contributeur actif aux mécanismes existants de coordination de l'UNCT.

5.2. Questions préliminaires d'évaluation

L'évaluation de programme de pays apportera des réponses à des questions d'évaluation (en relation aux critères ci-dessus), lesquelles déterminent la portée thématique de l'évaluation.

Les questions d'évaluation présentées ci-dessous sont indicatives et préliminaires. Sur cette base, les évaluateurs devront finaliser une série de questions d'évaluation en consultation avec le gestionnaire d'évaluation au bureau de pays de UNFPA Algérie.

Pertinence

1. Dans quelle mesure le programme de pays est-il adapté: i) aux besoins de différentes populations, y compris les besoins de groupes marginalisés et vulnérables; ii) aux stratégies et politiques nationales de développement; iii) à l'orientation stratégique et aux objectifs de l'UNFPA; et iv) aux priorités énoncées dans les cadres et les accords internationaux, en particulier le programme d'action de la CIPD et les ODD ?
2. Dans quelle mesure le bureau de pays a-t-il su réagir aux changements en matière de besoins et priorités nationaux, y compris ceux des communautés vulnérables ou marginalisées, ou aux variations causées par les crises ou les changements politiques majeurs?
3. Dans quelle mesure l'UNFPA a-t-il pu s'assurer que les besoins variés des populations vulnérables et marginalisées, notamment les adolescents, les jeunes, les personnes handicapées et les communautés autochtones, sont pris en compte dans la planification et la mise en œuvre de toutes les actions soutenues par l'UNFPA dans le cadre du programme de pays?

Efficacité

Dans quelle mesure les actions soutenues par l'UNFPA ont-elles contribué à la réalisation des résultats attendus (produits) et effets du programme pays? En particulier:

4. Dans quelle mesure les actions soutenues par l'UNFPA ont-elles contribué à la réalisation des résultats attendus (produits (outputs) and effets (outcomes) du programme de pays ? En

particulier: i) accès et utilisation accrues des services intégrés de santé sexuelle et reproductive; ii) autonomisation des adolescents et des jeunes pour accéder aux services de santé sexuelle et reproductive et pratiquer leurs droits sexuels et reproductifs; iii) la promotion de l'égalité de genres et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles; et iv) utilisation accrue des données démographiques dans l'élaboration de plans, politiques et programmes nationaux de développement basés sur des données factuelles.

5. Dans quelle mesure l'UNFPA a-t-il réussi à intégrer les droits de l'homme et les perspectives de l'égalité des genres dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du programme

Efficence

6. Dans quelle mesure l'UNFPA a-t-il profité de ses ressources humaines, financières et administratives et a utilisé un ensemble de politiques, procédures et outils appropriés pour poursuivre la réalisation des effets (outcomes) définis dans le programme de pays?

Durabilité

7. Dans quelle mesure l'UNFPA a-t-il pu soutenir les partenaires d'exécution et les bénéficiaires (femmes, adolescents et jeunes) dans le développement de leurs capacités et l'établissement des mécanismes permettant de garantir la durabilité des effets?

Coordination

8. Dans quelle mesure le bureau de pays de l'UNFPA a-t-il contribué au fonctionnement et à la consolidation des mécanismes de coordination de l'UNCT?

Les questions finales d'évaluation et la matrice d'évaluation seront présentées dans le rapport de conception.

6. Approche et méthodologie

6.1. Approche évaluative

Une approche basée sur la théorie du changement

L'évaluation de programme de pays adoptera une approche basée sur la théorie du changement, laquelle décrit comment les actions soutenues par le bureau de pays de l'UNFPA en Algérie doivent contribuer à une série de produits (outputs) et effets (outcomes) contribuant à l'objectif général de l'UNFPA. La théorie du changement définit également les mécanismes de causalité, les risques et les facteurs contextuels qui soutiennent ou, au contraire, entravent la réalisation des changements souhaités. Une approche basée sur la théorie est fondamentale pour identifier ce qui marche et ce qui ne marche pas et pourquoi, car elle se concentre sur l'analyse des liens de causalité (hypothèses) entre les changements aux différents niveaux de la chaîne de résultats décrite par la théorie du changement et permet d'explorer comment ces hypothèses et facteurs contextuels ont affecté l'atteinte des résultats escomptés.

La théorie du changement jouera un rôle central tout au long du processus d'évaluation, dès la conception et la collecte de données jusqu'à l'analyse et l'identification des constats, ainsi que l'articulation des conclusions et des recommandations. L'équipe d'évaluation devra vérifier la théorie du changement qui soutient le 6^{ème} Programme de pays de l'UNFPA Algérie 2017-2021 (voir Annexe A) et utiliser cette théorie du changement pour déterminer si les changements aux niveaux des produits (outputs) et effets (outcomes) ont eu lieu (ou non) et si les hypothèses sur le changement sont vérifiées. L'analyse de la théorie du changement constitue une base pour les évaluateurs aux fins d'évaluer la pertinence,

l'efficacité, l'efficience et la durabilité du soutien fourni par l'UNFPA Algérie pendant la période du 6ème Programme de pays.

Dans le cadre de l'approche basée sur la théorie du changement, les évaluateurs utiliseront une analyse de contribution et détermineront si les principales hypothèses peuvent être vérifiées; examineront si l'analyse factuelle confirme la validité de la chaîne de résultats attendus (et tels que présentés dans la théorie du changement); et enfin contrôleront si d'autres facteurs sont intervenus pour obtenir les résultats attendus. Cela permettra à l'équipe d'évaluation de présenter un argumentaire solide et raisonnable sur la contribution du 6ème Programme de pays de l'UNFPA Algérie 2017-2021.

Approche participative

L'évaluation de programme de pays sera basée sur une approche inclusive, transparente et participative, impliquant un large éventail de partenaires et de parties prenantes aux niveaux national et infranational. Le bureau de pays de l'UNFPA Algérie a élaboré une cartographie des parties prenantes (voir Annexe B) aux fins d'identifier les partenaires impliquées dans la préparation et la mise en œuvre du Programme de pays, ainsi que les partenaires qui ne travaillent pas directement avec l'UNFPA mais qui jouent pourtant un rôle clé pour l'obtention des résultats attendus dans le contexte national. Ces parties prenantes comprennent les représentants du gouvernement, les partenaires institutionnels, les organisations de la société civile, partenaires d'exécution, le secteur privé, le monde universitaire, autres organismes des Nations Unies, bailleurs de fonds, les médias, les bénéficiaires et les centres de recherches. Ces derniers pourront fournir des informations (factuelles, documentaires, statistiques etc.) que les évaluateurs doivent utiliser pour évaluer la contribution de l'UNFPA aux changements dans chaque domaine thématique de programmation du programme de pays. Une attention particulière sera accordée à la participation des femmes, des adolescentes et des jeunes, notamment ceux des communautés vulnérables et marginalisées.

Le gestionnaire d'évaluation au bureau de pays de l'UNFPA Algérie doit créer un groupe de référence de l'évaluation composé des principales parties prenantes du programme de pays, comprenant: les homologues gouvernementaux le conseiller de S&E UNFPA ASRO. Le groupe de référence de l'évaluation interviendra à différentes étapes du processus d'évaluation.

Approche de méthodes mixtes

L'évaluation utilisera principalement des méthodes qualitatives pour la collecte de données, y compris: revue documentaire, entretiens, discussions de groupe et observations lors de visites de terrain. Le cas échéant, les données qualitatives seront complétées par des données quantitatives pour minimiser les biais et accroître les chances de générer des résultats fiables. Les données quantitatives seront collectées à travers un examen de documents et autres supports tels que des sites Web et bases de données en ligne, afin d'obtenir des données (d'ordre financier ou sur des indicateurs clés) pour mesurer le changement aux niveaux des produits (outputs) et des effets (outcomes).

Les approches complémentaires décrites ci-dessus sont utilisées pour garantir que l'évaluation: (i) réponde aux besoins d'information des utilisateurs et à l'utilisation prévue des résultats de l'évaluation; (ii) s'inscrive dans une approche respectueuse des droits de l'homme et des principes d'égalité de genre et des droits de l'homme tout au long du processus d'évaluation, y compris au travers de la participation et la consultation des principales parties prenantes (détenteurs de droits et porteurs de devoirs); et (iii) après triangulation des données recueillies, fournisse des informations crédibles sur les avantages pour les destinataires et les bénéficiaires (femmes, adolescents et jeunes) du soutien de l'UNFPA.

6.2. Méthodologie

L'équipe d'évaluation doit élaborer la méthodologie d'évaluation conformément à l'approche et aux orientations fournies dans le manuel d'évaluation de l'UNFPA. Le manuel aidera les évaluateurs à

développer une méthodologie qui répond aux normes de bonne qualité pour l'évaluation à l'UNFPA et aux standards d'évaluation professionnelle de l'UNEG. Dès que leur contrat sera établi avec le bureau de pays de l'UNFPA Algérie, les évaluateurs doivent prendre connaissance du manuel et s'approprier la méthodologie proposée par l'UNFPA.

L'évaluation de programme de pays sera effectuée conformément aux 'Normes et Standards de l'évaluation de l'UNEG'³, aux 'Directives éthiques de l'UNEG relatives à l'évaluation'⁴, au 'Code de conduite de l'UNEG applicable aux évaluations au sein du système des Nations Unies'⁵, et aux 'Directives de l'UNEG pour intégrer les droits de l'homme et l'égalité des sexes aux évaluations'⁶. Dans le cadre de leur contrat avec le bureau de pays de l'UNFPA Algérie, les évaluateurs seront invités à signer le Code de conduite de l'UNEG avant de commencer leur travail.

La méthodologie élaborée par l'équipe d'évaluation, constitue le fondement sur la base duquel elle sera en mesure de développer des réponses valides et factuelles aux questions d'évaluation et de présenter une appréciation solide et crédible du soutien de l'UNFPA en Algérie. La conception méthodologique de l'évaluation comprendra notamment: (i) une théorie du changement; (ii) une stratégie pour la collecte et l'analyse des données; (iii) des outils spécialement conçus pour la collecte et l'analyse des données; (iv) une matrice d'évaluation; et (v) un plan de travail détaillé.

L'équipe d'évaluation est vivement encouragée à faire référence au manuel tout au long du processus de l'évaluation de programme de pays et à utiliser les outils et les modèles fournis pour la mise en œuvre de l'évaluation.

La matrice d'évaluation

La matrice d'évaluation est centrale dans la conception méthodologique de l'évaluation (voir le manuel, section 1.3.1, pp. 30-31 et Outil 1: La matrice d'évaluation, pp. 138-160 et le modèle de matrice d'évaluation en Annexe C). La matrice contient les éléments essentiels de l'évaluation. Elle indique (i) *ce qui sera évalué*: questions d'évaluation correspondant aux critères d'évaluation et hypothèses clés à examiner; et (ii) *comment cela sera évalué*: les méthodes et outils pour la collecte des données et les sources d'information pour chaque question d'évaluation et hypothèses clés associées. En reliant chaque question d'évaluation (et hypothèses associées) aux sources de données spécifiques et aux méthodes de collecte de données nécessaires pour y répondre, la matrice d'évaluation joue un rôle essentiel avant, pendant et après la collecte des données.

Durant la phase de conception, la matrice permet aux évaluateurs d'élaborer un programme détaillé pour la collecte et l'analyse des données et de préparer la structure des entretiens, les discussions de groupe et les visites de sites. Pendant la phase de terrain, la matrice d'évaluation sert comme document de référence pour garantir que les données soient systématiquement recueillies (pour chaque question d'évaluation) et que les données soient documentées de manière structurée et organisée. À la fin de la phase de terrain, la matrice est utile pour s'assurer que les faits observés sont vérifiés et suffisants pour répondre à toutes les questions d'évaluation, ou au contraire, pour identifier les lacunes en matière d'informations nécessitant de prolonger la collecte de données. Durant la phase de rédaction du rapport, la matrice d'évaluation sert de référence pour la rédaction des constats pour chaque question d'évaluation, ainsi que pour tirer les conclusions générales et formuler les recommandations.

³ Document disponible à: <http://www.unevaluation.org/document/detail/1914>.

⁴ Document disponible (seulement en anglais) à: <http://www.unevaluation.org/document/detail/102>.

⁵ Document disponible (seulement en anglais) à: <http://www.unevaluation.org/document/detail/100>.

⁶ Document disponible à: <http://www.unevaluation.org/document/detail/980>.

Étant donné que la matrice d'évaluation joue un rôle essentiel à chaque étape du processus d'évaluation, elle nécessitera une attention particulière de la part de l'équipe d'évaluation et du gestionnaire d'évaluation. La matrice d'évaluation sera conçue durant la phase de conception et doit être incluse dans le rapport de conception. La matrice d'évaluation sera également incluse dans les annexes du rapport final d'évaluation, afin de permettre aux utilisateurs d'accéder aux données et informations à l'appui des réponses aux questions d'évaluation.

Finalisation des questions et hypothèses de l'évaluation connexes

En se basant sur les questions préliminaires d'évaluation présentées dans les présents TdR (section 5.2), et en s'appuyant sur la théorie du changement du programme de pays (voir Annexe A), les évaluateurs devront finaliser les questions d'évaluation. Les questions dans leur mouture finale devront refléter les critères d'évaluation (section 5.1) et délimiter clairement le champ d'investigation de l'évaluation de programme de pays. Les questions finales d'évaluation serviront à construire la matrice d'évaluation (voir Annexe C) et seront présentées dans le rapport de conception.

Les questions d'évaluation doivent être complétées par un ensemble d'hypothèses critiques. Partant de la théorie du changement du programme de pays, celles-ci doivent indiquer les points nodaux essentiels pour qu'un changement attendu ait lieu: la manière par laquelle il arrivera et la raison pour laquelle il se réalisera. Cela permettra aux évaluateurs d'évaluer si les conditions préalables à la contribution de l'UNFPA aux niveaux des produits (outputs) et, particulièrement, des résultats (outcomes) ont été remplies. La collecte de données, pour chacune des questions d'évaluation et hypothèses connexes, sera guidée par des indicateurs quantitatifs et qualitatifs clairement formulés et spécifiés dans la matrice d'évaluation.

Stratégie d'échantillonnage

Le bureau de pays de l'UNFPA Algérie fournira un aperçu initial des actions soutenues par l'UNFPA, les lieux où ces actions ont eu lieu et les parties prenantes impliquées dans ces actions. Dans le cadre de ce processus, le bureau de pays de l'UNFPA Algérie devra élaborer une cartographie des parties prenantes afin d'identifier l'éventail des parties prenantes qui sont directement ou indirectement impliqués, ou affectés par la mise en œuvre du programme de pays (voir Annexe B).

Selon les informations recueillies grâce à une revue documentaire et entretiens avec le personnel du bureau de pays, les évaluateurs mettront à jour et compléteront la cartographie initiale des parties prenantes. À partir de cette cartographie exhaustive, l'équipe d'évaluation choisira un échantillon des parties prenantes aux niveaux national et infranational à consulter au travers d'entretiens et/ou de discussions de groupe durant la phase de collecte des données. Ces parties prenantes doivent être choisies suivant des critères clairement déterminés et suivant une approche d'échantillonnage décrite dans le rapport de conception (pour les orientations sur la manière de choisir un exemple de parties prenantes, voir manuel, pp. 62-63). Les évaluateurs devront également préciser quels groupes de parties prenantes n'ont pas été inclus et pourquoi. Les évaluateurs doivent viser à choisir un exemple des parties prenantes aussi représentatif que possible, sachant qu'il ne sera pas possible d'obtenir un échantillon statistiquement représentatif.

L'équipe d'évaluation doit également choisir un nombre de sites qui feront l'objet de visites durant la collecte de données; la justification du choix des sites doit également être fournie dans le rapport de conception. Le bureau du pays de l'UNFPA Algérie fournira aux évaluateurs l'information nécessaire pour accéder aux sites sélectionnés, y compris les exigences logistiques et, le cas échéant, les risques en matière de sécurité. Les sites choisis pour les visites doivent refléter la variété des interventions de l'UNFPA tant en termes de programmation thématique que du contexte de mise-en-œuvre.

L'échantillon final des parties prenantes et le choix des sites seront déterminés en consultation avec le gestionnaire d'évaluation, basé sur l'examen du rapport de conception.

La collecte de données

L'évaluation examinera des sources d'information primaires et secondaires. Pour les directives détaillées sur les différentes méthodes de collecte de données généralement utilisées dans les évaluations de programmes de pays, voir le manuel, section 3.4.2, pp. 65-73.

Les données primaires seront recueillies à travers des entretiens semi-structurés avec des informateurs clés tant au niveau national qu'infranational (représentants du gouvernement, représentants des partenaires d'exécution, organisations de la société civile, autres organisations des Nations Unies, bailleurs de fonds et autres parties prenantes), ainsi qu'au travers de discussions de groupe avec les prestataires de services et les bénéficiaires (notamment les femmes, adolescents et jeunes) et l'observation directe pendant les visites sur sites sélectionnés.

Les données secondaires seront recueillies grâce à une revue documentaire, principalement axée sur: les rapports annuels et semestriels du programme de pays, les rapports d'activité et les données de suivi, les évaluations et les études de recherche (y compris les évaluations de programmes de pays précédentes, les évaluations du Bureau d'évaluation de l'UNFPA, les rapports de recherches par les ONG internationales et autres organisations des Nations Unies, etc.), le recensement de la population et des logements, et les registres et bases de données du bureau de pays et de ses partenaires d'exécution, tels que les cliniques/centres de santé. Une attention particulière sera accordée à la collecte de données relatives aux principaux indicateurs de performance du bureau de pays de l'UNFPA Algérie pendant la période du 6ème Programme de pays 2017-2021.

L'équipe d'évaluation veillera à ce que les données recueillies soient ventilées par sexe, âge, lieu de résidence et autres dimensions pertinentes (tel que le handicap) dans la mesure du possible.

L'équipe d'évaluation consacrerait un total de trois (03) semaines à la collecte de données sur le terrain. Les outils de collecte de données tels que: protocoles pour les entretiens semi-structurés et discussions de groupe, et listes de vérification pour observation directe sur sites, ou un protocole pour l'examen des documents, doivent être présentés dans le rapport de conception.

L'analyse des données

La matrice d'évaluation sera le principal cadre pour l'analyse des données. Les évaluateurs doivent entrer les données qualitatives et quantitatives dans la matrice d'évaluation pour chaque question d'évaluation et chaque hypothèse. Lorsque la matrice est complète les évaluateurs doivent s'efforcer de déceler les tendances et thèmes émergents qui seront utiles pour répondre aux questions d'évaluation. Ils pourront aussi repérer les aspects qui doivent être examinés plus en détails et pour lesquels des données supplémentaires devront être collectées pour répondre de manière complète et argumentée à toutes les questions et, ainsi, couvrir l'entièreté du champ de l'évaluation (voir le manuel, sections 5.1 et 5.2, pages 115-117).

Les mécanismes de validation

Tous les constats de l'évaluation doivent être fermement établis sur des faits que les évaluateurs auront préalablement vérifiés. L'équipe d'évaluation utilisera, en effet, une variété de mécanismes aux fins de garantir la validité des données et des informations recueillies, pour des directives plus détaillées, voir le manuel, section 3.4.3, pp. 74-77).

Ces mécanismes comprennent (mais ne sont pas limités à):

- Triangulation systématique des sources de données et des méthodes de collecte des données (voir manuel, section 4.2., pp. 94-95);
- Des échanges réguliers avec le gestionnaire d'évaluation au bureau de pays;
- Des réunions internes de l'équipe d'évaluation afin de corroborer les données et informations permettant d'établir leur analyse relative aux hypothèses, de formuler des constats émergents et de conduire à des conclusions préliminaires; et
- La réunion de présentation par les évaluateurs au bureau de pays et groupe de référence de l'évaluation des constats émergents et conclusions préliminaires à la fin de la phase de terrain.

La validation de données est un processus continu qui se déroule tout au long des différentes phases d'évaluation. Les évaluateurs doivent, en effet, examiner la validité des données et informations recueillies et vérifier la fiabilité des constats émergents à chaque étape de l'évaluation. Il s'agit, en particulier, de déterminer si, au regard des données déjà obtenues, ils doivent continuer à chercher des informations sur certaines hypothèses (connexes aux questions d'évaluation) ou les abandonner lorsque les faits indiquent que celles-ci sont faibles (informations contradictoires ou manque de données etc.).

Les mécanismes de validation seront présentés dans le rapport de conception.

7. Processus d'évaluation

Le processus de l'évaluation de programme de pays peut être décomposé en cinq phases différentes, lesquelles comprennent différentes étapes se conduisant par différents produits: la phase préparatoire; la phase de conception; la phase de terrain; la phase de rédaction du rapport; et la phase de facilitation d'utilisation et de diffusion. Les tâches relatives à l'assurance qualité des différents produits doivent être effectuées par le gestionnaire d'évaluation et le chef de l'équipe d'évaluation à chaque phase et étape, afin d'assurer la production d'une évaluation crédible, utile et effectuée dans les temps impartis.

7.1. Phase préparatoire (*manuel, pp.35-40*)

Le gestionnaire d'évaluation au bureau de pays de l'UNFPA Algérie dirigera la phase préparatoire de l'évaluation de programme de pays (avant la publication des TdR), laquelle comprend:

- L'établissement d'un groupe de référence de l'évaluation.
- La rédaction des TdR pour l'évaluation de programme de pays avec le soutien du Conseiller de S&E UNFPA ASRO et en consultation avec le groupe de référence de l'évaluation, et soumission du projet de TdR au Bureau d'évaluation de l'UNFPA pour approbation.
- La sélection des consultants par le bureau de pays, leur pré-qualification par le Bureau d'évaluation de l'UNFPA et le recrutement des consultants par le bureau du pays pour former l'équipe d'évaluation.
- La compilation d'information de base et de documents sur le contexte national et sur le programme de pays en vue de la revue documentaire qui sera conduite par l'équipe d'évaluation durant la phase de conception.
- L'élaboration d'une première cartographie des parties prenantes (voir Annexe B) et l'établissement d'une liste des projets Atlas (voir Annexe D).
- Le développement d'un plan de communication par le gestionnaire d'évaluation en consultation avec le responsable de communication au bureau de pays de l'UNFPA Algérie en vue de la diffusion et pour faciliter l'utilisation des résultats de l'évaluation. Ce plan devra être mis à jour durant la phase de rédaction du rapport de sorte qu'il soit prêt à être mis-en-oeuvre dès la publication du rapport d'évaluation final.

7.2. Phase de conception *(manuel, pp.43-83)*

L'équipe d'évaluation conduira la phase de conception en étroite consultation avec le gestionnaire d'évaluation et le groupe de référence de l'évaluation. Cette phase comprend:

- Une réunion de lancement de l'évaluation entre le gestionnaire d'évaluation et l'équipe d'évaluation.
- La revue documentaire des informations de base et documents sur le contexte national et le programme de pays, ainsi que tout autre documents pertinent à ce stade de l'évaluation.
- L'examen et l'amélioration de la théorie de changement sous-tendant le programme de pays (voir Annexe A).
- La formulation d'un ensemble final de questions d'évaluation basé sur des questions préliminaires d'évaluation fournies dans les TdR.
- L'élaboration d'une cartographie complète des parties prenantes et d'une stratégie d'échantillonnage pour sélectionner les parties prenantes à consulter (entretiens et discussions de groupe) ainsi que les sites à visiter en Algérie.
- L'élaboration d'une stratégie de collecte et d'analyse des données, ainsi que d'un plan de travail concret et réaliste pour les phases de terrain et de rédaction du rapport (voir manuel, section 3.5.3, p. 80).
- L'élaboration de méthodes et d'outils de collecte de données, l'analyse des limites possibles au recueil des données et la proposition de mesures d'atténuation.
- L'élaboration de la matrice d'évaluation (critères d'évaluation, questions d'évaluation, hypothèses connexes, indicateurs, méthodes de collecte de données et sources d'information).

Au terme de la phase de conception, l'équipe d'évaluation élaborera **un rapport de conception** présentant le résultat du travail effectué pour chacune des tâches énumérées ci-dessus. Le rapport de conception sera élaboré en consultation avec le Gestionnaire d'évaluation, le groupe de référence de l'évaluation et le Conseiller de S&E UNFPA ASRO. Un modèle pour le rapport de conception est fourni en Annexe E.

7.3. Phase de terrain

L'équipe d'évaluation doit être consciente durant la phase de terrain, des mesures mises en place par le Gouvernement d'Algérie pour contenir la propagation du COVID-19. Par conséquent l'équipe d'évaluation adaptera une méthode de collection des données et informations nécessaires (par exemple : collect de données a distance, GoogleMeet , Zoom,...) pour répondre aux questions de l'évaluation, selon ces mesures. Au terme de la phase de terrain, les évaluateurs effectueront une analyse préliminaire des données recueillies afin d'identifier les constats émergents et les conclusions préliminaires qu'ils présenteront au bureau de pays et au groupe de référence de l'évaluation. La phase de terrain doit accorder aux évaluateurs le temps suffisant pour collecter des données valides et fiables afin de couvrir la portée thématique de l'évaluation de programme de pays. Une période de trois semaines en moyenne est recommandée. Toutefois, le gestionnaire d'évaluation, en consultation avec l'équipe d'évaluation, déterminera la durée optimale de la mission sur le terrain pendant la phase de conception.

La phase de terrain comprend:

- Une réunion de démarrage avec le personnel du bureau de pays de l'UNFPA Algérie pour lancer la collecte de données.
- Des réunions entre les membres de l'équipe d'évaluation avec les responsables du programme au bureau de pays de l'UNFPA Algérie. (Sera décidées selon les mesures du gouvernement)
- La collecte de données aux niveaux national et infranational.

À la fin de la phase sur le terrain, l'équipe d'évaluation organisera **une réunion de restitution avec le bureau de pays et le groupe de référence de l'évaluation** pour présenter les constats émergents et les conclusions préliminaires au terme de la collecte de données. La réunion servira comme un mécanisme de validation des données et informations recueillies et d'échange de vues entre les évaluateurs et les parties prenantes importantes et permettra à l'équipe d'évaluation de préciser les constats, finaliser les conclusions et élaborer des recommandations crédibles et pertinentes.

7.4. Phase de rédaction du rapport (*Manuel, pp.115 -121*)

Durant la phase de rédaction du rapport, l'équipe d'évaluation poursuivra le travail analytique (commencé pendant la phase de terrain) et préparera un **rapport provisoire d'évaluation**, en tenant compte des commentaires et des observations fournis par le bureau du pays et le groupe de référence de l'évaluation durant la réunion de restitution à la fin de la phase de terrain.

Avant la remise du rapport provisoire au gestionnaire d'évaluation, l'équipe d'évaluation se sera préalablement assurée que celui-ci a fait l'objet d'un contrôle qualité interne suivant les critères de la grille d'Appréciation de la Qualité d'Evaluation (AQE) (voir Annexe F). Le gestionnaire d'évaluation et le Conseiller de S&E UNFPA ASRO procéderont ensuite à leur propre analyse de la qualité du rapport provisoire en utilisant la grille d'AQE. Si la qualité du rapport est satisfaisante (forme et contenu), le rapport provisoire sera distribué aux membres du groupe de référence de l'évaluation pour revue. Si, en revanche, la qualité du rapport est insatisfaisante, l'équipe d'évaluation devra réviser le rapport et produire une seconde version provisoire.

Le gestionnaire d'évaluation recueillera et consolidera les commentaires écrits et les suggestions des membres du groupe de référence de l'évaluation. C'est sur cette base que l'équipe d'évaluation apportera les modifications appropriées aux fins de produire **le rapport final d'évaluation** et de le soumettre au gestionnaire d'évaluation. Le rapport final doit clairement refléter les données et informations venant étayer les constats et, ainsi, démontrer la fiabilité et la validité de l'évaluation. Les conclusions et les recommandations doivent s'appuyer sur les constats de l'évaluation. Chaque conclusion fera référence à la (aux) question(s) d'évaluation dont la/les réponse(s) constitue(nt) le socle; chaque recommandation sera, quant à elle, reliée à une (ou plusieurs) conclusion(s) dont elle découle logiquement.

Le rapport d'évaluation est considéré comme étant final que lorsqu'il sera officiellement approuvé par le Gestionnaire d'évaluation au bureau de pays de l'UNFPA Algérie.

7.5. Phase de facilitation d'utilisation et de diffusion des résultats de l'évaluation (*manuel, pp.131 -133*)

Durant la phase de facilitation d'utilisation et de diffusion des résultats de l'évaluation, l'équipe d'évaluation élaborera une présentation de **PowerPoint pour la présentation des résultats de l'évaluation**: principaux constats, conclusions et recommandations. Cette présentation doit être claire et immédiatement compréhensible même par quelqu'un qui n'a pas encore lu le rapport.

Le gestionnaire d'évaluation, en collaboration avec le responsable de communications du bureau de pays, exécutera le plan de communication pour diffuser les résultats de l'évaluation de programme de pays auprès du bureau de pays, UNFPA ASRO, du groupe de référence de l'évaluation, des partenaires d'exécution et autres parties prenantes. Le gestionnaire d'évaluation veillera également à ce que celles-ci préparent leur réponse aux recommandations qui les concernent directement. Le gestionnaire d'évaluation regroupera ensuite toutes les réponses dans un document final (réponse des services) (voir Annexe G). Dans une dernière étape, le bureau de pays de l'UNFPA Algérie soumettra la réponse des services à la Division des politiques et stratégies de l'UNFPA au Siège.

Il est aussi fortement recommandé que le gestionnaire d'évaluation, en collaboration avec le responsable de communications au bureau de pays de l'UNFPA Algérie, élabore un abrégé. Cette note condensée présentera les résultats essentiels de l'évaluation de programme de pays et, ainsi, les rendra plus accessibles au plus grand nombre (voir sections 8 et 10 ci-dessous).

Le rapport final d'évaluation, ainsi que la réponse des services et l'AQE indépendante du rapport final seront insérés dans la base de données d'évaluation de l'UNFPA disponible sur la page internet du Bureau d'évaluation. Le rapport final d'évaluation sera également communiqué au Conseil d'Administration de l'UNFPA et sera publié, avec la réponse des services, sur le site internet du bureau de pays de l'UNFPA Algérie.

8. Les produits de l'évaluation

Les produits attendus de l'équipe d'évaluation sont les suivants:

- **Rapport de conception.** Le rapport de conception doit répondre aux TdR en proposant une approche évaluative, une méthodologie et un plan de travail réalistes. Le rapport devrait comprendre (au minimum): (i) une cartographie des parties prenantes; (ii) une matrice d'évaluation (y compris les questions d'évaluation finales, les indicateurs, les sources de données et méthodes de collecte de données); (iii) l'approche et la méthodologie évaluative, avec une description détaillée de l'agenda pour la phase de terrain; (iv) et les outils et les techniques pour la collecte de données (y compris les protocoles d'entretiens et discussions de groupe). Pour la structure du rapport de conception, (voir Annexe E).
- **Présentation PowerPoint du rapport de conception.** La présentation (contenu du rapport de et agenda pour la phase de terrain) aura lieu lors d'une réunion du groupe de référence de l'évaluation. Sur la base des commentaires et suggestions du groupe de référence de l'évaluation, du gestionnaire d'évaluation et du Conseiller régional de S&E, l'équipe d'évaluation élaborera la version finale du rapport de conception.
- **Présentation PowerPoint pour la réunion de restitution avec le bureau de pays et le groupe de référence de l'évaluation.** La présentation offrira un aperçu des principaux constats émergents et conclusions préliminaires de l'évaluation. Elle servira de base à un échange de vues entre l'équipe d'évaluation, le personnel du bureau de pays de l'UNFPA Algérie (y compris la haute direction) et les membres du groupe de référence de l'évaluation qui auront ainsi l'opportunité d'apporter des informations complémentaires et/ou de corriger l'interprétation erronée de données ou informations recueillies.
- **Rapports provisoire et final d'évaluation.** Le rapport final d'évaluation (*maximum 70 pages plus les annexes*) présentera des constats basés sur les faits établis et des conclusions reposant ces constats. Il comportera aussi un ensemble de recommandations pratiques découlant des conclusions et prenant en compte les implications opérationnelles de leur mise-en-oeuvre aux fins d'informer le prochain cycle du programme. Auparavant, un rapport provisoire aura été présenté au gestionnaire d'évaluation et distribué par elle/lui aux membres du groupe de référence de l'évaluation, personnel concerné au sein du bureau de pays, et au Conseiller régional de S&E. Les commentaires et suggestions fournis par ces derniers (et consolidés par le gestionnaire d'évaluation) seront pris en compte par l'équipe d'évaluation pour la rédaction du rapport final. Pour les directives sur le plan du rapport final d'évaluation (voir Annexe H).
- **Présentation PowerPoint des résultats de l'évaluation.** Contiendra la présentation contiendra et articulera de manière claire les principaux constats, ainsi que les conclusions et recommandations. Elle sera utilisée à des fins de diffusion du rapport d'évaluation final.

Sur la base de ces résultats, le gestionnaire d'évaluation, en collaboration avec le responsable de communications du bureau de pays de l'UNFPA Algérie, établira:

- **Un abrégé d'évaluation.** Il s'agit d'un document court et concis qui fournira un aperçu des principaux résultats de l'évaluation d'une manière facilement compréhensible, afin de promouvoir l'utilisation auprès des décideurs et autres parties prenantes. La structure, le contenu et la présentation de l'abrégé d'évaluation devraient être similaires aux abrégés que le Bureau d'évaluation de l'UNFPA produit pour les évaluations centralisées.

Tous les produits de l'évaluation seront rédigés en Français.

9. Assurance qualité et évaluation

Le système d'assurance et d'analyse de la qualité des évaluations de l'UNFPA vise à veiller à la bonne qualité des évaluations aux niveaux centralisés et décentralisés. Ce système recouvre deux processus: (i) l'assurance qualité qui prend place tout au long du processus d'évaluation, à compter des TdR de l'évaluation jusqu'au rapport d'évaluation, sans oublier l'élaboration des réponses des services et du suivi ou de la vérification de leur mise en œuvre; et (ii) l'évaluation de la qualité qui porte sur le rapport final d'évaluation pour identifier la conformité à un certain nombre de critères préétablis.

Tant l'assurance et l'analyse de la qualité de la présente évaluation de programme de pays seront réalisés conformément aux directives et aux outils établis par le Bureau d'évaluation indépendant de l'UNFPA (voir <https://www.unfpa.org/admin-resource/evaluation-quality-assurance-and-assessment-tools-and-guidance>).

Un élément essentiel du système d'assurance et d'analyse de la qualité des évaluations consiste en une grille d'analyse de la qualité d'évaluation (AQE) (voir manuel, pp. 268-276 et Annexe F) définissant un ensemble de critères sur la base desquels le rapport provisoire ainsi que le rapport final d'évaluation seront examinés. Il s'agit là de niveaux d'inspections qui ont trait à la clarté de la rédaction, la solidité de l'approche méthodologique, la rigueur de l'analyse, la crédibilité des constats, l'impartialité des conclusions, et l'utilité des recommandations.

Le gestionnaire d'évaluation est le principal responsable de l'assurance qualité des produits de l'évaluation de programme de pays à chaque étape du processus d'évaluation. Au préalable, le chef de l'équipe d'évaluation aura joué un rôle primordial puisqu'il/elle doit s'assurer que chaque membre de l'équipe d'évaluation fournit une contribution de haute qualité (forme et substance) et doit contrôler que, en particulier, les versions provisoire et finale du rapport d'évaluation sont conformes aux critères de qualité de la grille d'AQE⁷ avant d'être soumises au gestionnaire d'évaluation pour sa revue. La liste de vérification pour l'analyse de la qualité d'évaluation ci-dessous, qui est basée sur la grille d'AQE, résume de façon succincte les critères de qualité auxquels les versions provisoire et finale du rapport d'évaluation devraient répondre:

1. Structure et clarté du rapport

⁷ Les évaluateurs sont invités à consulter les rapports de bonne qualité de l'ÉPN qui peuvent être trouvés dans la base de données d'évaluation de l'UNFPA qui est disponible à l'adresse: <https://web2.unfpa.org/public/about/oversight/evaluations/>. Ces rapports doivent être lus conjointement avec leurs AQE (également disponibles dans la base de données) afin d'avoir une idée claire des normes de qualité que l'UNFPA attend de l'équipe d'évaluation des les atteindre.

Le rapport est clair, facile à consulter, complet, structuré d'une façon logique et rédigé conformément aux normes et pratiques des organisations internationales, y compris les consignes éditoriales du Bureau d'évaluation de l'UNFPA (voir Annexe I).

2. Résumé

Il donne un aperçu de l'évaluation rédigé en tant que section autonome du rapport comprenant les éléments clés de l'évaluation, tels que: les objectifs, la méthodologie et les conclusions et recommandations.

3. Conception et méthodologie

Présentation claire des méthodes et des outils utilisés, et une explication du raisonnement qui a conduit au choix de l'approche méthodologique. Les contraintes et les limitations sont explicitées (y compris les limitations s'appliquant aux interprétations et extrapolations dans l'analyse; la robustesse des sources de données, etc.)

4. Fiabilité des données

Les sources des données sont clairement indiquées, tant pour les données primaires que secondaires. La crédibilité des données primaires (entretiens et discussions de groupe) et secondaires (documents) est bien établie et les limites sont explicitées.

5. Analyse et constats

Une analyse solide et des constats crédibles fondés sur des faits clairement établis. Les interprétations sont basées sur des hypothèses clairement explicitées; les facteurs contextuels sont identifiés; les liens de cause à effet entre une intervention et ses résultats finaux (y compris les résultats imprévus) sont expliqués.

6. Validité des conclusions

Les conclusions sont basées sur des constats crédibles et communiquent le jugement impartial des évaluateurs. Les conclusions sont présentées par ordre de priorité; divisées en conclusions stratégiques et programmatiques; brièvement résumées dans un encadré qui précède une explication plus détaillée; et, pour chaque conclusion, il est indiqué une origine (la/les question(s) d'évaluation dont les réponses constitue(nt) le fondement de la conclusion).

7. Utilité et clarté des recommandations

Les recommandations découlent logiquement des conclusions. Elles sont réalistes et applicables sur le plan opérationnel. Elles sont présentées par ordre de priorité; divisées en recommandations stratégiques et programmatiques (comme les conclusions); brièvement résumées dans un encadré qui précède une explication plus détaillée des principaux éléments de la recommandation et comment elle pourrait être mise en oeuvre effectivement; et il est indiqué un niveau de priorité (haute/moyenne/basse), une cible (unité(s) administrative(s) à laquelle la recommandation est adressée), et une origine (la/les conclusion(s) dont elle découle).

8. Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies (PAES) indicateur de performance d'évaluation - Égalité de Genre

L'approche évaluative est en conformité avec le PAES des Nations Unies (directives sur l'Indicateur de Performance d'Évaluation et son application à l'évaluation peuvent être consultés à <http://www.unevaluation.org/document/detail/1452>) et les directives du GNUÉ pour intégrer les droits de l'homme et l'égalité des sexes aux évaluations peuvent être consultés à <http://www.uneval.org/document/detail/980>.

Le processus d'assurance et d'analyse de la qualité de la présente évaluation de programme de pays sera effectué à plusieurs niveaux et impliquera: (i) le chef de l'équipe d'évaluation (et chaque membre de l'équipe d'évaluation); (ii) le gestionnaire d'évaluation au bureau du pays de l'UNFPA Algérie, (iii) le Conseiller de S&E UNFPA ASRO et (iv) le Bureau d'évaluation de l'UNFPA, dont les rôles et responsabilités sont décrits à la section 11.

10. Calendrier indicatif et plan de travail

Dans le tableau ci-dessous sont indiquées toutes les activités qui seront effectuées tout au long du processus d'évaluation ainsi que leur durée ou la date limite de remise des produits correspondants. Le tableau liste également toutes les références utiles (outils à utiliser et modèles à suivre) dans le manuel d'évaluation de l'UNFPA.

N.B: Dans la colonne "Produits": Les produits en *lettres italiques* sont de la responsabilité du bureau de pays/Gestionnaire d'évaluation, tandis que les produits en **lettres grasses** sont de la responsabilité de l'équipe d'évaluation.

Phases de l'évaluation et activités	Produits	Dates/durée	Manuel(*)
Phase préparatoire			
Cette phase va être accomplie par le bureau de pays et UNFPA-ASRO avant le recrutement de l'équipe de l'évaluation			
Phase de conception			
Réunion de lancement de l'évaluation entre le gestionnaire d'évaluation et l'équipe d'évaluation		<i>Mars 2021</i>	
Examen documentaire des informations et documents sur le contexte national et le programme de pays (y compris ceux listés dans les TdR)		<i>Mars 2021</i>	
Rédaction du rapport de conception (y compris approche méthodologie, revue de la théorie du changement, questions d'évaluation, matrice d'évaluation complète, cartographie des parties prenantes et stratégie d'échantillonnage, et un plan de travail pour la phase de terrain)	Rapport de conception	<i>Mars/Avril 2021</i>	
Présentation du rapport de conception au groupe de référence de l'évaluation pour commentaires et suggestions	Présentation PowerPoint du rapport de conception	<i>Mars/Avril 2021</i>	
Examen du rapport de conception par le gestionnaire d'évaluation, le groupe de référence de l'évaluation et le Conseiller régional de S&E	<i>Tous les commentaires et suggestions sont consolidés par le gestionnaire d'évaluation et transmises au chef de l'équipe d'évaluation</i>	<i>Mars/Avril 2021</i>	

Révision du rapport de conception et transmission au gestionnaire d'évaluation pour approbation	Rapport de conception (final)	<i>Mars/Avril 2021</i>	
Phase de terrain			
Réunion de l'équipe d'évaluation avec le personnel du bureau de pays pour le lancement de la collecte de données	<i>Rencontre entre l'équipe d'évaluation et le personnel du bureau de pays</i>	<i>Mars/Avril 2021</i>	
Réunions bilatérales avec les responsables concernés d programme du bureau de pays	<i>Réunion des évaluateurs/responsables de programme du bureau de pays</i>	<i>Mars/Avril 2021</i>	
Collecte de données (y compris les entretiens avec les sources clés d'information, visites de sites pour observation directe, discussions de groupe, revue documentaire, etc.)	Saisie des données/ informations dans la matrice d'évaluation	<i>Mars/Avril 2021</i>	
Réunion de restitution avec le personnel du bureau de pays et le groupe de référence de l'évaluation pour présenter les constats émergents et les conclusions préliminaires après la collecte de données	Présentation PowerPoint pour le compte rendu avec le bureau de pays et le groupe de référence de l'évaluation	<i>Mars/Avril 2021</i>	
Phase de rédaction du rapport			
Rédaction du rapport d'évaluation et transmission au gestionnaire d'évaluation	Rapport provisoire d'évaluation	<i>Avril/Mai 2021</i>	
Examen du rapport provisoire d'évaluation par le gestionnaire d'évaluation, le groupe de référence de l'évaluation et le Conseiller régional de S&E Élaboration conjointe de l' AQE du rapport provisoire d'évaluation par le gestionnaire d'évaluation et le Conseiller régional de S&E	<i>AQE du rapport provisoire d'évaluation</i>	<i>Avril/Mai 2021</i>	
Rédaction du rapport final d'évaluation (y compris les annexes) et transmission au gestionnaire d'évaluation	Rapport final d'évaluation (y compris les annexes)	<i>Avril/Mai 2021</i>	
Préparation de la réponse des services par le bureau de pays	<i>Réponse des services</i>	<i>Avril/Mai 2021</i>	
Transmission du rapport final d'évaluation au Bureau d'évaluation de l'UNFPA et de la réponse des		<i>Avril/Mai 2021</i>	

services à la Division des politiques et stratégies			
Préparation de l'AQE indépendante du rapport final d'évaluation par le Bureau d'évaluation de l'UNFPA	<i>AQE indépendante du rapport d'évaluation</i>	<i>Avril/Mai 2021</i>	
Phase de facilitation de l'utilisation et de diffusion des résultats de l'évaluation			
Élaboration de la présentation pour la diffusion des résultats de l'évaluation par l'équipe d'évaluation	Présentation PowerPoint des résultats de l'évaluation	<i>Mai/Juin 2021</i>	
Élaboration de l' abrégé d'évaluation par le gestionnaire d'évaluation, avec le soutien du responsable de communications au bureau de pays	<i>Abrégé d'évaluation</i>	<i>Mai/Juin 2021</i>	
Publication du rapport final d'évaluation, de l'AQE et de la réponse des services sur la base de données d'évaluation de l'UNFPA par le Bureau d'évaluation de l'UNFPA		<i>Mai/Juin 2021</i>	
Distribution du rapport d'évaluation et de l'abrégé d'évaluation aux parties prenantes par le gestionnaire d'évaluation	<i>Y compris: (mais sans y limiter) Communication par courriel; réunion des parties prenantes; ateliers avec les partenaires responsables de la mise en œuvre, etc.</i>	<i>Mai/Juin 2021</i>	

(*) Le manuel est disponible en anglais seulement. Il est cependant requis que l'équipe d'évaluation le lise attentivement et utilise, en les adaptant en français, les outils et modèles qui y sont proposés. Le gestionnaire d'évaluation doit maîtriser la méthodologie présentée dans le manuel et utiliser les modèles comme indiqué ci-dessus.

Dès que recruté, le chef de l'équipe d'évaluation, il/elle élaborera un plan de travail détaillé (voir Annexe J) en étroite consultation avec le gestionnaire d'évaluation.

11. Gestion de l'évaluation

Le **gestionnaire d'évaluation** au bureau de pays de l'UNFPA Algérie sera responsable de la gestion de l'évaluation et de la supervision de l'équipe d'évaluation conformément aux directives du manuel d'Évaluation de l'UNFPA. Le gestionnaire d'évaluation supervisera l'ensemble du processus d'évaluation, de la phase préparatoire jusqu'à la facilitation de l'utilisation et la diffusion des résultats de l'évaluation. Il/elle coordonnera également les échanges entre l'équipe d'évaluation et le groupe de référence de l'évaluation. La tâche principale du gestionnaire d'évaluation est de garantir la qualité, l'indépendance et l'impartialité de l'évaluation conformément aux normes et règles de l'UNEG et aux directives éthiques de l'UNEG relatives à l'évaluation. Ses principales responsabilités sont les suivantes :

- Assembler les informations et les documents sur le contexte national et sur le programme de pays de l'UNFPA et les archiver dans un Google drive pour les partager avec l'équipe d'évaluation dès son recrutement.

- Préparer une cartographie des parties prenantes et une liste des projets Atlas et les partager avec l'équipe d'évaluation.
- Préparer les TdR pour l'évaluation sur la base des TdR types du Bureau d'évaluation, avec l'appui du Conseiller régional de S&E, et soumettre les TdR au Bureau d'évaluation pour examen et approbation.
- Établir le groupe de référence de l'évaluation.
- Présider le groupe de référence de l'évaluation, organiser des réunions avec l'équipe d'évaluation et faciliter l'interaction entre l'équipe d'évaluation et le groupe de référence de l'évaluation.
- Lancer et diriger le processus de sélection de l'équipe d'évaluation en consultation avec le Conseiller Régional de S&E.
- Identifier les candidats potentiels pour mener l'évaluation, compléter le tableau récapitulatif d'évaluation des CV des consultants pour évaluer leurs qualifications respectives, proposer une sélection finale des évaluateurs avec le soutien du Conseiller Régional de S&E et la soumettre au Bureau d'évaluation de l'UNFPA pour la pré-qualification.
- Fournir aux évaluateurs un soutien logistique pour la collecte de données (visites de sites, entretiens, discussions de groupe, etc.).
- Prévenir toute tentative tendant à compromettre l'indépendance de l'équipe d'évaluation tout au long du processus d'évaluation.
- Effectuer l'assurance qualité de tous les produits soumis par les évaluateurs au cours du processus de l'évaluation, notamment le rapport de conception (en mettant l'accent sur les questions finales d'évaluation, la théorie du changement, exemple de parties prenantes à consulter et les sites à visiter, la matrice d'évaluation, et les méthodes, outils et plans de collecte de données), ainsi que le rapport d'évaluation provisoire et final).
- Coordonner le travail d'assurance qualité du groupe de référence de l'évaluation sur les produits d'évaluation et s'assurer que les suggestions et les commentaires du groupe de référence de l'évaluation sont traités adéquatement.
- Effectuer une AQE du rapport provisoire d'évaluation en collaboration avec le Conseiller de S&E di Bureau régional des pays arabes de l'UNFPA, (ASRO); conformément à la grille d'AQE et à sa note explicative.
- Élaborer un plan de communication (en coordination avec le responsable de communication du bureau de pays) pour guider la diffusion des résultats de l'évaluation. Diriger et participer à la préparation de la réponse des services.
- Soumettre le rapport d'évaluation final, l'AQE et la réponse des services au Conseiller Régional de S&E, au Bureau d'évaluation et à la Division des politiques et stratégies de l'UNFPA au Siège.

À toutes les étapes du processus d'évaluation, le gestionnaire de l'évaluation aura besoin de soutien du personnel du bureau de pays de l'UNFPA Algérie. Plus précisément, les rôles et responsabilités du **personnel du bureau de pays** sont les suivants :

- Contribuer à la préparation des TdR, en particulier: -la cartographie des parties prenantes et la collecte d'information et des documents sur le contexte national et le programme de pays, et collaborer à la rédaction des questions d'évaluation.
- Être disponible pour les réunions/entretiens avec l'équipe d'évaluation.
- Fournir un appui au gestionnaire de l'évaluation concernant la mise en place des mécanismes logistiques pour les visites de sites et l'organisation des entretiens et discussions de groupe avec les parties prenantes aux niveaux national et infranational.
- Contribuer à l'élaboration de la réponse des services.

- Contribuer à la diffusion des résultats de l'évaluation.
-

Le progrès de l'évaluation sera suivi de près par le **Groupe de référence de l'évaluation**. Le groupe de référence de l'évaluation est composé du personnel compétent du bureau de pays de l'UNFPA Algérie, UNFPA ASRO, de représentants du Gouvernement national de Algérie, les partenaires de la mise en œuvre, ainsi que d'autres parties prenantes concernées (voir manuel, section 2.3., p. 37). Le groupe de référence de l'évaluation a pour rôle de garantir la pertinence, la qualité et la crédibilité de l'évaluation. Il apportera son appui à différentes étapes clés du processus d'évaluation, facilitera l'accès de l'équipe d'évaluation aux sources d'information et informateurs clés et assurera le contrôle qualité des produits de l'évaluation d'un point de vue technique. Les principales responsabilités du groupe de référence de l'évaluation sont les suivantes:

- Apporter un appui au gestionnaire d'évaluation pour l'élaboration des TdR, y compris la sélection des questions préliminaires de l'évaluation.
- Fournir des suggestions et des commentaires sur le rapport de conception.
- Fournir des commentaires et des suggestions d'ordre technique sur le rapport provisoire et final de l'évaluation.
- Servir d'interface entre les évaluateurs et les principales parties prenantes de l'évaluation et faciliter l'accès aux informateurs clé et à la documentation.
- Assister les évaluateurs dans l'identification des principales parties prenantes à consulter.
- Participer à des réunions avec l'équipe d'évaluation.
- Contribuer à la diffusion des résultats de l'évaluation et au processus d'apprentissage et partage de connaissances sur la base du rapport d'évaluation final, y compris au suivi de la réponse des services.

Le **Conseiller régional de S&E UNFPA ASRO** fournira des orientations et un appui technique au Gestionnaire d'évaluation à toutes les étapes du processus d'évaluation. Les responsabilités du Conseiller de S&E UNFPA ASRO sont:

- Fournir des suggestions et des commentaires sur le projet de TdR (y compris les annexes) conformément au Manuel d'évaluation de l'UNFPA et soumettre la version finale du projet de TdR au Bureau d'évaluation pour examen et approbation.
- Appuyer le Gestionnaire d'évaluation dans l'identification des candidats potentiels et l'évaluation de leurs qualifications respectives en vue de compléter le tableau récapitulatif d'évaluation des CVs des consultants.
- Assurer la liaison avec le Bureau d'évaluation sur l'achèvement des TdR et la sélection de l'équipe d'évaluation.
- Examiner le rapport de conception et fournir des commentaires au Gestionnaire d'évaluation, en mettant l'accent sur les questions finales de l'évaluation, la théorie du changement, l'échantillonnage des parties prenantes à consulter et la sélection des sites à visiter, la matrice d'évaluation et les méthodes, outils et plans de collecte de données.
- Examiner le rapport provisoire d'évaluation et préparer une AQE du rapport conjointement avec le Gestionnaire d'évaluation.
- Apporter un appui au Gestionnaire d'évaluation dans l'examen du rapport d'évaluation final.
- S'assurer que le BP procède l'élaboration d'une réponse des services.
- Apporter un appui au BP dans la diffusion et l'utilisation des résultats de l'évaluation.

Le **Bureau d'évaluation** de l'UNFPA jouera un rôle crucial dans l'AQE. Les responsabilités du Bureau d'évaluation sont les suivantes:

- Examiner et approuver les TdR.
- Faire la revue et procéder à la pré-qualification des consultants.
- Mettre à jour et tenir un registre des consultants préqualifiés pour les EPP.
- Assurer une analyse de qualité indépendante du rapport d'évaluation final.
- Publier le rapport d'évaluation final, l'AQE et la réponse des services dans la base de données d'évaluation de l'UNFPA.

12. Composition de l'équipe d'évaluation

L'évaluation sera menée par une équipe d'évaluateurs externes indépendants, composée de: (i) un chef de l'équipe d'évaluation ayant la responsabilité globale de la réalisation de l'exercice d'évaluation, aussi il jouera le rôle d'expert de Santé reproductive et (ii) Deux membres d'équipe qui fourniront une expertise technique dans les domaines thématiques relatifs au mandat de l'UNFPA (égalité de genre; et population et développement) et (iii) un jeune évaluateur émergent qui fournira un soutien tout au long du processus d'évaluation.

Le chef d'équipe les membres d'équipe de l'évaluation seront recrutés localement pour assurer une connaissance adéquate du contexte national et promouvoir le développement des capacités nationales d'évaluation. Dans le cadre des efforts de l'UNFPA pour renforcer les capacités nationales d'évaluation, un jeune évaluateur émergent sera inclus dans l'équipe d'évaluation pour lui donner l'opportunité d'acquérir une expérience pratique. Le chef d'équipe de l'évaluation doit avoir des connaissances et une expérience solide dans la conduite d'évaluations complexes de programmes d'aide au développement. Il est attendu du chef de l'équipe d'évaluation qu'il supervise l'évaluateur émergent et, en accord avec le gestionnaire d'évaluation, crée les conditions pour qu'il/elle puisse participer de manière significative au travail de l'équipe d'évaluation. Enfin, l'équipe d'évaluation doit avoir le niveau de connaissances requis pour mener des évaluations axées sur les questions relatives aux droits de l'homme et de l'égalité de genre et être capable de travailler dans une équipe multidisciplinaire dans un environnement multiculturel

12.1. Rôles et responsabilités de l'équipe d'évaluation

Chef de l'équipe d'évaluation : Expert en matière de Santé reproductive

Le chef de l'équipe d'évaluation assumera la responsabilité générale de la conception et de la mise en œuvre de l'évaluation. Il/elle sera responsable de la production et de la soumission dans les délais impartis de tous les produits, conformément aux TdR. Il/elle dirigera et coordonnera le travail de l'équipe d'évaluation et garantira la qualité des produits de l'évaluation à toutes les étapes du processus. Le gestionnaire d'évaluation fournira des orientations méthodologiques à l'équipe d'évaluation concernant l'élaboration du rapport de conception, en particulier, mais sans s'y limiter, l'approche d'évaluation, la méthodologie, le plan de travail et l'agenda de la phase de terrain, les rapports provisoires et finaux d'évaluation, ainsi que la présentation PowerPoint des résultats de l'évaluation. Il/elle dirigera la rédaction et présentation du rapport de conception et du rapport d'évaluation provisoire et final et jouera un rôle de premier plan dans les réunions avec le groupe de référence de l'évaluation et le bureau de pays. Le chef d'équipe sera également responsable de la communication avec le gestionnaire d'évaluation. Au-delà de ses responsabilités en tant que chef d'équipe, il/elle sera aussi un expert technique responsable pour un des domaines thématiques de programmation du programme de pays décrits ci-dessous.

Le Chef d'équipe d'évaluation jouera aussi le rôle d' *Expert en matière de Santé Reproductive*

L'expert en matière de Santé Reproductive et Planification familiale fournira une expertise sur les services intégrés de sante reproductive, le VIH et autres infections sexuellement transmissibles, la santé maternelle, élaboration de la feuille de route du CNRAMM, Suivi, gestion et évaluation de l'utilisation du paquet complet de services SSR/PF de qualité, l'intégration du Dispositif Minimum d'Urgence (DMU) , la mise en œuvre de l'enquête MISC6, l'évaluation du programme de santé sexuelle et reproductive, et planification familiale et la planification familiale. Il/elle contribuera à la conception méthodologique de l'évaluation et participera aux travaux de collecte et d'analyse des données, avec la responsabilité spécifique de contribuer aux parties des produits de l'évaluation correspondants à son domaine d'expertise thématique. Il/elle fournira une contribution de fond tout au long du processus d'évaluation, notamment en contribuant à l'élaboration de la méthodologie d'évaluation, du plan de travail de l'évaluation et de l'agenda pour la phase de terrain, et en participant à des réunions avec le gestionnaire d'évaluation, le personnel du bureau de pays de l'UNFPA Algérie et le groupe de reference de l'évaluation. Il/elle entreprendra une revue documentaire et conduira des entretiens et des discussions de groupe avec les parties prenantes, suivant les instructions du chef de l'équipe d'évaluation.

Membre de l'équipe d'évaluation: Expert en matière d'égalité de genre

L'expert en matière de l'égalité de genre fournira une expertise sur les droits humains des femmes et des filles, en particulier les droits reproductifs, l'autonomisation des femmes et des filles, l'engagement des hommes et des garçons, ainsi que la violence basée sur le genre, l'exploitation du dividende démographique, la sensibilisation pour l'accès accru à l'information et aux services SSR/PF/VBG , l'accompagnement des jeunes filles victimes de tous types de violences, l'analyse des déterminants de violence basée sur le genre. Il/elle contribuera à la conception méthodologique de l'évaluation et participera aux travaux de collecte et d'analyse des données, avec la responsabilité spécifique de contribuer aux parties des produits de l'évaluation correspondants à son domaine d'expertise thématique. Il/elle fournira une contribution de fond tout au long du processus d'évaluation, notamment en contribuant à l'élaboration de la méthodologie d'évaluation, du plan de travail de l'évaluation et de l'agenda pour la phase de terrain, et en participant à des réunions avec le Gestionnaire d'évaluation, le personnel du bureau de pays de l'UNFPA Algérie et le groupe de reference de l'évaluation. Il/elle entreprendra une revue documentaire et conduira des entretiens et des discussions de groupe avec les parties prenantes, suivant les instructions du/de la chef/fe de l'équipe d'évaluation.

Membre de l'équipe d'évaluation: Expert en matière de population et développement

L'expert en matière de population et développement fournira une expertise sur les questions de population et développement, telles que le recensement, le dividende démographique et les systèmes statistiques nationaux , les nouvelles technologies pour le recensement et la MICS6, les échanges et coopération Sud-Sud, Nord-Sud, la revue nationale du programme d'action de la CIPD Il/elle contribuera à la conception méthodologique de l'évaluation et participera aux travaux de collecte et d'analyse des données, avec la responsabilité spécifique de contribuer aux parties des produits de l'évaluation correspondants à son domaine d'expertise thématique. Il/elle fournira une contribution de fond tout au long du processus d'évaluation, notamment en contribuant à l'élaboration de la méthodologie d'évaluation, du plan de travail de l'évaluation et de l'agenda pour la phase de terrain, et en participant à des réunions avec le Gestionnaire d'évaluation, le personnel du bureau de pays de l'UNFPA Algérie et le groupe de reference de l'évaluation. Il/elle entreprendra une revue documentaire et conduira des entretiens et des discussions de groupe avec les parties prenantes, suivant les instructions du/de la chef/fe de l'équipe d'évaluation.

Membre d'équipe de l'évaluation : Jeune évaluateur émergent

Le jeune évaluateur émergent contribuera à toutes les phases du processus de l'évaluation de programme de pays. Il/elle soutiendra le chef et les membres de l'équipe d'évaluation dans le développement de la méthodologie d'évaluation, la revue documentaire, l'examen et l'affinement de la théorie du

changement du programme de pays, la finalisation des questions d'évaluation et l'élaboration de la matrice d'évaluation, des méthodes et outils de collecte de données, et des indicateurs Le jeune évaluateur émergent participera également à la collecte de données (les visites de sites, entretiens et discussions de groupe) et contribuera à l'analyse des données et à la rédaction du rapport d'évaluation, suivant les instructions du chef de l'équipe d'évaluation. Il/elle fournira un soutien administratif tout au long du processus d'évaluation et participera à des réunions avec le gestionnaire d'Évaluation, le personnel du bureau de pays de l'UNFPA Algérie et le groupe de référence de l'évaluation.

La modalité et la participation des membres de l'équipe d'évaluation (y compris celle de l'évaluateur émergent) au processus d'évaluation leurs responsabilités lors de la collecte et de l'analyse des données, la nature de leurs contributions respectives pour la rédaction du rapport de conception et du rapport d'évaluation provisoire et final seront établis avec le chef de l'équipe d'évaluation et ces tâches seront accomplies sous sa supervision.

12.2. Qualifications et expérience de l'équipe d'évaluation

Chef d'équipe et expert de Santé Reproductive

Les compétences, aptitudes et expérience du chef d'équipe de l'évaluation devraient inclure:

- **Un diplôme universitaire de troisième cycle en santé publique, médecine, financement et économie de la santé, Épidémiologie, biostatistiques ou tout autre domaine connexe.**
- 10 ans d'expérience dans la conduite ou la gestion des évaluations dans le domaine du développement international
- Une vaste expérience dans la conduite des évaluations complexes notamment celles commanditées par les organismes des Nations Unies et/ou autres organisations internationales et ONG.
- **Expertise confirmée en matière de Santé Reproductive (voir profils ci-dessous).**
- Une connaissance approfondie des évaluations à base théorique et des modèles logiques et une maîtrise des méthodes de collecte de données qualitatives et quantitatives, ainsi qu'une capacité à maintenir un niveau élevé de qualité des évaluations conformément aux normes définies par l'UNFPA et l'UNEG.
- Aptitude à garantir l'éthique et l'intégrité du processus d'évaluation, y compris la confidentialité et le principe "ne pas nuire" (do no harm principle).
- Capacité à intégrer les problématiques relatives aux droits de l'homme et au genre dans toutes les phases du processus d'évaluation.
- Excellentes compétences en gestion et en leadership pour coordonner le travail de l'équipe d'évaluation et une capacité forte à partager compétences et connaissances techniques en matière d'évaluation.
- Capacité à encadrer le travail d'un jeune évaluateur émergent, à créer un environnement propice à son/sa participation effective au travail de l'équipe d'évaluation, et à apporter la supervision et l'appui nécessaires au renforcement de ses capacités.
- Expérience de travail avec une équipe multidisciplinaire des experts, y compris avec des jeunes évaluateurs émergents.
- Excellentes aptitudes en relations interpersonnelles et en communication (écrite et orale).
- Bonne connaissance du contexte de développement national d'Algérie.
- Familiarité avec les mandats et les activités de l'UNFPA ou autres organisations des Nations Unies serait un avantage.
- Excellente maîtrise de la langue Française écrite et orale.

Expert de l'égalité de genre

Les compétences, aptitudes et expérience de l'expert en matière de l'égalité de genre devraient inclure :

- **Un diplôme universitaire de troisième cycle en études de genre**, des droits de l'homme, sciences sociales, études de développement ou tout autre domaine connexe.
- 5-7 ans d'expérience dans la conduite des évaluations, revues ou études de recherche dans le travail de S&E dans le domaine du développement international
- Connaissance approfondie en matière de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et des filles, de la VBG.
- Aptitude à garantir l'éthique et l'intégrité du processus d'évaluation, y compris la confidentialité et principe "ne pas nuire" (do no harm principle).
- Capacité à intégrer les problématiques relatives aux droits de l'homme et au genre dans toutes les phases du processus d'évaluation.
- Bonne connaissance des approches et de la méthodologie d'évaluation et capacité démontrée à appliquer les méthodes de collecte de données quantitatives et qualitatives.
- Excellentes capacités d'analyse et aptitude à résoudre des problèmes.
- Capacité à collaborer avec un jeune évaluateur émergent et à créer les conditions de sa participation effective au travail de l'équipe d'évaluation.
- Expérience de travail avec une équipe multidisciplinaire des experts, y compris avec des jeunes évaluateurs émergents.
- Excellentes aptitudes en relations interpersonnelles et en communication (écrite et orale).
- Bonne connaissance du contexte de développement national d'Algérie.
- Familiarité avec les mandats et les activités de l'UNFPA ou autres organisations des Nations Unies serait un avantage.
- Excellente maîtrise de la langue Française écrite et orale.

Expert de population et du développement

Les compétences, aptitudes et expérience de l'expert en matière de la population et du développement devraient inclure:

- **Un diplôme universitaire de troisième cycle** en démographie ou études de population, statistiques, sciences sociales, études de développement ou tout autre domaine connexe.
- 5-7 ans d'expérience dans la conduite des évaluations, revues ou études de recherche dans le travail de S&E dans le domaine du développement international.
- Connaissance approfondie en matière de la génération, l'analyse, la diffusion et l'utilisation des données du recensement de la population et des logements pour le développement, les dynamiques démographiques, la migration et les systèmes statistiques nationaux.
- Aptitude à garantir l'éthique et l'intégrité du processus d'évaluation, y compris la confidentialité et le principe "ne pas nuire" (do no harm principle).
- Capacité à intégrer les problématiques relatives aux droits de l'homme et au genre dans toutes les phases du processus d'évaluation.
- Bonne connaissance des approches et de la méthodologie d'évaluation et capacité démontrée à appliquer les méthodes de collecte de données quantitatives et qualitatives.
- Excellentes capacités d'analyse et aptitude à résoudre des problèmes.
Capacité à collaborer avec un jeune évaluateur émergent et à créer les conditions de son/sa participation effective au travail de l'équipe d'évaluation.

- Expérience de travail avec une équipe multidisciplinaire des experts, y compris avec des jeunes évaluateurs émergents.
- Excellentes aptitudes en relations interpersonnelles et en communication (écrite et orale).
- Bonne connaissance du contexte de développement national d'Algérie.
- Familiarité avec les mandats et les activités du UNFPA ou autres organisations des Nations Unies serait un avantage.
- Excellente maîtrise de la langue Françaises et orale.

Jeune évaluateur émergent

Le jeune évaluateur émergent devra être âgé de moins de 35 ans et ses compétences, aptitudes et expérience devraient inclure

- Un diplôme d'études supérieures (BAC+3) en Santé Publique, Démographie ou Études de Population, Sciences Sociales, Études de Développement ou tout autre domaine connexe.
- Une certification en évaluation ou une qualification équivalente.
- Moins de cinq ans d'expérience professionnelle dans la conduite d'évaluations ou en S&E dans le domaine du développement international.
- Excellentes capacités d'analyse et aptitude à résoudre des problèmes.
- Capacité démontrée à travailler en équipe.
- Bonnes capacités d'organisation, de communication et de rédaction.
- Bonne maîtrise des technologies de l'information et de la communication et des outils de visualisation des données.
- Familiarité avec les mandats et les activités de l'UNFPA ou autres organisations des Nations Unies serait un avantage
- Excellente maîtrise de la langue Françaises écrite et orale.

13. Budget et modalités de paiement

Les évaluateurs recevront un forfait journalier calculé en fonction des qualifications et de l'expérience sur la base du barème de l'UNFPA.

Les paiements seront effectués:

À l'approbation du rapport de conception	20%
À la remise d'un rapport d'évaluation provisoire de qualité satisfaisante	40%
À l'approbation du rapport d'évaluation final et de la présentation PowerPoint pour la diffusion des résultats de l'évaluation	40%

En plus des forfaits journaliers, et en cas de déplacement hors wilaya, les évaluateurs recevront une indemnité journalière de subsistance (IJS) conformément aux dispositions de la directive relative aux missions de l'UNFPA, et sur la base des taux applicables de l'IJS des Nations Unies pour le lieu de mission. Les frais de voyage seront réglés séparément de la rémunération de consultation.

La répartition provisoire des journées du travail au sein de l'équipe d'évaluation sera la suivante:

	Chef d'équipe	Membres d'équipe (experts thématiques et Jeune Evaluator Emergent)*
Phase de conception	<i>7</i>	<i>5</i>
Phase de terrain	<i>15</i>	<i>15</i>
Phase de rédaction du rapport	<i>14</i>	<i>10</i>
Phase de facilitation d'utilisation et de diffusion des résultats de l'évaluation	<i>1</i>	<i>0</i>
TOTAL (jours ouvrables)	<i>37</i>	<i>30</i>

*Le nombre de jours par membre de l'équipe

Le nombre exact de journées du travail sera fixé par le gestionnaire d'évaluation. La distribution finale du volume du travail sera proposée par l'équipe d'évaluation dans le rapport de conception et soumise à l'approbation du gestionnaire d'évaluation.

14. Bibliographie et ressources

Les documents suivants seront mis à la disposition de l'équipe d'évaluation dès le recrutement effectué:

Documents de l'UNFPA

1. Plan stratégique de l'UNFPA (2014-2017) (y compris les annexes)
<https://www.unfpa.org/resources/strategic-plan-2014-2017>
2. Plan stratégique de l'UNFPA (2018-2021) (y compris les annexes)
<https://www.unfpa.org/strategic-plan-2018-2021>
3. Politique d'évaluation de l'UNFPA (2019)
<https://www.unfpa.org/admin-resource/unfpa-evaluation-policy-2019>
4. Manuel d'évaluation: Comment concevoir et effectuer une évaluation de programme de pays à l'UNFPA (2019) (en anglais)
<https://www.unfpa.org/EvaluationHandbook>
5. Évaluations centralisées pertinentes effectuées par le Bureau d'évaluation de l'UNFPA - disponibles à: <https://www.unfpa.org/evaluation>

Stratégies, politiques et plans d'action nationaux de **Algérie**

6. Stratégie nationale de réduction de la pauvreté
7. Plan national de développement
8. Plan-cadre stratégique de coopération des Nations Unies pour le développement (CdCS) et/ou Plan-cadre des Nations Unies pour la coopération au développement durable (UNSDCF)
9. Stratégies et politiques nationales pertinentes pour chaque domaine thématique de programmation

Documents de programmation du bureau de pays **Algérie** de l'UNFPA

10. UNFPA 6ème Descriptif de programme de pays 2017-2021
11. Analyse/bilan commun de pays des Nations Unies (BCP)
12. Plans annuels du travail du bureau de pays et rapports thématiques
13. Documents du programme conjoint des Nations Unies
14. Examens à mi-parcours des interventions/programmes dans les différents domaines thématiques de programmation
15. Rapports sur les ressources de base et les autres ressources
16. Stratégie du bureau de pays pour la mobilisation des ressources

Documents de S&E du bureau de pays UNFPA

17. **Matrice** S&E du programme de pays 2017-2021
18. Plans et rapports annuels sur les résultats du bureau de pays
19. Rapports de suivi trimestriels du bureau de pays
20. Revue à mi-parcours du 5ème Programme de pays à:
<https://web2.unfpa.org/public/about/oversight/evaluations/>

Autres documents

21. Mise en œuvre de plans du travail et rapports de progrès des partenaires
22. Rapports des partenaires de mise-en-œuvre
23. Rapports d'audit et rapports visites de terrain
24. Ordres du jour et procès-verbaux des réunions des groupes de travail conjoints des Nations Unies
25. Rapports des bailleurs de fonds si disponibles.

15. Annexes

Les annexes citées ci-dessous (à l'exception de l'annexe H) seront mises à disposition du Consultant avant le démarrage de la mission

A	Théorie du changement
B	Carte des parties prenantes
C	Modèle de matrice d'évaluation
D	Liste des projets Atlas
E	Grandes lignes du rapport de conception
F	Grille d'appréciation de la qualité d'évaluation
G	Modèle de réponse de la direction
H	Grandes lignes du rapport d'évaluation final
I	Directives d'édition du Bureau d'Évaluation

ANNEXE 2 : LISTES DES PERSONNES/INSTITUTIONS RENCONTREES

Institutions	Nom	Fonction	Téléphone (+213)	Email
United Nation Population Fund (UNFPA)	Dr Ouahiba Sakani	Assistante Représentante	+213 661 90 07 78	sakani@unfpa.org
	Dr Badia Haddouche	Chargée de Programme	+213 661 923 298	haddouche@unfpa.org
	Mme Amel Zeggar-Ayachi	Analyste de programme	+213 661 923 301	zeggarayachi@unfpa.org
	Mme Khadidja Boukezouha	Assistante de programme	+213 661 99 51 42	boukezouha@unfpa.org
	Mr. Adel Bribi	Chargé administration et finances	+213 661 923 297	bribi@unfpa.org
Système des Nations Unies				
Bureau du Coordinateur Résident (BCR)	Mr Eric Overvest	Coordonnateur Résident des Nations Unies		eric.overvest@un.org
United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC)	Mme Samia Chouchane	Cheffe de bureau	+213 661 55 75 98	samia.chouchane@un.org
Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)	Mr Adel Zeddama	Directeur Pays	+213 661 41 35 27	zeddama@unaids.org
United Nations Children Fund (UNICEF)	Mme Souraya Hassan	Représentante Adjointe	+213 21927298/ +213 661 51 31 93	shassan@unicef.org

Missions diplomatiques/donateurs				
Ambassade Royale des Pays-Bas (AmbNL)	Mme Amel Memou	Chargée de projets	+213 778 17 42 54/ +213 770 17 42 54	amel.memou@fcdo.gov.uk
Partenaires institutionnels				
Direction Générale de la Population (DPOP, MSPRH)	Mr Amar Ouali	Directeur Général de la Population	+213 666 66 21 94	amaraouali@hotmail.com
	Mme Boukhaoui Nacera	Sous-directrice des Stratégies et des Programmes de Population	+213 21 27 97 94	boukhaouin2005@yahoo.fr
	Mme Nadia Djeraoune	Sous-directrice de la prospective et de la veille démographique	+213 662 059 686	ndjeraoune@yahoo.fr
Institut National de Santé Publique (INSP, MSPRH)	Mr Dr Djohar Hannoun	Responsable du Département Information Sanitaire	+213 772 32 47 88	djohannoun@gmail.com
Office National des Statistiques	Mme Amel Lakehal	Directrice Population et Emploi		amel.lakehal.ons@gmail.com
Polycliniques des Annassers Alger	Dr Nabil MELIANI	Médecin chef par intérim de la polyclinique et médecin chef du centre de santé d'El Afia.	+213 561 74 50 73	meliani_nabil@yahoo.fr
	Mme Anissa ALLIOUA	sage-femme polyclinique des Annassers	+213 555 22 41 15	alliouasagefemme@gmail.com
Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS)	Mme Kenza Nechar	Chargée de la société civile	+213551007332	

Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme (MSNFCF)	Mme Yaker Faiza	Directrice de la Coopération	+213 21 44 97 37 +213 771 66 02 09	yakfaiza@yahoo.fr yakerfaiza@yahoo.fr
	Direction Générale des Relations Multilatérales (DGRM)	Mr Khelifi Said	Directeur des Affaires humanitaires, sociales, culturelles, scientifiques et techniques internationales	+213 21 50 42 96 +213 668 59 82 09
Ministère des Affaires Etrangères	Mme Kherrou Habiba	Sous-directrice	+213 21 50 42 96	kherrou.habiba@hotmail.fr
	Mr Naid Yousseff Mohamed Lamy	Cadre	+213 21 50 45 45 poste 2776	
Société civile				
Association Algérienne pour la Planification Familiale (AAPF)	Mme Chafia Boulfoul	Directrice Exécutive	+213 697 82 05 46	hafiabou14359@yahoo.fr
Fédération Algérienne des Personnes Handicapées (FAPH)	Mme El Mamri Atika	Présidente	+213 772 32 77 60	atika.elmamri@gmail.com

Association Cèdre Khenchla	Dr Hakim Chenaker El Salhi	Président	+213 672 15 39 99	
Association Femme en Communication (AFC)	Mme Nafissa Lahreche	Présidente	+213 770 91 52 21	ounoutha@hotmail.com
Fondation Egalité	Mme Nadia Ait Zai	Présidente	+213 661 52 30 44	nadia_ait@yahoo.com
Association Femmes cadres algériennes AFCAR	Mme Aïcha Kouadri Boudjelthia	Vice-présidente	+213 771 61 40 01	kouadriaicha@yahoo.fr
Jeunes bénéficiaires				
	1- M. Adam Roumani :	Étudiant en médecine	+213 672 421 385	adamroumani97@gmail.com
	2- M. Aghiles Adoun:	Étudiant en médecine	+213 659 51 58 08	aghiles177@gmail.com ;
	3- M.Ahmed Yacine Benzaim	Doctorant	+213 775 957 258	ahmedyacine4@hotmail.com
	4- Mlle Asma Alloune	Étudiant en médecine	+213 779802774 / 559 065 751	asmaalloune33@icloud.com
	5- M. Mohamed Senouci	Étudiant en médecine	+213 557 302 801	senouci_mohamed@outlook.fr
	6- Mlle Romeissa Ben Abderrahmane	Étudiant en médecine	+213 781 323 008 /669 595 247	romeissa05@gmail.com
	7- Mlle Sonia Bekhouche	Étudiant en médecine	+213 779 188 944	berkouche.sonia@hotmail.com

	8- Mlle Yamina Beddek	Étudiant en médecine	+213 54 96 51 01	yambeddek@icloud.com
	3-M. Amir Ben Brik	Ingénieur	+213 555 26 26 76	amir.benbrik@outlook.com

ANNEXE 3 : DOCUMENTS CONSULTES

Documents de planification stratégique

- Cadre de coopération stratégique (CDCS) Algérie- système des nations unies 2016-2020
- Country programme document for Algeria 2016, UNFPA
- Plan d'action programme pays 2017-2020, annexe 1. Liste des partenaires, United nations population fund
- République algérienne démocratique et populaire, Ministère de la sante, de la population et de la reforme hospitalière, direction générale de la prévention et de la promotion de la sante, plan nationale de la réduction de la mortalité maternelle 2015-2019
- République algérienne démocratique et populaire, ministère des affaires étrangères, coopération Algérie-UNFPA bilan des résultats 2016-2017
- République algérienne démocratique et populaire, ministère des affaires étrangères, coopération Algérie-UNFPA réunion de coopération 2017-2020
- Plan d'action pour la mise en œuvre du programme de pays 2017-2020 UNFPA
- Journal officiel de la république algérienne n° 82, constitution de la république algérienne démocratique et populaire
- République algérienne démocratique et populaire ministère de la sante, de la population et de la reforme hospitalière direction de la population, consolidation du programme national de planification familiale (roadmap) 2017-2020
- République algérienne démocratique et populaire plan d'action du gouvernement pour la mise en œuvre du programme du président de la république 06 février 2020
- Analyse commune pays - nations unies équipe pays des nations unies en Algérie février 2021
- Cadre de coopération stratégique révisée Algérie- système des nations unies 2019-2021
- Nations unies Algérie : rapport annuel des nations unies Algérie 2020
- Stratégie de communication UNFPA Algérie 2020
- The UNFPA strategic plan, 2014-2017
- Strategic plan 2018-2021, general staff meeting 16 February 2017
- UNFPA strategic plan, 2018-2021 annex 1. Integrated results and resources framework
- UNFPA strategic plan, 2018-2021 annex 2. Theory of change
- UNFPA strategic plan, 2018-2021 annex 4. Business model
- UNFPA strategic plan, 2018-2021 annex 5. UNFPA programme accountability framework
- UNFPA strategic plan, 2018-2021 annex 6 global and regional interventions
- UNFPA strategic plan, 2018-2021 annex 7: working together to support implementation of the 2030 agenda

Plans de travail annuels (pta)

1. Plan de travail annuel (pta) UNFPA, 2017
2. Plan de travail annuel (pta) UNFPA, 2018
3. Plan de travail annuel (pta) UNFPA, 2019
4. Plan de travail annuel (pta) UNFPA, 2020

Documents de reference en evaluation

- UNFPA: handbook: how to design and conduct a country programme evaluation at UNFPA, October 2013. Revised template 13, july 2016
- Guide d'évaluation comment concevoir et conduire une évaluation de programme de pays a l'UNFPA Gervais Beninguisse (2021)
- Guidance on disability inclusion in UNFPA evaluations UNFPA evaluation office (2020)
- Evaluation strategy 2018-2021. UNFPA evaluation office (2018)

Documents de suivi de la mise en œuvre du programme

- Cadre de suivi des indicateurs du cp6 et plan de suivi évaluation 2021
- Alegria Project monitoring 2017-2021

Rapports d'enquêtes, d'études et d'évaluation

- UNFPA : document technique sur le profil du dividende démographique, Algérie 2016
- UNFPA : ASRO dd workshop, sur le profil du dividende démographique 'youth are the future' 2016
- République algérienne démocratique et populaire ministère de la sante, de la population et de la réforme hospitalière la feuille de route nationale sur l'exploitation du dividende démographique en Algérie 2016
- UNFPA : rapport d'enquête rapide en ligne sur la prise en charge des femmes et des filles victimes de violence basée sur le genre durant la pandémie de covid-19. (2020)
- République algérienne démocratique et populaire ministère délégué charge de la famille et de la condition féminine violences envers les femmes en Algérie enquête nationale de prévalence analyse des résultats
- UNFPA : rapport d'enquête sur l'évaluation de l'impact de manuel « association iqraa »
- UNFPA: rapport d'enquête sur *"romoting women's rights in Algeria through greater understanding of men's perceptions of violence against women"*
- UNFPA : rapport final sur les émissions sur le genre partenariat femmes en communication et l'UNFPA

ANNEXE 4.1. : TYPES D'INTERVENTIONS MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU 6^{ÈME} PROGRAMME SELON LEUR PERTINENCE PAR RAPPORT AUX POPULATIONS CIBLES ET AUX OBJECTIFS

N°	Interventions	Produits	Composantes	Conclusion	Justification
I. Appui au plan national de réduction accélérée de la mortalité maternelle					
1	Participation active à la commission planification familiale et partage d'expertise et de bonnes pratiques sur la PF	P1	SSPJ	Pertinent	La PF étant un des leviers de prévention de la morbidité et de la mortalité maternelle, ses bonnes pratiques, méritent d'être capitalisées et valorisées pour partager l'expérience, poursuivre la tendance baissière et converger vers le résultat transformateur de zéro décès maternel évitable en Algérie d'ici 2030.
2	Rencontres régionales des équipes des décès maternels	P1	SSPJ	Pertinent	L'amélioration de la qualité de l'audit des décès maternels est un des leviers efficaces pour la surveillance et la baisse de la mortalité maternelle. Les rencontres régionales servent de cadres de partage d'expérience et d'harmonisation méthodologique.
3	Production et diffusion de guides, formulaires/questionnaires d'audit de décès maternels;	P1	SSPJ	Pertinent	La production des outils de collecte de données et de dissémination des guides ou conduites à tenir est déterminante pour l'efficacité de l'audit des décès maternels
4	Réalisation de la 2 ^{ème} enquête nationale de consolidation du taux de décès maternels;	P1	SSPJ	Pertinent	L'enquête nationale de consolidation permet d'améliorer la fiabilité du ratio de mortalité maternelle par une comparaison convergente avec les données issues de l'audit de décès maternels
5	Numérisation du questionnaire de l'audit des décès maternels	P1	SSPJ	Pertinent	La numérisation du questionnaire d'audit est justifié par le besoin d'expertise des dossiers des décès maternels par plusieurs Experts et l'archivage à moindre risque
6	Documentation de bonnes pratiques en santé maternelle	P1	SSPJ	Pertinent	Les bonnes pratiques en santé maternelle, ayant conduit à une réduction significative la mortalité maternelle, de 230 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 1989 à 48,5 décès maternels pour 100000 naissances vivantes en 2019, méritent d'être capitalisées et valorisées pour partager l'expérience, poursuivre la tendance baissière et converger vers le résultat transformateur de zéro décès maternel évitable en Algérie d'ici 2030.
II. Appui à l'implémentation de la feuille de route PF 2017-2020					
7	Création du Comité National de Santé Reproductive et Bien être familiale	P1	SSPJ	Pertinent	Cette intervention se justifie par le besoin d'un organe de mise en œuvre de la feuille de route pour la consolidation du programme de PF.
8	Approvisionnement du MSPRH-DPOP en 50 mannequins pour la formation en insertion du DIU des prestataires de services SRPF (médecins/sages-femmes).	P1	SSPJ	Pertinent	Les mannequins constituent des outils de démonstration lors de la formation des prestataires de services SR/PF sur l'insertion du DIU dont la promotion est un des axes prioritaires.

N°	Interventions	Produits	Composantes	Conclusion	Justification
9	Restitution du draf rapport d'étape de la consultation sur l'élaboration de l'outil standard de suivi et de supervision du paquet SR/PF	P1	SSPJ	Pertinent	Nécessité de renforcer les capacités des prestataires sur l'utilisation de l'outil standard de suivi et de supervision du paquet SR/PF à élaborer pour améliorer la qualité et la continuité des services.
III. Appui à la promotion du dispositif intra utérin					
10	Réalisation de l'étude sur la résistance au DIU et l'organisation de 05 ateliers régionaux d'information et de dissémination de ses résultats	P1	SSPJ	Pertinent	Nécessité d'identifier les facteurs associés à la résistance au DIU pour les adresser et promouvoir son utilisation
11	Production du document promotionnel sur le DIU en direction des prestataires de services SR/PF	P1	SSPJ	Pertinent	Nécessité de renforcer les capacités des prestataires de services SR/PF à promouvoir l'utilisation du DIU
IV. Appui au renforcement des capacités institutionnelles en techniques de communication sociale					
12	Réalisation d'un atelier de formation en communication sociale, en direction des gestionnaires de programmes SR/PF au central et local	P1	SSPJ	Pertinent	Nécessité de renforcer les capacités des prestataires de services SR/PF communication sociale
V. Appui technique à la conduite l'évaluation rapide sur l'impact de la pandémie COVID-19 sur la continuité des services SRPF et Appui à la continuité des services SR/PF durant et post période COVID-19					
13	Approvisionnement MSPRH-DPOP en 05 échographes pour 05 centres de références SR/PF (Sud-Centre-Hauts plateaux: Adrar-Alger-Blida-Biskra-Sétif) et d'un kit visioconférence dans le cadre de la continuité des services SR/PF	P1	SSPJ	Pertinent	Nécessité de répondre aux besoins émergents de continuité des services de SR/PF dans le contexte de pandémie de la Covid-19.
VI. Appui à la mise en place d'un partenariat effectif MSPRH-MARW					
14	Atelier de mise à niveau de formation des mouchardâtes en techniques de counseling en SR/PF et mise en réseau avec les prestataires de service SR/PF des 10 centres de références SR au niveau des 10 wilayas cibles (Sud-Centre-Ouest-Hauts plateaux : Adrar-Alger-Béjaia-Blida-Biskra-Boumerdès-Médéa-Mostaganem- Sétif- Skikda)	P1	SSPJ	Pertinent	La formation des mouchardâtes (conseillères religieuses) en techniques de counseling en SR/PF et leur mise en réseau avec les prestataires de service est une approche novatrice, multi-acteurs et participative dont l'efficacité était à vérifier dans les Wilayas cibles avant leur mise à l'échelle.
15	Plaidoyer sur la PF (Loi sanitaire 2018)	P2	SSPJ	Pertinent	Nécessité d'un plaidoyer en faveur de l'inclusion des questions de SSR des jeunes.
16	Guide de bonnes pratiques de coaching des jeunes à comportement à risque	P2	SSPJ	Pertinent	Nécessité de renforcer les coaches sur les bonnes pratiques de coaching des jeunes pour promouvoir des comportements

N°	Interventions	Produits	Composantes	Conclusion	Justification
17	Activités de communication: journées internationales de la jeune fille, de la Jeunesse	P2	SSPJ	Pertinent	Utiliser efficacement les journées internationales pour sensibiliser les jeunes sur les questions de SR/PF/VBG
18	Produits de communication: Vidéos SR, Vidéo continuité des services durant la pandémie Covid19, 12 vidéos life skills, bande dessinée	P2	SRH	Pertinent	Nécessité de répondre aux besoins émergents de continuité des services de SR/PF dans le contexte de pandémie de la Covid-19, particulièrement au sein des jeunes.
19	Manuel de techniques de communication non violente	P3	ESAF	Pertinent	Nécessité de renforcer les capacités des acteurs aux techniques de communication non violente pour la prévention des VBG
20	Mapping multisectoriel des services VBG	P3	ESAF	Pertinent	Nécessité de disposer d'une cartographie des services de prévention et de prise en charge des VBG pour une approche holistique.
21	Analyse rapide de la continuité des services de la société civile en réponse à VBG durant la pandémie Covid19	P3	ESAF	Pertinent	Nécessité de répondre aux besoins émergents de continuité des services de prévention et de prise en charge des VBG dans le contexte de pandémie de la Covid-19.
22	Campagne des 16 jours d'activisme contre la VBG	P3	ESAF	Pertinent	Nécessité d'une sensibilisation de masse sur les VBG.
23	Etude qualitative sur les responsabilités des hommes et des femmes et leur perception de la VBG	P3	ESAF	Pertinent	Nécessité d'identifier les éléments favorables et les obstacles à l'implication des hommes et des femmes à la lutte contre les VBG pour des actions adéquates.
24	Appui à la réalisation de l'enquête MICS6 (appui technique et financier)	P4	DDEMO	Pertinent	Nécessité de valoriser la MICS6 pour accompagner la prise de décision basée sur données fiables et à jour.
25	Réalisation d'études approfondies (Fertilité, situation socio-économique de la femme âgée de 40 ans et plus, mortalité)	P4	DDEMO	Pertinent	Nécessité d'accompagner la prise de décision par des résultats d'études approfondies basées sur les données de la MICS5.
26	Elaboration des engagements (gouvernement et OSC) en appui à la participation de l'Algérie au sommet de Nairobi CIPD+25	P4	DDEMO	Pertinent	Nécessité de préparer le document relatif à l'état d'avancement des engagements de l'Algérie pour le sommet de Nairobi sur la CIPD+25
27	Journée d'information sur la thématique en direction des médias	P4	DDEMO	Pertinent	Nécessité de partager avec les acteurs de développement, les médias et les experts, les principales réalisations et les investissements de l'Algérie dans le domaine de la Population et Développement
28	Réalisation de l'atelier de restitution du rapport national sur la population et développement 2014-2019	P4	DDEMO	Pertinent	Nécessité de restituer et disséminer les résultats du rapport national sur la Population et Développement 2014-2019
29	Initiatives SSR /GBV/Dividende démographique organisées par les CSOs à l'intention des jeunes	P4	DDEMO	Pertinent	Nécessité de sensibiliser les jeunes sur les questions de SSR, VGB et Dividende démographique

N°	Interventions	Produits	Composantes	Conclusion	Justification
30	Appui technique et financier au renforcement des capacités nationales pour l'intégration des ODD 3 et 5 dans les politiques publiques (2 ateliers)	P4	DDEMO	Pertinent	Nécessité de renforcer les capacités nationales sur l'intégration des ODD 3 (Santé et bien-être) et 5 (égalité entre les sexes) dans les politiques publiques.
31	Initiative Youthagainstcovid19 (13 vidéos)	P4	DDEMO	Pertinent	Nécessité de sensibiliser les jeunes sur la prévention et la prise en charge de la Covid-19 dans un contexte de flambée épidémiologique.

ANNEXE 4.2: MATRICE D'ÉVALUATION CONSOLIDÉE

COMPOSANTE 1 : SANTE SEXUELLE PROCRÉATIVE ET JEUNESSE			
PERTINENCE			
<p>QE1a : Dans quelle mesure le 6e programme est-il adapté: i) aux besoins de différentes populations, y compris ceux des groupes marginalisés et vulnérables, notamment les adolescents, les jeunes, les personnes handicapées ; ii) aux stratégies et politiques nationales de développement; iii) à l'orientation stratégique et aux objectifs de l'UNFPA; et iv) aux priorités énoncées dans les cadres et les accords internationaux, en particulier le programme d'action de la CIPD, le Plan cadre stratégique de coopération des Nations Unies pour le développement et les ODD ?</p> <p>QE1b : Dans quelle mesure l'UNFPA a-t-il pu s'assurer que les besoins variés des populations vulnérables et marginalisées, notamment les adolescents, les jeunes et les personnes handicapées sont pris en compte dans la planification et la mise en œuvre de toutes les actions soutenues par l'UNFPA dans le cadre du 6e programme ?</p>			
Hypothèses d'évaluation	Indicateurs	Sources d'information	Méthodes et Outils de collecte de données
<p>Les besoins de la population cible ont été adéquatement pris en compte lors de la planification (couverture des principaux problèmes identifiés en fonction des cibles) y compris ceux des groupes vulnérables, notamment les adolescents, les jeunes, les personnes handicapées</p>	<p>- Prise en compte adéquate des besoins dans la planification (sur la base des problèmes/besoins sanitaires) et la mise en œuvre pour la population cible (couverture des principaux problèmes identifiés en fonction et par les cibles) y compris ceux des groupes marginalisés et vulnérables, notamment les adolescents, les jeunes et les personnes handicapées avec une désagrégation par sexe ;</p>	<p>- CP6 (2017-2021) ; - Plan d'actions du CP6 (2017-2021) ; - Rapport d'enquêtes (EDS, MICS, RGPH, etc.) ; - Cadre logique d'intervention ; - UNFPA, partenaires et bénéficiaires</p>	<p>- Revue/Analyse documentaire ; - Interviews semi structurées (Guide) ; - Focus group (Guide)</p>
<p>Constats</p> <p>D'une manière générale, le 6^{ème} programme, dans toutes ces composantes y compris en matière de SR, a été élaboré de manière participative de toutes les parties prenantes lors de la planification. Les 18 interventions de la SSR et leurs zones de couverture (10 wilayas) répondent directement aux besoins identifiés et en concordance avec la prévalence des problèmes ou pathologies ainsi que des inégalités spatiales, mise en évidence dans les enquêtes.</p>			

Le CdCS a fait participer toutes les institutions partenaires et les OSC et la question des personnes vulnérables ou vivant avec un handicap posé en tant que priorité nationale (parmi 3 priorités nationales) : «*Améliorer l'accès aux services sociaux de qualité et à la protection sociale notamment en faveur des groupes vulnérables (femmes, enfants, personnes âgées, personnes handicapées)*»⁸ ».

En outre le PAPP identifie les populations vulnérables dans le produit 1 : Renforcement des mécanismes nationaux pour l'offre d'un paquet intégré de services SR/PF⁹.

Les interventions de la composante Santé Sexuelle Procréative et Jeunesse du 6e programme sont alignées au mandat/stratégie de l'UNFPA	- Concordance entre les interventions de la composante Santé Sexuelle Procréative et Jeunesse du 6e programme et le mandat et les stratégies de l'UNFPA	CP6 (2017-2021) ; - Plan d'actions du CP6 (2017-2021) ; - Cadre logique d'intervention ; - Plan stratégique UNFPA (2014-2017) et (2018-2021)	- Revue/Analyse documentaire
--	---	---	------------------------------

Constats et recommandations.

La logique d'intervention construite (chapitre 3) montre clairement l'alignement du 6^{ème} programme au Plan Stratégique de l'UNFPA 2014-2017 et 2018-2021, sur la base duquel il a été conçu et mis en œuvre :

- Le premier produit (P1) contribue à l'atteinte du Résultat 1 du PS 2014-2017 de l'UNFPA : *Accroissement de la disponibilité et l'utilisation des services intégrés de santé sexuelle et de la reproduction, y inclus la planification familiale, la santé maternelle et le VIH*, ainsi qu'au Résultat 1 du PS 2018-2021 de l'UNFPA : *Partout, toutes les femmes, tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les plus défavorisés, utilisent les services intégrés de santé sexuelle et reproductive et exercent leurs droits en matière de reproduction sans contrainte, discrimination, ni violence* ;
- Le produit 2 contribue à l'atteinte du Résultat 2 du PS 2014-2017 : *Accroissement de la priorité aux adolescents, particulièrement les jeunes filles, dans les politiques et programmes nationaux de développement, particulièrement l'amélioration de l'éducation sexuelle complète, de la santé sexuelle et de la reproduction. Par la même occasion, il contribue à l'atteinte des Résultats 1 et 2 du PS 2018-2021* :
- ✓ Résultat 1 : *Partout, toutes les femmes, tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les plus défavorisés, utilisent les services intégrés de santé sexuelle et reproductive et exercent leurs droits en matière de reproduction sans contrainte, discrimination, ni violence* ;
- ✓ Résultat 2 : *Tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les adolescentes, ont les moyens d'accéder à la santé sexuelle et reproductive et aux droits en matière de reproduction, quel que soit le contexte.*

⁸ CdCS révisé 2019-2021. Priorités nationales page 20.

⁹ PAPP Produit 1. b) et c). Page 9.

<p>Les interventions de la composante Santé Sexuelle Procréative et Jeunesse du 6^e programme sont alignées aux priorités des politiques nationales et à celles énoncées dans le programme d'action de la CIPD, le Plan cadre stratégique de coopération des Nations Unies pour le développement (CdCS) et le Plan Cadre des Nations Unies pour la coopération au développement durable (UNSDCF) (2016-2020)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Concordance entre les interventions de la composante Santé Sexuelle Procréative et Jeunesse du 6^e programme et les priorités nationales ; - Concordance entre les interventions du 6^e programme et le programme d'action de la CIPD, le Plan cadre stratégique de coopération des Nations Unies pour le développement (CdCS) et le Plan Cadre des Nations Unies pour la coopération au développement durable (UNSDCF) (2016-2020) 	<ul style="list-style-type: none"> CP6 (2017-2021) ; - Plan d'actions du CP6 (2017-2021) ; - Plan cadre stratégique de coopération des Nations Unies pour le développement (CdCS) ; - Plan Cadre des Nations Unies pour la coopération au développement durable (UNSDCF) (2016-2020) - Cadre logique d'intervention ; - PNRAMM (2015-2019) ; - Programme d'Action du Roadmap de la planification familiale d'Algérie (2017-2020) ; - Politique Nationale en matière de Santé de la Reproduction ; - Politique/Programme en matière de Santé Sexuelle et Reproductive des Adolescents et Jeunes ; - Politique Nationale de la Jeunesse 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue/Analyse documentaire - Interviews semi structurée (Guide) ; - Focus group (Guide)
--	--	---	---

Constats

Les interventions du 6^{ème} programme dans sa composante 1 contribuent à réaliser l'Effet 2 du CdCS (2016-2020 et 2016-2021) : « D'ici 2020, un accès accru, inclusif et équitable à des services sociaux de qualité est offert à la population », en particulier dans le domaine d'intervention « Renforcement de la qualité des services et de la gouvernance du système de santé », en alignement avec l'ODD 3 : « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge » à travers ses cibles i) 3.1 : lutte contre la mortalité maternelle et ii) 3.7 : Accès de tous à des soins de santé sexuelle et procréative.

Les interventions de la composante 1 sont concordantes avec les trois résultats transformateurs de la CIPD+25, axés sur l'être humain durant la période d'ici à 2030 : à travers i) l'élimination des décès maternels évitables ; ii) l'élimination des besoins non satisfaits en matière de planification familiale ; iii) Mettre fin à la violence basée sur le genre et aux pratiques néfastes.

La composante 1 du 6^{ème} programme est alignée aux priorités nationales en matière de SSR/Jeunes, à travers notamment :

- Les plans d'action du gouvernement 2020 et 2021 : importance particulière aux questions de démographie, à la protection des mères et des enfants, y compris le dépistage précoce des cancers, aux jeunes ainsi qu'au renforcement des prestataires de services
- La loi n° 18-11 du 2 juillet 2018 relative à la Santé : programmes de lutte contre la mortalité maternelle et infantile ainsi que la promotion de la planification familiale (articles 70 et 71) et la prévention en matière de santé reproductive, particulièrement l'éducation sexuelle auprès des jeunes (article 120).
- Les 5 engagements de l'Algérie à la réunion de la CIPD+5 (Nairobi), parmi lesquels : i) Assurer l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive dans le cadre de la couverture sanitaire universelle ; ii) Défendre le droit aux soins de santé sexuelle et reproductive dans les contextes humanitaires et fragiles.
- La Roadmap pour la consolidation du programme national de planification familiale (2017-2020) du MSPRH
- Le Plan National de Réduction Accélérée de la Mortalité Maternelle (PNRAMM, 2015-2019) du MSPRH
- Le Plan National Stratégique (PNS) IST/VIH du MSPRH 2020-2024 du MSPRH

La composante SSPJ est également arrimé au Cadre de Coopération Stratégique (CdCS, 2016-2020 et 2019-2021), qui est une réponse collective du Système des Nations Unies aux priorités nationales déclinées dans les plans d'action du Gouvernement, notamment aux effets suivants :

- Effet 2 : « *D'ici 2021, un accès accru, inclusif et équitable à des services sociaux de qualité est offert à la population* » ;
- Effet 3 : « *D'ici 2021, la promotion de la condition des femmes répond à celle de l'évolution du cadre normatif et légal et bénéficie de stratégies nationales suivies, évaluées et rendues visibles* »

QE1c : Dans quelle mesure le bureau de pays a-t-il su réagir aux changements en matière de besoins et priorités nationaux, y compris ceux des groupes marginalisés et vulnérables, aux variations causées par les crises ou aux changements politiques majeurs ?

Hypothèses d'évaluation	Indicateurs	Sources d'information	Méthodes et Outils de collecte de données

<p>Les interventions déployées dans le cadre du 6^e programme de pays ont été en adéquation avec les changements en matière de besoins et priorités nationaux, y compris ceux des groupes marginalisés et vulnérables, aux variations causées par les crises ou aux changements politiques majeurs</p>	<p>- Occurrence des changements dans les besoins des populations cibles y compris ceux des groupes marginalisés et vulnérables (les adolescents, les jeunes, les personnes handicapées avec une désagrégation par sexe) inhérent au contexte du pays ;</p> <p>- Adéquation des réponses apportées par le bureau Pays aux changements des besoins des populations cibles (planification et réponse) inhérent au contexte du pays</p>	<p>- CP6 (2017-2021) ;</p> <p>- Plan d'actions du CP6 (2017-2021) ;</p> <p>- Rapports de monitoring</p> <p>- Rapport des ODD Algérie 2020</p> <p>- Cadre logique d'intervention</p>	<p>- Revue/Analyse documentaire</p> <p>- Interviews semi structurée (Guide) ;</p>
--	---	---	---

Constats

dès le début cette pandémie en Algérie en février 2020, l'UNFPA a été en synergie avec les autres agences du SNU pour offrir un appui coordonné au Plan National de Riposte à travers les cinq axes suivants : (i) Achats de matériels et d'équipements ; (ii) Mobilisation des ressources ; (iii) Appui technique sanitaire ; (iv) Communication et (v) Appui à la frange vulnérable de la population.

De façon spécifique, l'UNFPA, dans le cadre du 6e programme, a apporté son appui à la DPOP du MSPRH à la mise en œuvre d'études d'impact de la Covid-19 sur la continuité des services de santé reproductive et planification familiale. Cet appui a porté également sur la production d'affiches (2000), de spots radio et TV pour la sensibilisation de la population sur la continuité des services SR/PF et leur accès durant la pandémie de la Covid-19. La dotation de 05 échographes à la DGPOP au bénéfice des centres de santé de référence de 05 wilayas cibles (Adrar, Alger, Bejaïa, Blida, Sétif) participe également de l'appui à la continuité des services durant la pandémie de la Covid-19.

Face aux restrictions des réunions en présentielle, l'UNFPA a doté la DPOP du MSPRH d'un équipement pour visioconférences.

Toujours dans le cadre du 6e programme, l'UNFPA a fourni à travers les associations, des équipements de protection individuelle destinés au personnel de santé (dont les sages-femmes, pour assurer des accouchements sans danger, et les agents communautaires), des kits de diagnostic et des équipements. En outre, une entreprise privée algérienne a fait don de produits d'hygiène à l'UNFPA, qui les a distribués aux associations chargées de répondre aux besoins des personnes vulnérables. De même, en février 2021, la Fédération algérienne des personnes handicapées (FAPH) a reçu de l'UNFPA des kits d'hygiène de protection contre la Covid-19 qui ont pu bénéficier à 5 associations de personnes handicapées.

Le 6e programme a également soutenu une campagne de sensibilisation et de prévention contre le cancer du col de l'utérus pendant la pandémie de la Covid-19 à travers un spot vidéo. Un spot vidéo spécifique pour la femme handicapée a été réalisé en collaboration avec la FAPH, ce qui traduit une sensibilité du 6e programme aux catégories vulnérables.

EFFICACITE			
QE2a : Dans quelle mesure les actions soutenues par l'UNFPA ont-elles contribué à la réalisation des résultats attendus (produits et effets) du 6^e programme, en particulier: i) l'accès et l'utilisation accrus des services intégrés de santé sexuelle et reproductive; ii) l'autonomisation des adolescents et des jeunes pour accéder aux services de santé sexuelle et reproductive et jouir de leurs droits sexuels et reproductifs; iii) la promotion de l'égalité de genres et de l'autonomisation de toutes les femmes et les filles; et iv) l'utilisation accrue des données démographiques dans l'élaboration de			
Hypothèses d'évaluation	Indicateurs	Sources d'information	Méthodes et Outils de collecte de données
Les services intégrés de santé sexuelle et reproductive sont disponibles, accessibles et en amélioration au sein des populations cibles y compris les groupes vulnérables et marginalisés, notamment les adolescents, les jeunes et les personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> - Niveaux et amélioration des indicateurs de réalisation des produits avec une désagrégation par sexe ; - Association entre les améliorations constatées et les interventions du 6^e programme ; - Intégration de l'approche fondée sur les DH et de l'approche genre dans la réalisation des produits 	<ul style="list-style-type: none"> - Matrice de suivi des indicateurs du CP6 ; - Rapports d'enquêtes ; - Rapports d'évaluation ; - Rapports d'activités ; - UNFPA et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue/Analyse documentaire ; - Interviews semi structurées (Guide);
Constats			
<p>Le maillage d'unités de santé (de la salle de soins aux polycliniques et aux hôpitaux) est important en Algérie. Il y a dans toutes les 58 wilayas des établissements hospitaliers et des EPSP qui regroupent 1700 polycliniques (plateaux techniques, consultations spécialisées, médecine générale et PMI-SR) et 6300 des salles de soins (médecine générale et PMI-SR). L'accès est assuré pour toutes les populations sans exclusive. La DPOP prend en compte les inégalités spatiales régionales, surtout les zones éparses et des équipes mobiles (clinomobiles ou installations légères pour un mois) ont été mises à disposition des populations, intégrant la SR-PF, les dépistages précoces des cancers du sein, du col de l'utérus, l'IEC etc.). Ceci a été renforcé par le choix des 10 wilayas du 6^{ème} programme. Si les populations sont dispersées, des équipes mobiles vont jusqu'aux habitations. Cette dernière est une initiative propre du MSPRH.</p> <p>Il n'y a pas d'indicateurs sensibles aux personnes vulnérables, handicapées ou marginalisées. Mais la loi exclue toute discrimination de sexe d'âge, ou de catégorie sociale. Mais un protocole d'accord a été signé en décembre 2020 entre l'UNFPA et la fédération algérienne des personnes handicapées (FAPH) et que deux actions ont été menées dont une en SSR : le spot vidéo réalisé par l'UNFPA sur la prévention du cancer du sein qui a ainsi renforcé les moyens de communication de la FAPH et qui l'a alors distribué à ses associations et personnes affiliées à la fédération.</p>			

<p>Les bénéficiaires ont une perception globalement positive des interventions du 6^e programme mais il y a des points faibles et des points forts à relever</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Perception des bénéficiaires à l'égard des interventions du 6^e programme ; - Identification des points faibles et des points forts 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'enquêtes (EDS, MICS, ménages, disponibilité des produits de SR, enquête de base, etc.) ; - UNFPA, partenaires et bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue/Analyse documentaire ; - Interviews semi structurées (Guide);
<p>Constats</p> <p>La dotation des échographes s'est traduite par une perception positive des bénéficiaires, tant du point de vue des utilisateurs que des prestataires, comme l'illustre les propos ci-dessous issus des entretiens individuels lors de l'observation directe :</p> <p><i>« J'ai été informée par une parente qui était très contente du stérilet. Je suis venue en poser un. Après deux enfants, je veux espacer mes naissances et surtout qu'il y a tout sur place, la sage-femme, le matériel et même l'échographe ! » (Nadia utilisatrice des services, polyclinique des Annassers, Alger)</i></p> <p><i>« La qualité de notre service est améliorée depuis l'arrivée de l'échographe. Le bouche-à-oreille a fait venir plus de femmes pour les poses de DIU. On profite des occasions de pose de DIU pour proposer des frottis pour la prévention du cancer du col et ça marche bien puisque le laboratoire est au bout du couloir » (Sage-femme, polyclinique des Annassers, Alger).</i></p> <p>Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apporter l'appui nécessaire à la réalisation d'une étude sur l'évaluation de la satisfaction des client(e)s de SR/PF avec développement des outils. 			
<p>Les résultats prévus ont été effectivement atteints ou sont en passe de l'être</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les cibles ont été atteintes ou sont en passe de l'être ; - Opinions des parties prenantes sur les principaux forts et points faibles ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Matrice de suivi des indicateurs du CP6 ; - Rapports d'enquêtes ; - Rapports d'évaluation ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue/Analyse documentaire ; - Interviews semi structurées (Guide);
<p>Constats</p> <p>La pandémie de la Covid-19 a ralenti certaines interventions mais beaucoup d'interventions sont en passe de se réaliser. Si le produit 2 a été réalisé avec un taux de réalisation au-dessus du seuil prévu, le produit 1 n'a pas été réalisé. Aux rangs des difficultés rencontrées dans la réalisation du produit 1, figurent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la faiblesse du mécanisme de suivi ; - les défaillances dans la communication entre les différents acteurs de mise en œuvre ; 			

- les lenteurs administratives et la lourdeur des procédures, surtout au niveau des partenaires institutionnels ;
- les changements institutionnels à la tête des institutions et la pandémie de la Covid-19 qui ont sensiblement affecté la continuité des services et la réalisation des activités dans les délais projetés.

Le niveau de réalisation des produits est globalement satisfaisant mais il y a des points forts et des points faibles à identifier	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de réalisation par composante et produit ; - besoins et populations cibles non couverts ; - Opinions parties prenantes (UNFPA et partenaires) sur le niveau de réalisation des produits obtenus et identification des points forts et des points faibles ; - Opinions des parties prenantes (UNFPA et 	<ul style="list-style-type: none"> - Matrice de suivi des indicateurs du CP6 ; - Rapports d'enquêtes ; - Rapports d'évaluation ; - Rapports d'activités ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue/Analyse documentaire ; - Interview semi structurée (Guide);
--	---	---	--

Constats

La performance de réalisation du produit 1 est mesurée par deux principaux indicateurs :

- Indicateur 1 : Protocole de supervision et de surveillance adaptés et mis en œuvre ;
- Indicateur 2 : Données stockées pour les niveaux central et local diffusées.

Le produit 1 n'a débouché sur aucune réalisation finalisée au 31/03/2021 bien que sa mise en œuvre ait commencé avec quelques activités. En ce qui concerne le protocole de supervision et de surveillance du paquet SR/PF (indicateur 1) envisagé dans le cadre de la feuille de route pour la consolidation du programme national de planification familiale, seul un draft a été produit par le consultant recruté à cet effet, sa finalisation étant toujours attendue. De même, la base de données sur les ruptures de stocks qui devrait être diffusée au niveau central et local (indicateur 2) n'est toujours pas disponible bien que les prestataires de services aient été formés à cet effet. L'absence d'une telle base de données ne permet d'avoir une mesure fiable de l'ampleur et des sources des ruptures de stocks des produits SR/PF. Il ressort de l'analyse documentaire et des sources concordantes issues des entretiens avec les PE que les ruptures de stock des produits SR/PF sont une des préoccupations majeures attribuables aux dysfonctionnements dans la gestion et la chaîne de distribution et qui ne permettent de répondre adéquatement aux besoins des populations. Ce constat est concordant avec l'augmentation significative des besoins non satisfaits en matière de contraception mise en évidence par les enquêtes MICS, de 7% en 2013 (MICS4, 2012-2013) à 14,1% en 2019 (MICS6, 2019), c'est-à-dire du simple au double. La problématique des ruptures de stocks des produits SR/PF devrait donc susciter une attention particulière du 7e programme par des appuis ciblés déterminés par une étude approfondie documentant l'ampleur, les sources et les causes sous-jacentes.

Deux importantes activités de renforcement des capacités en matière de counseling SR/PF ont été réalisées en 2021 en faveur de deux acteurs émergents aux potentialités prometteuses :

- atelier de formation des mouchardâtes (conseillères religieuses) en counseling SR/PF et leur mise en réseau avec les prestataires de services SR/PF ;
- atelier de formation de 12 formateurs (professeurs d'enseignement paramédical) en counseling SR/PF.

En outre, le 6e programme a doté le MSPRH en mannequins de démonstration (50) pour les écoles de sages-femmes, dans le cadre de la promotion du DIU. De même, 5 ateliers régionaux d'information et dissémination de l'étude nationale sur la résistance au DIU ont été réalisés. Un document promotionnel sur le DIU a été également produit en faveur des prestataires de service SR/PF. Le 6e programme a apporté un appui à l'activation du Comité National de Santé Reproductive et Bien-Être Familial, notamment pour l'installation des nouveaux membres.

L'audit des décès maternels, initié depuis 2017 dans le cadre de l'appui au plan national de réduction accélérée de la mortalité maternelle, n'a pas encore débouché sur la production du rapport final à cause de multiples interruptions inhérentes à la faible capacité en ressources humaines expérimentées du partenaire institutionnel d'exécution et de la pandémie de la Covid-19 qui s'est imposée comme une priorité majeure au détriment de bien d'autres. Toutefois, sur la base des procès-verbaux d'expertise des dossiers de décès maternels, des guides de conduites à tenir ont été élaborés mais leur dissémination à grande échelle dans les Wilayas reste à faire. Compte tenu de l'importance de cette activité pour l'amélioration de la qualité de l'audit des décès maternels et la baisse de la mortalité maternelle, il est nécessaire de la reconsidérer dans le cadre du 7e programme, notamment pour la finalisation du rapport, la poursuite de l'élaboration des guides de conduites à tenir et leur dissémination à grande échelle dans les Wilayas.

Enfin dans le cadre de l'appui à la continuité des services de SR/PF, le 6e programme a doté la DGPOP du MSPRH d'un kit de visioconférence et de 05 échographes pour 05 centres de références du Sud, du Centre et des Hauts plateaux (Adrar-Alger-Blida-Biskra-Sétif). L'observation directe a été faite à la polyclinique des Annassers à Alger sur l'échographe doté pour apprécier sa fonctionnalité, ses conditions de conservation et l'estampillage au logo de l'UNFPA. Il en découle que l'échographe est fonctionnel, en très bon état, placé dans des conditions optimales de sécurité et d'hygiène et estampillé du logo de l'UNFPA. Mais son utilisation n'est pas optimale pour tous les services potentiels de l'appareil à cause d'une formation insuffisante du personnel, notamment les sages-femmes. La formation des prestataires des services SR/PF à l'utilisation des échographes s'avère nécessaire et à considérer dans le 7e programme pour renforcer leur utilité et efficacité. L'image ci-dessous est une illustration saisissante des conditions de fonctionnalité de l'échographe doté à la polyclinique des Annassers à Alger.

Les progrès réalisés dans l'atteinte du produit 2 est renseigné par l'indicateur suivant :

- Indicateur 1 : Nombre d'activités de communication organisées par la société civile à l'intention des jeunes ayant des besoins en matière de santé sexuelle et procréative. Cet indicateur met en évidence une performance largement au-dessus des attentes avec un taux de réalisation de 177,4% au 31/03/2021 et un taux d'achèvement de 110%. En effet, des efforts remarquables ont été fait en matière de sensibilisation et d'éducation des jeunes sur les questions de santé sexuelle et reproductive et de la planification familiale avec des outils de communication adaptés et partagés sur les plateformes de réseaux sociaux: 3 spots sur la contraception, le DIU et le cancer du col de l'utérus, 3 spots sur la continuité des services de SRPF pendant la pandémie de la Covid-19, 2 tables rondes avec deux webs radios. En outre, une bande dessinée a été réalisée pour les jeunes sur les questions de SR/PF en Arabe et en Français. De même, le 6e programme a soutenu la participation des jeunes

Par ailleurs, un guide coaching de bonnes pratiques à utiliser avec les jeunes à comportement à risque a été élaboré par une consultante internationale même si sa finalisation et sa dissémination restent à faire. Le guide oriente sur des pratiques dont les acteurs d'encadrement des jeunes pourraient s'en inspirer. Au regard de l'importance de ce guide pour le renforcement des capacités techniques pour la prise en charge des besoins des jeunes, sa finalisation et sa dissémination devraient être réalisées avant la fin de l'année 2021 ou reconsidérées dans le 7e programme.

La principale difficulté rencontrée dans la réalisation du produit 2 est relative à la faiblesse du mécanisme de suivi de l'élaboration du guide.

Recommandations.

- *Reconsidérer la finalisation du protocole de supervision et de surveillance du paquet SR/PF dans le 7e programme et renforcer le suivi ;*
- *Renforcer l'appui nécessaire pour rendre opérationnelle, au niveau central et local, la base de données sur les ruptures de stocks des produits SR/PF ;*

QE2b : Dans quelle mesure l'UNFPA a-t-il réussi à intégrer les droits de l'homme et les perspectives de l'égalité de genre dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du 6^e programme ?

Hypothèses d'évaluation	Indicateurs	Sources d'information	Méthodes et Outils de collecte de données
Les interventions déployées dans le cadre du 6 ^e programme intègrent les droits de l'homme et les perspectives de l'égalité de genre dans la conception, la mise en œuvre et le suivi.	- Appréciation de l'intégration des droits humains (réduction/prévention des effets néfastes), des perspectives de l'égalité de genre (prise en compte des besoins et de la participation des différentes catégories de femmes, des jeunes filles et garçons dans la planification, la mise en œuvre et les réalisations du 6 ^e programme)	- CP6 (2017-2021) ; - Plan d'actions du CP6 (2017-2021) ; - Matrice de suivi des indicateurs du CP6 ; - Rapports (trimestriels & annuels) de	- Revue/Analyse documentaire ; - Interviews semi structurées (Guide);

Constats

La réalisation des produits 1 et 2 est respectueuse des droits de l'homme et de la perspective de l'égalité de genre. En outre, l'approche utilisée inclut bien groupes vulnérables comme les personnes handicapées.

EFFICIENCE			
Hypothèses d'évaluation	Indicateurs	Sources d'information	Méthodes et Outils de collecte de données
QE3a : Dans quelle mesure l'UNFPA a-t-il fait un usage adéquat des ressources humaines, financières et administratives allouées et a utilisé un ensemble de politiques, procédures et outils appropriés dans la production des résultats du 6^e programme ?			
Le bureau Pays a pu mobiliser les ressources financières, humaines et matérielles planifiées pour chaque composante et produit y compris en recourant aux sources alternatives de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Structure des ressources mobilisées par composante et produit en fonction des sources de financement ; - Les ressources ont été reçues et mises à la disposition des partenaires dans les délais requis ; - Les ressources reçues et mises à la disposition des partenaires ont été suffisantes 	<ul style="list-style-type: none"> - UNFPA (services administratifs et financiers, NPO) ; - FACES - Partenaires ; - Rapports d'activités, de suivi, d'audits ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue/Analyse documentaire ; - Interviews semi structurées (Guide);
Constats			
L'analyse de la distribution du budget consacré aux activités entre les composantes (Tableau 4.7) met en évidence une prépondérance des fonds alloués à la composante Santé Sexuelle Procréative et Jeunesse (SSPJ) (conformément aux directives de l'UNFPA) : 63% en 2017, 53% en 2018, 47% en 2019 et 40% en 2020. L'UNFPA a pu mobiliser auprès du Gouvernement Algérien un montant de 250000 USD au titre du co-financement des activités de SR/PF bien que seule la première tranche (50%) ait été payé, la seconde étant toujours attendue au 31 mars 2021, horizon temporel final de la période d'évaluation.			
QE3b : Dans quelle mesure les résultats obtenus justifient-ils les ressources (humaines, financières, matérielles, politiques et organisationnelles) investies ? Existe-t-il des moyens plus efficaces tels que les partenariats, programme conjoint pour réaliser de meilleurs résultats avec les ressources			
Le taux d'exécution budgétaire est satisfaisant et en adéquation avec la performance dans la réalisation des produits (quantité et délais)	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'exécution budgétaire global, par composante et produit ; - Taux de réalisation des produits (global, par composante et produit) ; - Respect du calendrier de mise en œuvre des activités prévues ; 	<ul style="list-style-type: none"> - UNFPA (services administratifs et financiers, NPO) ; - FACES - Partenaires ; - Rapports d'activités, de suivi, d'audits ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue/Analyse documentaire ; - Interviews semi structurées (Guide);
Constats			

L'exécution budgétaire est globalement efficace avec des taux supérieurs à 90%. Cette performance est parfaitement compatible avec le mode d'exécution budgétaire utilisé, notamment l'exécution directe ou le paiement direct, qui assure à l'UNFPA le contrôle du respect de ses procédures. Par contre l'efficacité enregistrée dans l'exécution budgétaire n'est pas compatible avec les taux de réalisation du produit 1 (0%) largement inférieur seuil prévu, ce qui est caractéristique d'une faible efficience.

La gestion budgétaire du 6e programme est affectée par des retards dans les paiements. À titre d'illustration, l'évaluation a fait une analyse des délais de traitement des requêtes de paiement sur la base d'un échantillon de 05 dossiers pour lesquels les informations concordantes ont été obtenues. Il en découle que la durée moyenne entre la date de soumission des requêtes et la date de paiement est de 12 jours en 2019, 8 jours en 2020 et 18 jours en 2021. Ces délais sont nettement au-dessus des standards de performance normale de l'UNFPA établis entre 1 et 5 jours.

En définitive, l'insuffisance des ressources humaines en charge du bureau Pays conduit à un cumul de fonctions, à une surcharge de travail et à une dispersion peu favorable à l'efficacité dans un contexte d'absence de mécanisme de renforcement continu des capacités. À défaut de pouvoir procéder aux recrutements adéquats dans un contexte d'insuffisance des ressources, la mise en place d'un mécanisme de renforcement continu des capacités devrait être envisagé dans le 7e programme pour atténuer les conséquences négatives du cumul des fonctions sur l'efficacité.

Recommandations

- Mettre en place un mécanisme de suivi et de contrôle des requêtes de paiement dans le respect des délais de traitement établit entre 1 et 5 jours par les standards de performance normale de l'UNFPA.

- Mettre en place un mécanisme de renforcement continu des capacités du personnel pour atténuer les conséquences négatives du cumul des fonctions sur l'efficacité.

Le bureau Pays a utilisé une combinaison d'approches ou d'outils permettant d'atteindre les résultats aux moindres coûts ou d'avoir de meilleurs résultats avec l'enveloppe	- Utilisation d'une combinaison d'approches (partenariats, projets conjoints, etc.) ou d'outils efficaces dans l'atteinte des résultats (résultats aux moindres coûts ou meilleurs résultats avec l'enveloppe budgétaire prévue) ;	- UNFPA (services administratifs et financiers, NPO) ; - FACES - Partenaires ;	- Revue/Analyse documentaire ; - Interviews semi structurées (Guide);
---	--	--	--

Constats et recommandations.

Le bureau Pays s'est associé à l'UNICEF pour soutenir la réalisation de la MICSC6 du MSPRH à travers une contribution de 54.000 USD.

DURABILITE			
Hypothèses d'évaluation	Indicateurs	Sources d'information	Méthodes et Outils de collecte de données
QE4 : Dans quelle mesure l'UNFPA a-t-il pu soutenir les partenaires d'exécution et les bénéficiaires (femmes, adolescents et jeunes) dans le développement de leurs capacités et l'établissement des mécanismes permettant de garantir la durabilité des effets ?			
L'engagement politique du Gouvernement sur les questions de d'EGS, de SR & Jeunesse relevant du mandat de l'UNFPA est effectif et en lien avec les interventions du 6e programme	<ul style="list-style-type: none"> - Effectivité de l'engagement politique du Gouvernement sur les questions de SR & Jeunesse relevant du mandat de l'UNFPA ; - Effectivité de l'engagement politique du Gouvernement sur les questions d'EGS relevant du mandat de l'UNFPA 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme du Gouvernement ; - PNRAMM (2015-2019) ; - Programme d'Action du Roadmap de la planification familiale d'Algérie (2017-2020) ; - CdCS (2016-2020, axe gouvernance) ; - Politique Nationale en matière de Santé de la Reproduction ; - Politique/Programme en matière de Santé Sexuelle et Reproductive des Adolescents et Jeunes ; - UNFPA et Partenaires gouvernementaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue/Analyse documentaire ; - Interviews semi structurées (Guide);
Constats			
<p>L'appropriation nationale est favorisée par les dispositifs juridiques et programmatiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La loi n° 18-11 du 2 juillet 2018 relative à la Santé : programmes de lutte contre la mortalité maternelle et infantile ainsi que la promotion de la planification familiale (articles 70 et 71) et la prévention en matière de santé reproductive, particulièrement l'éducation sexuelle auprès des jeunes (article 120) ; 			

<ul style="list-style-type: none"> - Les plans d'action du Gouvernement (2020-2024) et 2021 qui accordent une importance particulière aux questions de démographie, à la protection des mères et des enfants, y compris le dépistage précoce des cancers, aux jeunes ainsi qu'au renforcement des capacités des prestataires de services ; - Les engagements de l'Algérie à la réunion de la CIPD+5 (Nairobi), parmi lesquels : i) Assurer l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive dans le cadre de la couverture sanitaire universelle ; ii) Défendre le droit aux soins de santé sexuelle et reproductive dans les contextes humanitaires et fragiles ; iii) Lutter contre la violence fondée sur le genre ; - La feuille de route pour la consolidation du programme national de planification familiale (2017-2020) ; - Le Plan National de Réduction Accélérée de la Mortalité Maternelle (PNRAMM, 2015-2019) ; - Le Plan National Stratégique (PNS) IST/VIH du MSPRH 2020-2024 ; - Les circulaires du MSPRH sur les CAT concernant les césariennes, les éclampsies et les hémorragies de la délivrance ; - La mise en place du Comité National de Santé Reproductive et de Bien-être Familial ; - Le Comité national de de la Population ; - Les cellules d'écoute et de prévention Santé Jeunes des Offices des établissements de jeunes du MJS (ODEJ). 			
<p>L'engagement de l'État dans le financement des activités de la SR (budget alloué) est à la hauteur du niveau standard attendu ou en passe de l'être</p>	<p>- La structure financière des dépenses de l'Etat met en évidence une part satisfaisante allouée à la SR</p>	<ul style="list-style-type: none"> - PNRAMM (2015-2019) ; - Programme d'Action du Roadmap de la planification familiale d'Algérie (2017-2020) ; - Politique Nationale en matière de Santé de la Reproduction ; - Politique/Programme en matière de Santé Sexuelle et Reproductive des Adolescents et Jeunes ; - UNFPA et Partenaires gouvernementaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue/Analyse documentaire ; - Interviews semi structurées (Guide);

Constats			
L'engagement financier du Gouvernement en matière de santé, bien qu'effectif, est encore insuffisant, 8,3% du budget national en 2020, c'est-à-dire loin des 15% recommandé dans le cadre des accords internationaux (Partenariat de Ouagadougou sur la PF, Abuja pour la SR).			
Le 6 ^e programme a contribué à susciter l'engagement politique et financier du Gouvernement sur les questions d'EGS, de SR & Jeunesse	- Démarche active du 6 ^e programme pour susciter l'engagement politique et financier du Gouvernement sur les questions d'EGS, de SR & Jeunesse	- Rapports de réunions ; - Rapports de missions ; - Prévisions budgétaires et contrepartie du gouvernement ;	- Revue/Analyse documentaire ; - Interviews semi structurées (Guide);
Constats			
Le Gouvernement a pu consentir une contribution de 250000 USD au titre de co-financement pour la mise en œuvre des activités de SR/PF même si le paiement de 50% de celle-ci est toujours attendu.			
Le 6 ^e programme a prévu et mis en œuvre suffisamment d'activités de renforcement des capacités afin d'assurer son appropriation nationale	- Nombre d'activités de renforcement des capacités réalisées ; - Nombre et % (désagrégé par sexe) de partenaires ayant bénéficié d'activités de renforcement des capacités	- Matrice de suivi des indicateurs du CP6 ; - Rapports d'activités ; - UNFPA et Partenaires	- Revue/Analyse documentaire ; - Interviews semi structurées (Guide);
Constats			
Le 6 ^{ème} programme a contribué à mettre en œuvre et à souligner diverses formations sur la SSR :			
<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'ateliers régionaux de formation et d'information pour la promotion du DIU - Appui à la participation aux représentants du ministère de la santé au Forum sur le HPV et le cancer du col de l'utérus, Sharjah-Emirat Arabe Unies - Atelier de formation en techniques de counseling pour les mourchidates et rencontre de mise en réseau mourchidates-prestataires de services des centres de référence SR au niveau des 10 wilaya cibles. 			
Le 6 ^e programme a mis en place un dispositif de renforcement des capacités des PE aux procédures et outils de gestion de l'UNFPA. Globalement, ces derniers ont exprimé leur désir de continuer à s'inscrire dans un tel programme dans le futur.			

Les procédures et les outils gestion mises en œuvre sont acceptés par les partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - La perception des partenaires sur les procédures et les outils gestion du 6e programme est globalement positive ; - Opinions des partenaires sur les points positifs et les insuffisances éventuelles déplorées dans les procédures et les outils gestion du 6e programme 	- UNFPA et partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Revue/Analyse documentaire ; - Interviews semi structurées (Guide);
<p>Constats</p> <p>Les outils de gestion du 6^{ème} programme sont acceptés par les partenaires et ne posent pas de problèmes spécifiques dans la mise en œuvre des activités du fait que tout le processus est fait par le staff UNFPA et avec les procédures UNFPA.</p>			
Les partenaires sont disposés à sauvegarder les acquis et à assurer la poursuite des activités après la fin du Programme	<ul style="list-style-type: none"> - Opinions des partenaires globalement favorables sur leur volonté à sauvegarder les acquis et à assurer la poursuite des activités après la fin du Programme ; - Des mécanismes sont mis en place pour assurer l'appropriation et la durabilité ; - Opinions des partenaires globalement favorables à une approche EGS et DH 	<ul style="list-style-type: none"> - Matrice de suivi des indicateurs du CP6 ; - Rapports d'activités ; - UNFPA et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue/Analyse documentaire ; - Interview semi structurée (Guide);
<p>Constats et Recommandation</p> <p>Les partenaires sont globalement satisfaits des acquis du 6^{ème} programme. Pour les PE, le programme permet d'apporter quelque chose de nouveau, de capitaliser, surtout de fournir un apport technique plus que financier. Le partage des expériences internationales et des expertises est aussi intéressant pour les PE. Les actions de plaidoyer et de communication auprès des jeunes représentent un acquis intéressant. Aux rangs des autres acquis on peut citer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'adoption de la loi sanitaire en 2018 avec l'inclusion de la SSR des jeunes à la suite d'une démarche de plaidoyer ; - La formation des prestataires en méthodes de PF ; 			

<ul style="list-style-type: none"> - La promotion du DIU ; - L'amélioration de la qualité de l'audit des décès maternels par un renforcement des capacités des enquêteurs ; - Les campagnes annuelles de sensibilisation et de plaidoyer en faveur des jeunes 			
Le 6 ^e programme a contribué à susciter une demande de service de SR au sein des populations cibles	- Effectivité de l'augmentation de la demande de services de SR au sein des populations cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Matrice de suivi des indicateurs du CP6 ; - Rapports d'activités ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue/Analyse documentaire ; - Interview semi structurée (Guide):
<p>Constats</p> <p>Pour les PE, il manque l'indicateur offre-demande. En fait les structures font surtout des prescriptions ou du counseling. L'approvisionnement en produits contraceptifs se fait à l'achat en pharmacie privée et sont remboursés à 100% par la sécurité sociale. Il faudrait pouvoir assurer en matière de PF la disponibilité d'au-moins trois catégories de contraceptifs dans les structures de soins pour augmenter la demande. Le 6^{ème} programme a engrangé un appui à la sécurisation des produits SR-PF qu'il y a lieu de finaliser dans le prochain cycle de programmation.</p> <p>L'étude de satisfaction en matière de SSR/Jeunes pourrait être le point de départ pour s'améliorer et susciter une demande accrue des services auprès de la population.</p> <p>Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'étude de satisfaction devra tenir compte des besoins des femmes, des jeunes et des populations vulnérables pour le prochain cycle de coopération - L'appui appui à la sécurisation des produits SR-PF devrait pouvoir être reconduit dans le prochain cycle. 			

COMPOSANTE 2 : ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISATION DES FEMMES (ESAF)

PERTINENCE

QE1a : Dans quelle mesure le 6e programme est-il adapté: i) aux besoins de différentes populations, y compris ceux des groupes marginalisés et vulnérables, notamment les adolescents, les jeunes, les personnes handicapées ; ii) aux stratégies et politiques nationales de développement; iii) à l'orientation stratégique et aux objectifs de l'UNFPA; et iv) aux priorités énoncées dans les cadres et les accords internationaux, en particulier le programme d'action de la CIPD, le Plan cadre stratégique de coopération des Nations Unies pour le développement et les ODD ?

Hypothèses d'évaluation	Indicateurs	Sources d'information	Méthodes et Outils de collecte de données
<p>Les besoins d'appuis au Gouvernement pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont été adéquatement pris en compte par le 6e programme</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une analyse exhaustive de la situation des droits des filles/femmes, de leurs droits reproductifs et de leurs accès aux services a été réalisée ; - Le choix des cibles et interventions couvertes par le 6^e programme adressent les priorités nationales afin de favoriser la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; - Les thématiques prioritaires relevant de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ont été adressées par le 6e programme selon les disparités géographiques 	<ul style="list-style-type: none"> - CP6 (2017-2021) ; - Plan d'actions du CP6 (2017-2021) ; - Stratégie nationale d'intégration et de promotion de la femme et son plan d'action (PANPIF) ; - Stratégie multisectorielle pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes ; - Rapport d'enquêtes (EDS, MICS, RGPH, etc.) ; - Engagements du gouvernement aux cadres normatifs internationaux et régionaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue/Analyse documentaire ; - Interviews semi structurées (Guide) ; - Focus group (Guide)

Constats et recommandations.

Les PE ont été associés à l'identification des besoins à la conception et à la planification des activités du 6ème programme et les priorités nationales ont été intégrées (6ème programme et PTA). Mais les bénéficiaires n'ont pas toujours été directement impliqués dans la détermination de leurs besoins dans une approche participative, ce qui ne valorise pas leur rôle en tant qu'agents des changements. En matière d'égalité des sexes, la participation active des femmes et des hommes à l'analyse de la situation en matière de VBG, en particulier et de droits des femmes en général, n'a pas été abordée avec les populations concernées elles-mêmes (précisément les femmes survivantes de VBG et les hommes y compris les groupes vulnérables comme les personnes handicapées) pour déboucher sur des solutions qui ne « laissent personne derrière ». Dans le 7e programme, la pertinence s'en trouvera renforcée avec cette approche plus inclusive des bénéficiaires et des besoins exprimés par le MSNFCE qui met un accent particulier sur la prise en charge des personnes handicapées et des personnes âgées. Ceci n'est pas antinomique avec la lutte contre les VBG. Par exemple, dans le cadre du 7e programme, l'UNFPA au niveau central pourrait soutenir l'orientation intitulée « Vers l'égalité pour les femmes et les jeunes en situation de handicap : garantir le respect de la santé et des droits sexuels et reproductifs, et mettre fin à la violence basée sur le genre ». Le Gouvernement Algérien est engagé sur :

- La Convention sur les droits politiques de la Femme
- La CIPD 1994
- Le programme d'Action de Beijing ;
- la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF);
- l'Agenda 2063 de l'Union Africaine
- le protocole de la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) relatif aux droits des femmes (Maputo) ;
- le plan d'action pour la promotion de la femme (PAOPF) de l'OCI
- La résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations unies

Ces engagements internationaux et régionaux se traduisent en priorités nationales comme notamment dans :

- La Constitution algérienne 2020 (dans ses articles 35 sur l'égalité des droits, 40 sur la VBG, 59 sur les femmes dans la vie politique et 68 leur participation dans le monde du travail.
- Code de la nationalité 2005

- Code de la famille révisé de 2005 ;
- Code pénal 2015 criminalisant la VBG (Loi 15-19 du 30 décembre 2015 modifiant et complétant l'ordonnance n°66-156 portant code pénal)
- Programme du gouvernement 2020-2024
- Stratégie multisectorielle pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes 2008 et la stratégie d'intégration et de promotion des femmes et PANPIF 2011-2014
- Engagements de l'Algérie à la CIPD+25 : réalisation des «trois zéros» d'ici 2030, Zéro (0) décès maternel et néonatal évitable ; Zéro (0) besoin non satisfait en matière de planification ; Zéro (0) violence sexiste et pratique néfaste à l'égard des femmes et des filles¹⁰. Engagement 4 : Renforcer la mise en œuvre des stratégies et programmes de lutte et de prévention de toute forme de violence en direction des femmes, des enfants, des personnes âgées et des personnes vulnérables¹¹.
- Ces priorités nationales sont en lien direct avec les ODD 3 et 5.

Recommandation :

Impliquer davantage et directement les bénéficiaires dans la détermination de leurs besoins dans une approche participative, notamment en matière de lutte contre les VBG, pour mieux valoriser leur rôle en tant qu'acteurs des changements.

¹⁰ MSPRH. Rapport de mission. CIPD +25. Nairobi. 12-14 novembre 2019.

¹¹ Rapport Algérie. CIPD +25. Nairobi. 12-14 novembre 2019.

<p>Les interventions de la composante Égalité des sexes et l'autonomisation des femmes du 6e programme sont alignées au mandat/stratégie de l'UNFPA</p>	<p>- Concordance entre les interventions de la composante Égalité des sexes et l'autonomisation des femmes du 6e programme et le mandat et les stratégies de l'UNFPA</p>	<p>CP6 (2017-2021) ; - Plan d'actions du CP6 (2017-2021) ; - Cadre logique d'intervention ; - Plan stratégique UNFPA (2014-2017) et (2018-2021)</p>	<p>- Revue/Analyse documentaire</p>
<p>Constats</p> <p>La logique d'intervention construite (chapitre 3) montre clairement l'alignement du 6ème programme au Plan Stratégique de l'UNFPA (2018-2021) sur la base duquel il a été conçu et mis en œuvre :</p> <p>- Le produit 3 contribue à l'atteinte du Résultat 3 du PS 2014-2017 : Renforcement de l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes et des filles et les droits en matière de reproduction y inclus les femmes, les adolescents et les jeunes les plus vulnérables et marginalisés. De même, il contribue à l'atteinte du Résultat 3 du PS 2018-2021 : L'égalité des sexes, l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles et les droits en matière de reproduction sont en progression dans les situations de crise humanitaire et les contextes de développement.</p>			
<p>Les interventions de la composante Égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont alignées aux priorités des politiques nationales et à celles énoncées dans le programme d'action de la CIPD, le Plan cadre stratégique de coopération des Nations Unies pour le développement (CdCS) et le Plan Cadre des Nations Unies pour la</p>	<p>- Concordance entre les interventions de la composante Égalité des sexes et l'autonomisation des femmes du 6e programme et les priorités nationales ; - Concordance entre les interventions de la composante Égalité des sexes et l'autonomisation des femmes du 6e programme et le programme d'action de la CIPD, le Plan cadre stratégique de coopération des Nations Unies pour le développement (CdCS) et le Plan Cadre des</p>	<p>CP6 (2017-2021) ; - Plan d'actions du CP6 (2017-2021) ; - Plan cadre stratégique de coopération des Nations Unies pour le développement (CdCS) ; - Plan Cadre des Nations Unies pour la coopération au développement durable (UNSDCF) (2016-2020)</p>	<p>- Revue/Analyse documentaire - Interviews semi structurée (Guide) ; - Focus group (Guide)</p>

Constats

En matière de Genre et VBG, le 6^{ème} programme est aligné aux documents suivants :

- CIPD 1994 : Chapitre 4 Égalité entre les sexes et promotion des femmes/ Mesures à prendre : 4.4 Les pays devraient entreprendre de promouvoir les femmes et d'éliminer les inégalités entre hommes et femmes le plus rapidement possible : e) En éliminant la violence contre les femmes.
- CdCS 2016-2020 : Effet 3 : d'ici 2020, la promotion de la condition des femmes répond à celle de l'évolution du cadre normatif et légal et bénéficie de stratégies nationales suivies, évaluées et rendues visibles. CdCS révisé 2019-2021¹² : Effet 3 : D'ici 2021, la promotion de la condition des femmes répond à celle de l'évolution du cadre normatif et légal et bénéficie de stratégies nationales suivies, évaluées et rendues visibles.

Pour toutes les interventions déployées dans le cadre de la composante 2, Genre et VBG, la pertinence par rapport aux populations cibles et aux objectifs est clairement démontrée.

Ces résultats contribuent à l'atteinte des objectifs de la Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG 2008, notamment à travers ses objectifs :

1. Mise en place de systèmes et de moyens pour une prise en charge physique, psychologique, sociale et juridique de la violence fondée sur le genre, à toutes les étapes de la vie de la femme,
2. La conscientisation et la sensibilisation de la société et de ses institutions dont la famille, l'école et les médias,
3. L'habilitation familiale et communautaire et l'insertion et réinsertion sociale et économique des femmes survivantes à la violence,
4. La création de coalitions en vue d'appuyer les changements nécessaires pour lutter contre les différentes formes de discrimination et de violence et d'assurer l'égalité des droits, au niveau de la conception et de la mise en œuvre des politiques, des programmes et des lois, y-compris les conventions internationales,
5. La participation dans le développement durable, la concrétisation des droits de l'individu et l'égalité entre les citoyennes et les citoyens, par l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes.

¹² Ce Cadre révisé reflète les recommandations de la revue à mi-parcours et les principes de la réforme et, apporte des réajustements au CdCS 2016-2020, et son extension jusqu'en 2021 afin de répondre aux priorités du pays en alignement avec les ODD. CdCS 2019-2021 page 8. Sur la base de l'extension du CdCS... L'UNFPA a informé officiellement le MOFA de l'extension de son CPD par note verbale le 9 février 2020 (annex II. UNFPA submission form for country programme extensions country).

La pertinence du programme est aussi observée dans la concrétisation des objectifs de la Stratégie nationale d'intégration et de promotion de la femme et son plan d'action (PANPIF) 2010-2014 : Chapitre 6. Dans le domaine de la lutte contre toute forme de violence faite aux femmes : contribuer à un développement humain durable à travers la promotion des droits humains et des concepts d'égalité et d'équité entre les citoyennes et les citoyens, permettant de mettre fin à toutes les formes de discrimination et de violence faites aux femmes tout au long du cycle leur vie.

Ainsi, les 5 interventions telles que décrites dans le PPAP visant la concrétisation de la composante 2 du 6^{ème} programme, met en évidence la pertinence et la cohérence quant à son but et ses résultats.

QE1c : Dans quelle mesure le bureau de pays a-t-il su réagir aux changements en matière de besoins et priorités nationaux, y compris ceux des groupes marginalisés et vulnérables, aux variations causées par les crises ou aux changements politiques majeurs ?

Hypothèses d'évaluation	Hypothèses d'évaluation	Hypothèses d'évaluation	Hypothèses d'évaluation
Les interventions déployées dans le cadre du 6 ^e programme de pays ont été en adéquation avec les changements en matière de besoins et priorités nationaux, y compris ceux des groupes marginalisés et vulnérables, aux variations causées par les crises ou aux changements politiques majeurs	<ul style="list-style-type: none"> - Occurrence des changements dans les besoins des populations cibles y compris ceux des groupes marginalisés et vulnérables (les adolescents, les jeunes et les personnes handicapées) inhérent au contexte du pays ; - Adéquation des réponses apportées par le bureau Pays aux changements des besoins des populations cibles (planification et réponse) inhérent au contexte du pays 	<ul style="list-style-type: none"> - CP6 (2017-2021) ; - Plan d'actions du CP6 (2017-2021) ; - Cadre logique d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue/Analyse documentaire - Interviews semi structurée (Guide) ;

Constats

La mise en œuvre du 6e programme a été également caractérisé par une transition au sommet de l'Etat avec l'élection en décembre 2019 du nouveau Président de la république et la mise en place de quatre gouvernements successifs à ce jour. Cette situation socio-politique, couplée à la pandémie de la Covid-19, sans avoir complètement changé les priorités nationales du 6e programme, a souvent ralenti la mise en œuvre des activités.

En matière d'ESAF, elle a surtout suscité le besoin de renforcement des mécanismes de coordination intersectorielle pour la prévention et la réponse à la VGB, à travers la Commission Nationale de prévention et de lutte contre la violence faite aux femmes, et l'appui au plan de protection sociale de la personne âgée, avec un

financement UNFPA-Royaume Uni. Il s'agissait notamment de réaliser : i) l'enquête quantitative et qualitative sur la VBG et ii) un protocole de services essentiels pour la prise en charge des victimes de violence. Malheureusement, avec le changement à la tête du MSNFCF, ces activités n'ont pu se réaliser à ce jour.

Néanmoins, la poursuite par l'UNFPA du plaidoyer sur la lutte contre les VBG a conduit en 2020 à la validation d'un projet conjoint UNFPA-UNODC portant sur la prévention et la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles, y compris les questions d'assistance et de protection avec un financement de l'Ambassade des Pays Bas. Ce projet constitue désormais le socle de la relance et du renforcement de la lutte contre les VBG en Algérie sur lequel le 7e programme pourrait capitaliser avec optimisme sous l'impulsion de divers partenaires stratégiques : Direction Générale des Relations Multilatérales du Ministère des Affaires Étrangères (MAE/DGRM), MSNFCF, le Ministère de la Défense Nationale, le Ministère de l'Intérieur, de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités Locales (MICLAT), le Ministère de la Justice et les OSC.

EFFICACITÉ				
QE2a : Dans quelle mesure les actions soutenues par l'UNFPA ont-elles contribué à la réalisation des résultats attendus (produits et effets) du 6 ^e programme, en particulier: i) l'accès et l'utilisation accrues des services intégrés de santé sexuelle et reproductive; ii) l'autonomisation des adolescents et des jeunes pour accéder aux services de santé sexuelle et reproductive et jouir de leurs droits sexuels et reproductifs; iii) la promotion de l'égalité de genres et de l'autonomisation de toutes les femmes et les filles; et iv) l'utilisation accrue des données démographiques dans l'élaboration de plans, politiques et programmes nationaux de développement basés sur des données factuelles ?				
Hypothèses d'évaluation	Indicateurs	Sources d'information	Méthodes et Outils de collecte de données	Méthodes et Outils de données
Le soutien apporté par le 6 ^e programme a permis d'améliorer l'environnement tant juridique qu'institutionnel en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes	<ul style="list-style-type: none"> - Niveaux et amélioration des indicateurs de réalisation des produits ; - Association entre les améliorations constatées et les interventions du 6^e programme 	<ul style="list-style-type: none"> - Matrice de suivi des indicateurs du CP6 ; - Rapports d'enquêtes ; - Rapports d'évaluation ; - Rapports d'activités ; - UNFPA et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue/Analyse documentaire ; - Interviews semi structurées (Guide); 	
Constats				ns
Il apparaît au vu du PAPP concernant le produit 3, que les interventions prévues n'ont pas été réalisées dans leur globalité mise à part le renforcement des OSC et la partie concernant le MSPRH ¹³ . Néanmoins et ce malgré un environnement peu favorable à la mise en œuvre des interventions de la composante 2 du 6 ^e programme, comme expliqué plus haut, des résultats alternatifs ont été obtenus, grâce à l'adaptation de l'UNFPA à réaliser notamment avec les OSC nombre				

¹³ PAPP 2017-2020. a) et b) page 10

d'interventions en matière de droits des femmes et lutte contre la VGB¹⁴. En outre, de par sa position de lead au niveau du Groupe thématique genre (GTG) du SNU (depuis le départ d'ONU Femmes en Algérie), des actions ont pu être réalisées, en relation avec les produits attendus du 6ème programme. L'axe communication et plaidoyer a été largement utilisé et les produits conséquents. Les interventions pour la période de l'évaluation sont comme suit :

- Enquête qualitative sur les VBG 2019 : sur le rôle et les responsabilités des hommes et des femmes, et leur perception de la VBG a été effectuée et le rapport élaboré et disponible. Cette étude a été élaborée en remplacement de celle qualitative prévue avec le MSFCF sur des fonds britanniques mobilisés par l'UNFPA. Cette étude est fondamentale car elle donne la parole aux hommes et aux femmes sur les tenants et aboutissants de la VBG en Algérie et aboutit à 7 importantes recommandations.
- MICS6 et VBG : Réalisée en 2019 par le MSPRH avec l'appui financier et technique de l'UNICEF et une contribution financière de l'UNFPA/ONUSIDA. Pour l'UNFPA, cet appui a consisté en notamment, pour la composante 2, en l'introduction d'indicateurs relatifs à la VBG, en vue «Renforcer l'utilisation des données ventilées par âge et par sexe, en matière de dynamique démographique, de santé reproductive, jeunesse et égalité des sexes, dans le cadre du développement durable ». L'UNFPA a assuré la formation des interviewers, l'achat de tablettes ainsi que les frais de soutien indirects.
- Protocole des structures de soins des femmes survivantes des VBG en 2020 avec le MSPRH et inscrite en 2021. L'expertise internationale a été identifiée ainsi que le paquet de services.
- Proposition d'appui au MSNFCF sur les activités de son secteur, y compris la VBG 2020.
- Réalisation d'une stratégie de communication UNFPA en 2020 intégrant la VBG
- Soutien aux Campagnes des 16 jours d'activisme contre les VBG : soutien de 2 ONG en 2017 et 2020 en matériel de communication,
- Sensibilisation et plaidoyer en 2019 avec trois associations : les bénéficiaires de l'AAPF, AFCARE et FEC qui grâce au soutien de l'UNFPA leur a permis l'organisation de plusieurs rencontres de sensibilisation et de plaidoyer sur les VBG et discriminations envers les femmes.
 - o Pour l'AAPF, notamment en matière de cadre juridique et de questions de population. L'association a été soutenue dans la réalisation d'un produit de communication : « l'éventail » basé sur les dispositifs de la législation en matière de VBG. Participation d'un membre de l'association à la conférence de Nairobi et à une formation en DMU en 2018 dont l'objectif 2 est relatif à la VBG.
 - o Pour AFCAR: 4 rencontres (une nationale et 3 régionales) en 2019 sur la VBG dans le milieu du travail.

¹⁴ Sources: Algeria 2017-2021 project monitoring.xls / DZA06GEN. Annual reports 2017-2018-2019-2020-2021. Entretiens avec UNFPA, Fondation Égalité, association Femmes en Communication (AFEC), AFCAR.

- 12 Émissions radio avec FEC : 600 femmes atteintes par des actions de sensibilisation (audimat) conduites à travers la web radio de l'association FEC et les médias sociaux (12 émissions). Les thématiques abordées ont été les suivantes :
- Activités VBG visant les jeunes : celles-ci sont de plusieurs ordres :
 - 8 groupes de théâtre ont été formés (30 personnes) sur les questions de SSR et VBG.
 - 4 performances théâtrales ont été réalisées sur les questions de SSR et VBG
 - 8 activités de formation des ONG ont été réalisées sur les questions de SSR et VBG grâce à des outils de communication nombreux
 - Participations d'associations à la Conférence de Nairobi de 2 jeunes, où l'un a présenté un projet d'application sur les médias sociaux pour smartphone destiné aux femmes victimes de violences.
 - Participation de 04 jeunes aux Forums de la jeunesse dans la région Arabe 2018 et 2019, « jeunesse, paix et sécurité » (Maroc et Tunisie)
 - Une table ronde sur Jow radio sur les VBG (radio jeunes)
- Réalisation de nombreux outils de communication et utilisation renforcée des réseaux sociaux : spots, pages Facebook, tweeter, instagram, site web, dépliants etc. en matière de VBG avec un taux de visites important et plus de 70% de satisfaction
- Enquête rapide en ligne : prise en charge des femmes et des filles victimes de VBG durant la pandémie de Covid 19 (GTG) en novembre 2020 : étude réalisée par une consultante issue de la Fondation Égalité (prise en charge financièrement par l'UNFPA) et faisant intervenir 21 associations féminines sur les questions des VBG et de la prise en charge des personnes vulnérables. L'évidence de la recrudescence des VBG n'a pas été démontrée par cette étude car non comparée à des périodes antérieures (baseline). Néanmoins, les VGB ont été nombreuses durant la période et en matière de continuité des services, seules 52% des associations ont maintenus tant bien que mal leurs prestations, mais sans les avoir réellement adaptés à la nouvelle situation, au côté des celles de l'État (DAAS, police, justice, santé sans interruption notable d'après l'étude).
- Projet conjoint UNDOC et UNFPA et institutions algériennes sur l'appui de la prévention et la lutte nationale contre la violence faite aux femmes et aux filles, incluant l'appui à leur protection et assistance (2020)
- Une Visio conférence avec l'université d'Oran et avec le GTG/SNU sur notamment la VBG

L'UNFPA a soutenu l'organisation de la journée mondiale des femmes le 8 mars 2021, organisée par la FAPH sur la VBG (supports de communication, film de sensibilisation) pour 80 jeunes filles et femmes handicapées, ainsi que des journalistes.

<p>Les bénéficiaires ont une perception globalement positive des interventions du 6^e programme mais il y a des points faibles et des points forts à relever</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Perception des bénéficiaires à l'égard des interventions du 6^e programme ; - Identification des points faibles et des points forts ; - Niveaux et amélioration de la gestion clinique des survivantes de VBG ; - Amélioration et niveau de participation des hommes dans la lutte contre les VBG 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'enquêtes (EDS, MICS, ménages, disponibilité des produits de SR, enquête de base, etc.) ; - Rapport de l'étude sur la violence envers les adolescentes ; - Base de données sur les VBG ; - UNFPA, partenaires et bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue/Analyse documentaire ; - Interviews semi structurées (Guide);
--	--	---	--

Constats

La perception des bénéficiaires à l'égard des appuis reçus du 6e programme est globalement positive. Les propos ci-après, des jeunes bénéficiaires de l'appui de l'UNFPA pour leur participation aux forums de Nairobi, Maroc et Tunisie, sont révélateurs à la fois de leur satisfaction et de leurs attentes :

- *« la VBG est ressentie comme un sujet tabou (les femmes ayant aussi honte d'en parler). Alors pour protéger les femmes victimes et les autres contre ce phénomène, j'ai créé cette application qui basée sur des déclarations anonymes. Des spécialistes peuvent les aider ainsi que d'autres femmes les soutenir. Un grand succès à la Conférence de Nairobi où je l'ai présenté ! »*
- *« Nous les jeunes et surtout les hommes, nous devons lutter contre la VBG. C'est aussi notre rôle dans la société de ne plus avoir ce fléau dans notre pays ».*
- *« Tous les jeunes qui sont partis aux deux forums arabes au Maroc et en Tunisie doivent pouvoir être soutenus pour savoir ce que l'on peut faire dans le programme de l'UNFPA. Et nous sommes prêts ! »*
- *« On voudrait être en contact avec les autres jeunes de ce forum du monde entier, comme dans le réseau qui a été créé avec l'UNFPA pour représenter les jeunes d'Algérie. On appartient tous à des associations algériennes, donc on connaît le travail de proximité !) »*

(Amir Benbrik Jeune bénéficiaire des forums de Nairobi, Maroc et Tunisie)

Par ailleurs, une enquête qualitative a été réalisée en 2019 sur le rôle, les responsabilités et les perceptions des hommes et des femmes à l'égard des VBG. Le rapport de cette enquête, originale en son genre, a débouché sur d'importants résultats que le 7e programme pourrait contribuer à valoriser.

Les résultats prévus ont été effectivement atteints ou sont en passe de l'être mais il y a des points forts et des points faibles à identifier

- Les cibles ont été atteintes ou sont en passe de l'être ;
- Opinions des parties prenantes sur les principaux forts et points faibles ;

- Matrice de suivi des indicateurs du CP6 ;
- Rapports d'enquêtes ;
- Rapports d'évaluation ;
- Rapports d'activités ;
- UNFPA et partenaires

- Revue/Analyse documentaire ;
- Interviews semi structurées (Guide);

Constats

L'analyse de la performance de la composante 2, bien que réorientée essentiellement vers d'autres secteurs, à travers particulièrement des actions de sensibilisation et plaidoyer sont à 76,9% au 31/03/2021 mais à 0% à cette période de l'évaluation concernant le Protocole de gestion clinique de la violence sexiste établi dans les zones désignées (wilaya), bien qu'entamé. des efforts supplémentaires sont nécessaires pour la réalisation des cibles résiduelles d'ici la fin du programme en décembre 2021. Mais le projet conjoint UNFPA-UNODC financé par l'Ambassade des Pays-Bas pourrait servir de socle de la relance et du renforcement de la lutte contre les VGB en Algérie dans le cadre du 7e programme sous l'impulsion de divers partenaires stratégiques tant institutionnel que de la société civile.

Aux rangs des difficultés rencontrées dans la réalisation du produit 3, figurent :

<ul style="list-style-type: none"> - la faiblesse du mécanisme de suivi ; - les défaillances dans la communication entre les différents acteurs de mise en œuvre ; - les lenteurs administratives et la lourdeur des procédures, surtout au niveau des partenaires institutionnels ; - les changements institutionnels à la tête des institutions et la pandémie de la Covid-19 qui ont sensiblement affecté la continuité des services et la réalisation des activités dans les délais projetés. 			
<p>Le niveau de réalisation des produits est globalement satisfaisant mais il y a des points forts et des points faibles à identifier</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de réalisation par composante et produit ; - besoins et populations cibles non couverts ; - Opinions parties prenantes (UNFPA et partenaires) sur le niveau de réalisation des produits obtenus et identification des points forts et des points faibles ; - Opinions des parties prenantes (UNFPA et partenaires) sur les contraintes associées aux points faibles et les facteurs ayant favorisés les points forts. 	<ul style="list-style-type: none"> - Matrice de suivi des indicateurs du CP6 ; - Rapports d'enquêtes ; - Rapports d'évaluation ; - Rapports d'activités ; - UNFPA et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue/Analyse documentaire ; - Interview semi structurée (Guide);
<p>Constats</p> <p>Les réalisations du produit 3 sont renseignés à travers deux principaux indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Indicateur 1 : Protocole de gestion clinique de la violence sexiste établi dans les zones désignées (wilaya);</i> - <i>Nombre d'initiatives de communication réalisées par des réseaux de la société civile avec les parties prenantes essentielles pour lutter contre la violence à l'égard des femmes.</i> 			

La performance du produit 3 est faible car aucun des 2 indicateurs qui le renseignent n'est à la hauteur des attentes. L'élaboration du protocole de gestion clinique des VBG (indicateur 1) initié par un consultant national, n'est pas encore finalisé au 31/03/2021. Par contre, les initiatives de communication réalisées par des réseaux de la société civile avec les parties prenantes essentielles pour lutter contre la violence à l'égard des femmes (indicateur 2) ont été réalisées aux desquelles on peut citer :

- Sensibilisation et plaidoyer en 2019 sur les VBG et discriminations envers les femmes en direction des trois associations suivantes :
 - ✓ AAPF : (i) appui à la réalisation d'un produit de communication « l'éventail » basé sur les dispositifs de la législation en matière de VBG ; (ii) participation d'un membre de l'association à la conférence de Nairobi sur la CIPD+25 et à une formation en DMU en 2018 dont l'un des objectifs était relatif à la VBG ;
 - ✓ AFCAR : appui à la participation à 4 rencontres (dont une nationale et trois régionales) en 2019 sur la VBG en milieu de travail ;
 - ✓ FEC : appui à la réalisation de 12 émissions radio
- Sensibilisation et plaidoyer sur les VBG en faveur des jeunes :
 - ✓ 8 groupes de théâtre formés (30 personnes) sur les questions de SSR et VBG dont 4 performances théâtrales réalisées ;
 - ✓ 8 activités de formation des ONG réalisées sur les questions de SSR et VBG à travers les outils de communication ;
 - ✓ Participations d'associations à la Conférence de Nairobi sur la CIPD+25 par 2 jeunes dont l'un a présenté un projet d'application sur les médias sociaux pour smartphone destiné aux femmes victimes de violences ;
 - ✓ Participation de 04 jeunes aux Forums de la jeunesse dans la région Arabe en 2018 (Maroc) et 2019 (Tunisie) sur le thème « Jeunesse, paix et sécurité » ;
 - ✓ Organisation d'une table ronde sur la radio pour jeunes Jow sur les VBG ;
- Réalisation d'une stratégie de communication UNFPA en 2020 intégrant la VBG ;
- Elaboration de divers outils de communication sur les VBG et utilisation renforcée des réseaux sociaux à forte fréquentation et plus de 70% de satisfaction : spots, pages Facebook, tweeter, instagram, site web, dépliants etc. ;
- Organisation d'une visioconférence avec l'université d'Oran et avec le GTG/SNU sur les questions de VBG ;

Appui la sensibilisation des femmes handicapées organisée par la FAPH par la diffusion des supports de communication y compris un film à l'occasion de la journée mondiale de la femme le 8 mars 2021.

Recommandation

- Reconsidérer la finalisation du protocole de gestion clinique des VBG dans le 7e programme et renforcer le suivi

QE2b : Dans quelle mesure l'UNFPA a-t-il réussi à intégrer les droits de l'homme et les perspectives de l'égalité de genre dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du 6e programme ?

Hypothèses d'évaluation	Indicateurs	Sources d'information	Méthodes et Outils de collecte de données
-------------------------	-------------	-----------------------	---

Constats

Bien que la réalisation du produit 3 soit respectueuse des droits de l'homme et de la perspective de l'égalité de genre, l'approche utilisée n'est pas depuis la planification directement inclusive des groupes vulnérables, notamment en matière de lutte contre les VBG.

EFFICIENCE			
Hypothèses d'évaluation	Indicateurs	Sources d'information	Méthodes et Outils de collecte de données
QE3a : Dans quelle mesure l'UNFPA a-t-il fait un usage adéquat des ressources humaines, financières et administratives allouées et a utilisé un ensemble de politiques, procédures et outils appropriés dans la production des résultats du 6^e programme ?			
Le bureau Pays a pu mobiliser les ressources financières, humaines et matérielles planifiées pour chaque composante et produit y compris en recourant aux sources alternatives de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Structure des ressources mobilisées par composante et produit en fonction des sources de financement ; - Les ressources ont été reçues et mises à la disposition des partenaires dans les délais requis ; - Les ressources reçues et mises à la 	<ul style="list-style-type: none"> - UNFPA (services administratifs et financiers, NPO) ; - FACES - Partenaires ; - Rapports d'activités, de suivi, d'audits ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue/Analyse documentaire ; - Interviews semi structurées (Guide);
Constats			
<p>Le bureau Pays a fait preuve d'une capacité remarquable de mobilisation des ressources pour répondre aux besoins du 6^e programme dans un contexte international peu favorable à cause notamment du classement de l'Algérie comme pays à revenus intermédiaire tranche supérieure tout au long de la période d'évaluation. Les ressources ont été mobilisé auprès de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'Ambassade de Grande Bretagne pour un montant de 284000 USD pour une enquête qualitative sur les VBG qui n'a finalement pas été réalisé à cause des changements institutionnels qui ne l'ont pas maintenu aux rangs des priorités de l'heure ; ✓ Ambassade des Pays-Bas pour un montant de 245000 € pour la mise en œuvre d'un projet conjoint UNFPA-UNODC sur la prévention et la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles ; ✓ Ambassade du Canada pour un montant de 22615 USD pour la mise en œuvre des activités de communication sur les VBG <p>La part relative à la composante Egalité des Sexes et Autonomisation des Femmes (ESAF) dans le budget global est de 12% en 2017, 20% en 2018, 26% en 2019 et 20% en 2020.</p>			
QE3b : Dans quelle mesure les résultats obtenus justifient-ils les ressources (humaines, financières, matérielles, politiques et organisationnelles) investies ? Existe-t-il des moyens plus efficaces tels que les partenariats, programme conjoint pour réaliser de meilleurs résultats avec les ressources disponibles ?			

Le taux d'exécution budgétaire est satisfaisant et en adéquation avec la performance dans la réalisation des produits (quantité et délais)	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'exécution budgétaire global, par composante et produit ; - Taux de réalisation des produits (global, par composante et produit) ; - Respect du calendrier de mise en œuvre des activités prévues ; 	<ul style="list-style-type: none"> - UNFPA (services administratifs et financiers, NPO) ; - FACES - Partenaires ; - Rapports d'activités, de suivi, 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue/Analyse documentaire ; - Interviews semi structurées (Guide);
--	---	---	--

Constats

L'exécution budgétaire est globalement efficace avec des taux supérieurs à 95% sur la période d'évaluation.

2017		2018		2019		2020		2021 Au 31/03	
Montant	TE (%)	Montant	TE (%)						
15 711	100%	42 643	81%	69 781	99%	89 377	99%	60 500	8%

Cette performance est parfaitement compatible avec le mode d'exécution budgétaire utilisé, notamment l'exécution directe ou le paiement direct, qui assure à l'UNFPA le contrôle du respect de ses procédures. Par contre l'efficacité enregistrée dans l'exécution budgétaire n'est pas compatible avec les taux de réalisation du produit 3 qui sont nettement inférieurs et en dessous des seuils prévus, 0% et 76,9% pour les deux indicateurs de suivi, ce qui est caractéristique d'une faible efficience.

La gestion budgétaire du 6e programme est affectée par des retards dans les paiements. A titre d'illustration, l'évaluation a fait une analyse des délais de traitement des requêtes de paiement sur la base d'un échantillon de 05 dossiers pour lesquels les informations concordantes ont été obtenues. Il en découle que la durée moyenne entre la date de soumission des requêtes et la date de paiement est de 12 jours en 2019, 8 jours en 2020 et 18 jours en 2021. Ces délais sont nettement au-dessus des standards de performance normale de l'UNFPA établis entre 1 et 5 jours.

En définitive, l'insuffisance des ressources humaines en charge du bureau Pays conduit à un cumul de fonctions, à une surcharge de travail et à une dispersion peu favorables à l'efficacité dans un contexte d'absence de mécanisme de renforcement continu des capacités. A défaut de pouvoir procéder aux recrutements adéquats dans un contexte d'insuffisance des ressources, la mise en place d'un mécanisme de renforcement continu des capacités devrait être envisagé dans le 7^e programme pour atténuer les conséquences négatives du cumul des fonctions sur l'efficacité.

Recommandations :

<p>- Mettre en place un mécanisme de suivi et de contrôle des requêtes de paiement dans le respect des délais de traitement établit entre 1 et 5 jours par les standards de performance normale de l'UNFPA.</p> <p>- Mettre en place un mécanisme de renforcement continu des capacités du personnel pour atténuer les conséquences négatives du cumul des fonctions sur l'efficacité.</p>			
<p>Le bureau Pays a utilisé une combinaison d'approches ou d'outils permettant d'atteindre les résultats aux moindres coûts ou d'avoir de meilleurs résultats avec l'enveloppe budgétaire prévue</p>	<p>- Utilisation d'une combinaison d'approches (partenariats, projets conjoints, etc.) ou d'outils efficaces dans l'atteinte des résultats (résultats aux moindres coûts ou meilleurs résultats avec l'enveloppe budgétaire prévue) ;</p>	<p>- UNFPA (services administratifs et financiers, NPO) ;</p> <p>- FACES</p> <p>- Partenaires ;</p>	<p>- Revue/Analyse documentaire ;</p> <p>- Interviews semi structurées (Guide);</p>
<p>Constats</p> <p>Le bureau Pays s'est associé aux partenaires du SNU pour mettre en œuvre diverses initiatives conjointes qui ont contribué à booster la réalisation des résultats, souvent en sa qualité de lead du genre dans le GTG</p> <ul style="list-style-type: none"> - MICS 6 avec l'UNICEF 			

DURABILITE			
Hypothèses d'évaluation	Indicateurs	Sources d'information	Méthodes et Outils de collecte de données
QE4 : Dans quelle mesure l'UNFPA a-t-il pu soutenir les partenaires d'exécution et les bénéficiaires (femmes, adolescents et jeunes) dans le développement de leurs capacités et l'établissement des mécanismes permettant de garantir la durabilité des effets ?			
L'engagement politique du Gouvernement sur les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes est effectif et en lien avec les interventions du 6e programme	<ul style="list-style-type: none"> - Effectivité de l'appropriation par le Gouvernement et autres partenaires des acquis du 6e programme en adoptant l'approche qui intègre les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes; - Mise en place et fonctionnalité des services multisectoriels de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes; - Elaboration des textes législatifs et documents de politique de stratégie avec la contribution du bureau pays, notamment en matière de lutte contre la VBG, au cours de la période de mise en œuvre du 6e programme 	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie nationale d'intégration et de promotion de la femme et son plan d'action (PANPIF) ; -Stratégie multisectorielle pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes ; - UNFPA et Partenaires gouvernementaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue/Analyse documentaire ; - Interviews semi structurées (Guide);
Constats :			
<p>En matière d'ESAF, l'appropriation nationale est encadré par les dispositifs juridiques et programmatiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La constitution algérienne de 2020 (dans ses articles 35 sur l'égalité des droits, 40 sur la VBG, 59 sur les femmes dans la vie politique et 68 leur participation dans le monde du travail) ; - Le code de la nationalité 2005 ; - Le code de la famille révisé de 2005 ; 			

- Le code pénal 2015 criminalisant la VBG (Loi 15-19 du 30 décembre 2015 modifiant et complétant l'ordonnance n°66-156 portant code pénal) ;
- Les Plans d'action du gouvernement (2020-2024) ;
- La Stratégie Nationale de promotion et de protection de la femme (2010) et le plan d'action national pour la promotion et l'intégration de la femme (PANPIF, 2011-2014) ;
- La Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG (2010) ;
- Le Programme pour l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes en Algérie (2013) ;
- Les centres nationaux d'accueil pour jeunes filles et femmes victimes de violences sans enfants et en situation de détresse, y compris les mères célibataires et les femmes et les jeunes filles sans domicile fixe.

L'engagement de l'État dans le financement des activités liées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes (budget alloué) est effectif et suffisant	- La structure financière des dépenses de l'État met en évidence une part satisfaisante allouée aux activités liées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes	- Stratégie nationale d'intégration et de promotion de la femme et son plan d'action (PANPIF) ; - Stratégie multisectorielle pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes ; - UNFPA et Partenaires gouvernementaux	- Revue/Analyse documentaire ; - Interviews semi structurées (Guide);
---	--	--	--

Constats

L'engagement financier de l'État est effectif. Le MSNFCF a un budget total en 2021 qui a augmenté passant respectivement de 2019 à 2021 de, 67.385.008.000 et 82.173.251.000 à 132.651.092.000 DZD (976.182.000 USD)¹⁵. Ce budget prend en compte l'ensemble des actions du ministère, y compris l'EGS et la lutte contre la VBG.

La question du genre étant transversale, d'autres ministères sont aussi en charge dans chacune de leurs prérogatives les questions de l'EGS à partir de programmes spécifiques : MADR, Énergie, éducation nationale, MERS etc.

¹⁵ Journal officiel. Loi de finances 2019, 2020 et 2021

Le 6e programme a prévu et mis en œuvre suffisamment d'activités de renforcement des capacités afin d'assurer son appropriation nationale	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'activités de renforcement des capacités réalisées ; - Nombre et % (désagrégé par sexe) de partenaires ayant bénéficié d'activités de renforcement des capacités 	<ul style="list-style-type: none"> - Matrice de suivi des indicateurs du CP6 ; - Rapports d'activités ; - UNFPA et Partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue/Analyse documentaire ; - Interviews semi structurées (Guide);
<p>Constats</p> <ul style="list-style-type: none"> - La participation des PE et des associations à la conférence de Nairobi a renforcé leurs capacités sur la CIPD et la question des VBG. - La sensibilisation et le plaidoyer impliquant des associations ou des jeunes ont été bénéfiques à des degrés divers (dépendant du niveau de connaissance de la CIPD et de la problématique des VBG). 			
Les procédures et les outils gestion mises en œuvre sont acceptés par les partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - La perception des partenaires sur les procédures et les outils gestion du 6e programme est globalement positive ; - Opinions des partenaires sur les points positifs et les insuffisances éventuelles déplorées dans les procédures et les outils gestion du 6e programme 	<ul style="list-style-type: none"> - UNFPA et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue/Analyse documentaire ; - Interviews semi structurées (Guide);
<p>Constats</p> <p>Le 6^{ème} programme a mis en place un dispositif de renforcement des capacités des PE aux procédures et outils de gestion de l'UNFPA. Ils les trouvent parfois difficiles (connaissance non encore suffisante en informatique et ainsi que souvent de la langue anglaise).</p>			
Les partenaires sont disposés à sauvegarder les acquis et à assurer la poursuite des activités après la fin du Programme	<ul style="list-style-type: none"> - Opinions des partenaires globalement favorables sur leur volonté à sauvegarder les acquis et à assurer la poursuite des activités après la fin du Programme ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Matrice de suivi des indicateurs du CP6 ; - Rapports d'activités ; - UNFPA et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue/Analyse documentaire ; - Interview semi structurée (Guide);

	- Des mécanismes sont mis en place pour assurer l'appropriation et la durabilité		
<p>Constats</p> <p>L'UNFPA est globalement apprécié par les partenaires de la composante ESAF. Les associations sont désireuses de continuer à s'inscrire dans un tel programme dans le futur. Leur feed-back est très positif. Les partenaires institutionnels ont un avis favorable du 6^{ème} programme, et même si les interventions ont été ralenties durant cette période particulière qu'a vécu le pays, la volonté politique reste ferme en matière d'EGS et de lutte contre les VBG (preuve en est leur adhésion au programme conjoint UNFPA-UNODC).</p> <p>En matière de ESAF, on a comme acquis principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le programme conjoint UNDOC-UNFPA sur la lutte contre les VBG avec l'engagement des partenaires institutionnels stratégiques et de la société civile ; - La participation des PE y compris les associations à la conférence de Nairobi a renforcé leurs capacités sur la CIPD et la question des VBG ; - La sensibilisation et le plaidoyer impliquant des associations ou des jeunes sur la lutte contre les VBG ; <p>Les produits de communication dans ce 6e programme en matière de lutte contre les VBG ont été nombreux et de haute qualité. Mais leur dissémination et utilisation sont à renforcer.</p>			

Le 6 ^e programme a contribué à susciter une demande d'intégration des questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans les programmes et services	- Effectivité de l'augmentation de la demande de services de prise en charge des survivantes victimes de VBG au sein des populations cibles	- Matrice de suivi des indicateurs du CP6 ; - Rapports d'activités ; - Rapports d'enquêtes ; - UNFPA et partenaires	- Revue/Analyse documentaire ; - Interview semi structurée (Guide)
---	---	--	---

Constats

Les produits de communication dans ce 6^{ème} programme en matière de lutte contre les VBG ont été nombreux et de bonne qualité. L'action de plaider a certainement contribué à outiller les PE. Mais leur mise en valeur par une utilisation soutenue par les partenaires nationaux reste encore faible. L'intégration de l'EGS et de l'autonomisation des femmes dans les programmes et services est encore insuffisante pour ne pas dire inexistante.

Cette composante du 6^{ème} programme a permis déjà aux PE de prendre conscience que, d'une part l'approche genre n'était pas intégrée (dans la composante de SSR/Jeunes par exemple) et d'autre part de la nécessité d'y assimiler davantage les populations vivant avec un handicap, les personnes âgées et les plus démunis(e)s.

COMPOSANTE 3 : DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE (DDEMO)

PERTINENCE

QE1a : Dans quelle mesure le 6e programme est-il adapté: i) aux besoins de différentes populations, y compris ceux des groupes marginalisés et vulnérables, notamment les adolescents, les jeunes, les personnes handicapées ; ii) aux stratégies et politiques nationales de développement; iii) à l'orientation stratégique et aux objectifs de l'UNFPA; et iv) aux priorités énoncées dans les cadres et les accords internationaux, en particulier le programme d'action de la CIPD, le Plan cadre stratégique de coopération des Nations Unies pour le développement et les ODD ?

Hypothèses d'évaluation	Indicateurs	Sources d'information	Méthodes et Outils de collecte de données
Les besoins de la population cible ont été adéquatement pris en compte lors de la planification grâce à la production des données, notamment sexospécifiques	<ul style="list-style-type: none">- Valorisation des données disponibles (EDS, MICS, RGPH, etc.) pour la détermination des besoins et la planification des interventions ;- Publication et disséminations des données désagrégées sur les populations cibles (y compris les groupes vulnérables et marginalisés) et les zones d'intervention ;- Existence d'analyses thématiques ou spécifiques ;- Disponibilité d'éléments de suivi des politiques	<ul style="list-style-type: none">- CP6 (2017-2021) ;- Plan d'actions du CP6 (2017-2021) ;- Rapport d'enquêtes (EDS, MICS, RGPH, etc.) ;- Cadre logique d'intervention ;- UNFPA, partenaires et bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none">- Revue/Analyse documentaire ;- Interviews semi structurées (Guide) ;

Constats et recommandations.			
Les PE ont été impliquées au processus de planification du 6 ^e programme avec des besoins identifiés et intégrés.			
Les interventions de la composante Dynamique Démographique du 6 ^e programme sont alignées au mandat/stratégie de l'UNFPA	- Concordance entre les interventions de la composante Dynamique Démographique du 6 ^e programme et le mandat et les stratégies de l'UNFPA	- CP6 (2017-2021) ; - Plan d'actions du CP6 (2017-2021) ; - Cadre logique d'intervention ;	- Revue/Analyse documentaire
Constats			
Le produit 4 contribue à l'atteinte du Résultat 4 du PS 2014-2017 : <i>Renforcement des politiques nationales et des programmes internationaux de développement grâce à l'intégration d'analyses factuelles sur la dynamique des populations et ses liens avec le développement durable</i> . De même, il contribue à l'atteinte du Résultat 4 du PS			
Les interventions de la composante Dynamique Démographique du 6 ^e programme sont alignées aux priorités des politiques nationales et à celles énoncées dans le programme d'action de la CIPD, le Plan cadre stratégique de coopération des Nations Unies pour le développement (CdCS) et le Plan Cadre des Nations Unies pour la coopération au développement durable (UNSDCF) (2016-2020)	- Concordance entre les interventions de la composante Dynamique Démographique du 6 ^e programme et les priorités nationales ; - Concordance entre les interventions du 6 ^e programme et les politiques nationales, le programme d'action de la CIPD, le Plan cadre stratégique de coopération des Nations Unies pour le développement (CdCS) et le Plan Cadre des Nations Unies pour la coopération au développement durable (UNSDCF) (2016-2020)	- CP6 (2017-2021) ; - Plan d'actions du CP6 (2017-2021) ; - Plan quinquennal du gouvernement (2015-2019); - Politique/Programme en matière de Dividende Démographique ; - Plan cadre stratégique de coopération des Nations Unies pour le développement (CdCS) ; - Plan Cadre des Nations Unies pour la coopération au développement durable (UNSDCF) (2016-2020) - Cadre logique d'intervention ;	- Revue/Analyse documentaire - Interviews semi structurée (Guide) ; - Focus group (Guide)

Constats

En matière de dynamique démographique, les interventions mises en œuvre dans le cadre du 6^e programme sont en adéquation avec le Plan d'Action du Gouvernement (2020-2024) et la Politique Nationale de Population (2001).

Le 6^e programme est également arrimé au Cadre de Coopération Stratégique (CdCS, 2016-2020 et 2019-2021), qui est une réponse collective du Système des Nations Unies aux priorités nationales déclinées dans les plans d'action du Gouvernement, notamment à l'effet suivant :

- Effet 5 : « D'ici 2021, les citoyens bénéficient d'un service public de qualité répondant à leurs attentes, soutenu par l'amélioration de la mise en œuvre des politiques publiques et une gestion moderne et participative »

Enfin le 6^e programme contribue à l'atteinte des ODD (3,5 et 10) des objectifs du PA/CIPD (1994), notamment :

- aux engagements de l'Algérie à la CIPD+25 (Nairobi) relatifs à la réalisation des « trois zéros » d'ici 2030 : zéro (0) décès maternel et néonatal évitable ; zéro (0) besoin non satisfait en matière de planification familiale ; zéro (0) violence sexiste et pratique néfaste à l'égard des femmes et des filles .

QE1b : Dans quelle mesure le bureau de pays a-t-il su réagir aux changements en matière de besoins et priorités nationaux, y compris ceux des groupes marginalisés et vulnérables, aux variations causées par les crises ou aux changements politiques majeurs ?

Hypothèses d'évaluation	Indicateurs	Sources d'information	Méthodes et Outils de collecte de données
Les interventions déployées dans le cadre du 6 ^e programme de pays ont été en adéquation avec les changements en matière de besoins et priorités nationaux, y compris ceux des groupes marginalisés et vulnérables, aux variations causées par les crises ou aux changements politiques majeurs	<ul style="list-style-type: none">- Occurrence des changements dans les besoins des populations cibles y compris ceux des groupes marginalisés et vulnérables (les adolescents, les jeunes, les personnes handicapées) inhérent au contexte du pays ;- Adéquation des réponses apportées par le bureau Pays aux changements des besoins des populations cibles (planification et réponse) inhérent au contexte du pays	<ul style="list-style-type: none">- CP6 (2017-2021) ;- Plan d'actions du CP6 (2017-2021) ;- Cadre logique d'intervention	<ul style="list-style-type: none">- Revue/Analyse documentaire- Interviews semi structurée (Guide) ;

Constats

Malgré une volonté exprimée par le bureau Pays de l'UNFPA au Gouvernement, le 6e programme n'a pas pu susciter un besoin émergent en matière d'appui au 6e Recensement de la Population et de l'Habitation.

EFFICACITE

QE2a : Dans quelle mesure les actions soutenues par l'UNFPA ont-elles contribué à la réalisation des résultats attendus (produits et effets) du 6^e programme, en particulier: i) l'accès et l'utilisation accrues des services intégrés de santé sexuelle et reproductive; ii) l'autonomisation des adolescents et des jeunes pour accéder aux services de santé sexuelle et reproductive et jouir de leurs droits sexuels et reproductifs; iii) la promotion de l'égalité de genres et de l'autonomisation de toutes les femmes et les filles; et iv) l'utilisation accrue des données démographiques dans l'élaboration de plans, politiques et programmes

Hypothèses d'évaluation	Indicateurs	Sources d'information	Méthodes et Outils de collecte de données
Les données démographiques sexospécifiques y compris sur les groupes vulnérables et marginalisés (Adolescents, Jeunes, Personnes handicapées) pour l'élaboration des plans, politiques et programmes nationaux de développement sont disponibles et accessibles	<ul style="list-style-type: none"> - Niveaux et amélioration des indicateurs de réalisation des produits ; - Association entre la disponibilité et l'accessibilité des données et les interventions du 6^e programme 	<ul style="list-style-type: none"> - Matrice de suivi des indicateurs du CP6 ; - Rapports d'enquêtes (EDS, MICS, RGPH, etc.) et d'études ; - Rapports d'évaluation ; - Rapports d'activités ; - UNFPA et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue/Analyse documentaire ; - Interviews semi structurées (Guide) ;

Constats

Les données démographiques sexospécifiques pour l'élaboration des plans, politiques et programmes nationaux de développement sont disponibles et accessibles au niveau de l'ONS qui a déployé des efforts particuliers autour des indicateurs des ODD et de leurs sources. En effet, la dimension décomposition par âge et par sexe et par localité est une démarche déjà intégrée dans le système statistique de l'ONS, grâce à la remontée des statistiques de l'Etat civil en liaison avec le rapprochement des lieux de résidence et des lieux de naissance.

La contribution spécifique de l'UNFPA s'est concrétisée principalement dans le cadre de l'enquête MICS. Par contre, il est difficile d'affirmer si et comment ces données démographiques ont été utilisées de manière accrue dans l'élaboration des plans, politiques et programmes nationaux de développement.

<p>Les bénéficiaires ont une perception globalement positive des interventions du 6^e programme mais il y a des points faibles et des points forts à relever</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Perception des bénéficiaires à l'égard des interventions du 6^e programme ; - Identification des points faibles et des points forts 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'enquêtes (EDS, MICS, RGPH, etc.) et d'études ; - Rapports d'évaluation ; - Rapports d'activités ; - UNFPA, partenaires et bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue/Analyse documentaire ; - Interviews semi structurées (Guide) ;
--	--	---	---

Constats

Les données démographiques sexospécifiques pour l'élaboration des plans, politiques et programmes nationaux de développement sont disponibles et accessibles au niveau de l'ONS qui a déployé des efforts particuliers autour des indicateurs des ODD et de leurs sources. En effet, la dimension décomposition par âge et par sexe et par localité est une démarche déjà intégrée dans le système statistique de l'ONS, grâce à la remontée des statistiques de l'Etat civil en liaison avec le rapprochement des lieux de résidence et des lieux de naissance.

La contribution spécifique de l'UNFPA s'est concrétisée principalement dans le cadre de l'enquête MICS. Par contre, il est difficile d'affirmer si et comment ces données démographiques ont été utilisées de manière accrue dans l'élaboration des plans, politiques et programmes nationaux de développement.

<p>Les résultats prévus ont été effectivement atteints ou sont en passe de l'être mais il y a des points forts et des points faibles à identifier</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les cibles ont été atteintes ou sont en passe de l'être ; - Opinions des parties prenantes sur les principaux forts et points faibles ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Matrice de suivi des indicateurs du CP6 ; - Rapports d'enquêtes (EDS, MICS, RGPH, etc.) et d'études ; - Rapports d'évaluation ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue/Analyse documentaire ; - Interviews semi structurées (Guide) ;
---	--	---	---

Constats.

Les progrès réalisés dans l'atteinte du produit 4 sont renseignés à travers deux principaux indicateurs :

Indicateur 1 : Nombre d'examens approfondis concernant la santé sexuelle et procréative, l'égalité des sexes, le vieillissement et la jeunesse ayant pour but d'actualiser ou de formuler des politiques ;

Indicateur 2 : Nombre des mémoires fondés sur des études et des données démographiques et impact des études et des données sur le développement durable.

Seul l'indicateur 1 affiche une performance à la hauteur des attentes avec un taux de réalisation au 31/03/2021 de 108,7%. En effet, les analyses approfondies ont été réalisées sur la morbidité/mortalité, le statut socio-économique des femmes de 40 ans et plus. De même, de telles analyses ont conduit à l'élaboration de 5 documents techniques (« technical briefs ») : 1 brochure sur le dividende démographique ; 3 atlas statistiques sur la planification familiale, les jeunes et les VBG ; 1 analyse documentaire sur la protection sociale des personnes âgées.

Par contre, l'indicateur 2 affiche une performance inférieure au seuil attendu avec un taux de réalisation au 31/03/2021 de 73,2%. Le profil national sur le Dividende Démographique a été mis à jour et les variantes régionales. De même, deux fiches synthétiques d'information sur la planification familiale et les VBG ont été élaborés en collaboration avec le bureau régional ASRO. En outre, le profile CIPD de l'Algérie a été élaboré. Par ailleurs, un plaidoyer a été réalisé en direction des partenaires institutionnels pour l'élaboration de la feuille de route sur le Dividende Démographique.

A côté de ces réalisations liées aux deux indicateurs de suivi, le 6^e programme a apporté un appui technique et financier à la réalisation de la MICS6. Malheureusement le retard pris dans la mise en œuvre de cette enquête n'a pas permis de disposer à temps les données nécessaires aux études approfondies pour accompagner la mise en œuvre des politiques publiques. De même, l'UNFPA a contribué techniquement et financièrement au projet conjoint du Système des Nations Unies avec le Gouvernement sur les ODDs avec une contribution à la réalisation de deux ateliers sur les ODD 3 et 5.

Néanmoins, il convient de souligner que malgré une volonté exprimée par le bureau Pays de l'UNFPA au Gouvernement, le 6^e programme n'a pas pu poursuivre l'appui au 6^e Recensement de la Population et de l'Habitation commencé dans le cadre du 5^e programme. Ceci apparaît comme une opportunité manquée, l'intervention étant potentiellement porteuse de valeur ajoutée en Algérie et constitue un maillon important du positionnement stratégique de l'UNFPA dans l'assurance qualité de la série 2020 des recensements. Il est donc nécessaire de reconsidérer cet appui dans le 7^e programme, l'évaluation ayant mis en évidence des besoins exprimés en matière de :

- ✓ Analyse des données et rédaction des rapports thématiques ;
- ✓ Dissémination des données et des résultats avec les nouvelles technologies de la communication.

Aux rangs des difficultés rencontrées dans la réalisation du produit 4, figurent :

- Le retard accusé dans la réalisation de la MICS6 qui n'a pas permis de disposer les données nécessaires pour la réalisation des études approfondies planifiées pour accompagner la mise en œuvre des politiques publiques ;
- les lenteurs administratives et la lourdeur des procédures, surtout au niveau des partenaires institutionnels ;
- les changements institutionnels à la tête des institutions et la pandémie de la Covid-19 qui ont sensiblement affecté la continuité des services et la réalisation des activités dans les délais projetés.

Le niveau de réalisation des produits est globalement satisfaisant mais il y a des points forts et des points faibles à identifier	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de réalisation par composante et produit ; - besoins et populations cibles non couverts ; - Opinions parties prenantes (UNFPA et partenaires) sur le niveau de réalisation des produits obtenus et identification des points forts et des points faibles ; - Opinions des parties prenantes (UNFPA et 	<ul style="list-style-type: none"> - Matrice de suivi des indicateurs du CP6 ; - Rapports d'enquêtes (EDS, MICS, RGPH, etc.) et d'études ; - Rapports d'évaluation ; - Rapports d'activités ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue/Analyse documentaire ; - Interview semi structurée (Guide) ;
--	---	---	---

Constats.

En définitive, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour finaliser la réalisation du produit 4 d'ici la fin du programme par les études approfondies résiduelles, les données de la MICS6 étant désormais disponibles. Le recours à un consultant pourrait s'avérer plus efficace.

QE2b : Dans quelle mesure l'UNFPA a-t-il réussi à intégrer les droits de l'homme et les perspectives de l'égalité de genre dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du 6^e programme ?

Hypothèses d'évaluation	Indicateurs	Sources d'information	Méthodes et Outils de collecte de données
Les interventions déployées dans le cadre du 6 ^e programme intègrent les droits de l'homme et les perspectives de l'égalité de genre dans la conception, la mise en œuvre et le suivi.	- Appréciation de l'intégration des droits humains (réduction/prévention des effets néfastes), des perspectives de l'égalité de genre (prise en compte des besoins des différentes catégories de femmes, des jeunes filles et garçons dans la planification, la mise en œuvre et les réalisations du 6 ^e programme)	<ul style="list-style-type: none"> - CP6 (2017-2021) ; - Plan d'actions du CP6 (2017-2021) ; - Matrice de suivi des indicateurs du CP6 ; - Rapports (trimestriels & annuels) de suivi ; - Revue à mi-parcours ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue/Analyse documentaire ; - Interviews semi structurées (Guide) ;

Constats.

La réalisation du produit 4 est respectueuse des droits de l'homme et de la perspective de l'égalité de genre. Les dispositions nécessaires ont été prises pour assurer une désagrégation des données selon le sexe, les catégories sociales y compris les groupes vulnérables comme les personnes handicapées, notamment dans la MICS6 et le

EFFICIENCE			
Hypothèses d'évaluation	Indicateurs	Sources d'information	Méthodes et Outils de collecte de données
QE3a : Dans quelle mesure l'UNFPA a-t-il fait un usage adéquat des ressources humaines, financières et administratives allouées et a utilisé un ensemble de politiques, procédures et outils appropriés dans la production des résultats du 6^e programme ?			
Le bureau Pays a pu mobiliser les ressources financières, humaines et matérielles planifiées pour chaque composante et produit y compris en recourant aux sources alternatives de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Structure des ressources mobilisées par composante et produit en fonction des sources de financement ; - Les ressources ont été reçues et mises à la disposition des partenaires dans les délais requis ; - Les ressources reçues et mises à la disposition des partenaires ont été suffisantes 	<ul style="list-style-type: none"> - UNFPA (services administratifs et financiers, NPO) ; - FACES - Partenaires ; - Rapports d'activités, de suivi, d'audits ; - Structure financière du programme (budgets) 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue/Analyse documentaire ; - Interviews semi structurées (Guide) ;
Constats.			
La composante Dynamique Démographique n'a pas bénéficié de l'effort remarquables du bureau en faveur de la mobilisation des ressources. La part relative de cette composante dans le budget global est de 12% en 2017, 16% en 2018, 22% en 2019 et 27% en 2020.			
QE3b : Dans quelle mesure les résultats obtenus justifient-ils les ressources (humaines, financières, matérielles, politiques et organisationnelles) investies ? Existe-t-il des moyens plus efficaces tels que les partenariats, programme conjoint pour réaliser de meilleurs résultats avec les ressources disponibles ?			

Le taux d'exécution budgétaire est satisfaisant et en adéquation avec la performance dans la réalisation des produits (quantité et délais)	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'exécution budgétaire global, par composante et produit ; - Taux de réalisation des produits (global, par composante et produit) ; - Respect du calendrier de mise en œuvre des activités prévues ; - Concordance entre les taux d'exécution et les taux de réalisation 	<ul style="list-style-type: none"> - UNFPA (services administratifs et financiers, NPO) ; - FACES - Partenaires ; - Rapports d'activités, de suivi, d'audits ; - Structure financière du programme 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue/Analyse documentaire ; - Interviews semi structurées (Guide) ;
<p>Constats</p> <p>L'exécution budgétaire est globalement efficace avec des taux proches de 100%. Cette performance est parfaitement compatible avec le mode d'exécution budgétaire utilisé, notamment l'exécution directe ou le paiement direct, qui assure à l'UNFPA le contrôle du respect de ses procédures. Par contre l'efficacité enregistrée dans l'exécution budgétaire n'est pas compatible avec les taux de réalisation du produit 4 qui sont nettement inférieurs et en dessous des seuils prévus, ce qui est caractéristique d'une faible efficience.</p> <p>La gestion budgétaire du 6e programme est affectée par des retards dans les paiements. A titre d'illustration, l'évaluation a fait une analyse des délais de traitement des requêtes de paiement sur la base d'un échantillon de 05 dossiers pour lesquels les informations concordantes ont été obtenues. Il en découle que la durée moyenne entre la date de soumission des requêtes et la date de paiement est de 12 jours en 2019, 8 jours en 2020 et 18 jours en 2021. Ces délais sont nettement au-dessus des standards de performance normale de l'UNFPA établis entre 1 et 5 jours.</p> <p>L'insuffisance des ressources humaines en charge du bureau Pays conduit à un cumul de fonctions, à une surcharge de travail et à une dispersion peu favorables à l'efficacité dans un contexte d'absence de mécanisme de renforcement continu des capacités. A défaut de pouvoir procéder aux recrutements adéquats dans un contexte d'insuffisance des ressources, la mise en place d'un mécanisme de renforcement continu des capacités devrait être envisagé dans le 7e programme pour</p>			
Le bureau Pays a utilisé une combinaison d'approches ou d'outils permettant d'atteindre les résultats aux moindres coûts ou d'avoir de meilleurs résultats avec l'enveloppe budgétaire prévue	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation d'une combinaison d'approches (partenariats, projets conjoints, etc.) ou d'outils efficaces dans l'atteinte des résultats (résultats aux moindres coûts ou meilleurs résultats avec l'enveloppe budgétaire prévue) ; 	<ul style="list-style-type: none"> - UNFPA (services administratifs et financiers, NPO) ; - FACES - Partenaires ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue/Analyse documentaire ; - Interviews semi structurées (Guide) ;

Constats

L'évaluation n'a pas relevé que pour la composante Dynamique Démographique le bureau pays a utilisé une combinaison d'approches ou d'outils permettant d'atteindre les résultats avec une meilleure efficience.

DURABILITE			
Hypothèses d'évaluation	Indicateurs	Sources d'information	Méthodes et Outils de collecte de données
QE4 : Dans quelle mesure l'UNFPA a-t-il pu soutenir les partenaires d'exécution et les bénéficiaires (femmes, adolescents et jeunes) dans le développement de leurs capacités et l'établissement des mécanismes permettant de garantir la durabilité des effets ?			
L'engagement politique du Gouvernement sur les questions de Population et Développement relevant du mandat de l'UNFPA est effectif et en lien avec les interventions du 6e programme.	- Effectivité de l'engagement politique du Gouvernement sur les questions de Population et Développement relevant du mandat de l'UNFPA	- Plan quinquennal du gouvernement (2015-2019) ; - Politique/Programme en matière de Dividende Démographique ; UNFPA et Partenaires	- Revue/Analyse documentaire ; - Interviews semi structurées (Guide)
Constats			
En matière de DDEMO, l'appropriation nationale est encadré par les dispositifs et programmatiques suivants :			
- Création en 1994 d'une Direction de la Population au sein du MSPRH ;			
L'engagement de l'Etat dans le financement des activités de Population et Développement (budget alloué) est à la hauteur du niveau standard attendu ou en passe de l'être.	- La structure financière des dépenses de l'Etat met en évidence une part satisfaisante allouée aux activités de Population et Développement	- Plan quinquennal du gouvernement (2015-2019) ; - Politique/Programme en matière de Dividende Démographique ; UNFPA et Partenaires	- Revue/Analyse documentaire ; - Interviews semi structurées (Guide) ;
Constats et recommandations.			
L'engagement financier du Gouvernement sur les questions de Population et Développement est effectif, avec une part prépondérante pour la réalisation des grandes opérations de collecte comme le RGPH6 et la MICS6.			
Le 6e programme a contribué à susciter l'engagement politique et financier du Gouvernement sur les questions de Population et Développement	- Démarche activité du 6e programme pour susciter l'engagement politique et financier du Gouvernement sur les questions de Population et Développement	- Rapports de réunions ; - Rapports de missions ; - UNFPA et Partenaires gouvernementaux	- Revue/Analyse documentaire ; - Interviews semi structurées (Guide) ;

Constats			
Un plaidoyer a été réalisé par l'UNFPA en direction des partenaires institutionnels pour l'élaboration de la feuille de route sur le Dividende Démographique. Mais la concrétisation est encore attendue. Mais le profil national sur le Dividende Démographique a été mis à jour et les variantes régionales.			
Le 6e programme a prévu et mis en œuvre suffisamment d'activités de renforcement des capacités afin d'assurer son appropriation nationale	- Nombre d'activités de renforcement des capacités réalisées ; - Nombre et % de partenaires ayant bénéficié d'activités de renforcement des capacités	- Matrice de suivi des indicateurs du CP6 ; - Rapports d'activités ; UNFPA et Partenaires	- Revue/Analyse documentaire ; - Interviews semi structurées (Guide) ;
Constats			
Les activités les plus importantes du 6 ^{ème} Programme au titre de la composante Dynamique Démographique ont effectivement contribué au renforcement des capacités dans une direction qui a fortement favorisé l'appropriation nationale. Il s'agit :			
<ul style="list-style-type: none"> - du rapport national Algérie sur la population et le développement qui a été le fruit d'un travail collectif concerté avant sa transmission à la commission population de l'Union Africaine en prévision de la réunion qui a eu lieu du 02 au 05 octobre 2018, à Accra (Ghana) pour examiner l'état de mise en œuvre des recommandations d'Addis-Abeba sur la CIPD. - les travaux du Comité National de Population et surtout les rencontres avec les Comités de Population des Wilayas qui ont permis de porter les préoccupations de la Dynamique Démographique et la problématique Population & Développement au cœur d'une concertation nationale interinstitutionnelle au niveau central et local. - Enfin les engagements de l'Algérie dans la Conférence de Nairobi et son implication pour faire progresser le Programme d'action de la CIPD dans le cadre de l'Agenda des ODD. 			
Les procédures et les outils gestion mises en œuvre sont acceptés par les partenaires	- La perception des partenaires sur les procédures et les outils gestion du 6e programme est globalement positive ; - Opinions des partenaires sur les points positifs et les insuffisances éventuelles déplorées dans les	- UNFPA et partenaires	- Revue/Analyse documentaire ; - Interviews semi structurées (Guide) ;
Constats			
D'une manière générale, les partenaires acceptent les procédures et outils de gestion mis en œuvre par l'UNFPA, même s'ils ne les comprennent pas toujours.			

Les partenaires sont disposés à sauvegarder les acquis et à assurer la poursuite des activités après la fin du Programme	- Opinions des partenaires globalement favorables sur leur volonté à sauvegarder les acquis et à assurer la poursuite des activités après la fin du Programme ; - Des mécanismes sont mis en place pour assurer	- Matrice de suivi des indicateurs du CP6 ; - Rapports d'activités ; - UNFPA et partenaires	- Revue/Analyse documentaire ; - Interview semi structurée (Guide) ;
Constats et recommandations.			
Les partenaires rencontrés sont pleinement disposés à sauvegarder les acquis du 6 ^{ème} Programme aux rangs desquels figurent : <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'Appui aux enquêtes de consolidation du taux de mortalité maternelle ; ✓ L'Appui à la mise en œuvre de la MICS6 			
Le 6 ^e programme a contribué à susciter une demande de données démographiques y compris sur les groupes vulnérables et marginalisés (Adolescents, Jeunes, Personnes handicapées) pour l'élaboration des plans, politiques et programmes nationaux de développement	- Effectivité de l'augmentation de la demande de données démographiques y compris sur les groupes vulnérables et marginalisés (Adolescents, Jeunes, Personnes handicapées) ; - Association entre l'augmentation de la demande de données démographiques et les interventions du 6 ^e programme	- Matrice de suivi des indicateurs du CP6 ; - Rapports d'activités ; - Rapports d'enquêtes et d'études ; - UNFPA et partenaires	- Revue/Analyse documentaire ; - Interview semi structurée (Guide) ;
Constats et recommandations.			
L'évaluation a pu mettre en évidence des besoins exprimés en matière d'appui au 6 ^e RGPH dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Analyse des données et rédaction des rapports thématiques ; ✓ Dissémination des données et des résultats avec les nouvelles technologies de la communication. 			

POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE			
Hypothèses d'évaluation	Indicateurs	Sources d'information	Méthodes et Outils de collecte de données
COORDINATION UNCT			
QSE1 : Dans quelle mesure le bureau Pays de l'UNFPA a-t-il contribué au fonctionnement et à la consolidation des mécanismes de coordination de l'UNCT?			
Le bureau Pays a activement contribué aux groupes de travail et initiatives conjointes du mécanisme UNCT	<ul style="list-style-type: none"> - Le bureau a activement participé aux groupes de travail du mécanisme UNCT ; - Le bureau a joué un rôle de leadership dans les groupes de travail et les initiatives conjointes du mécanisme UNCT dans le champ de son mandat ; - Le bureau a activement contribué aux échanges d'informations entre les agences ; - Le bureau a contribué à la mise en œuvre conjointe des programmes ; - Les effets du Plan cadre stratégique de coopération des Nations Unies pour le développement (CdCS) sont en association avec les interventions du 6e programme 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports des réunions ; - Documents programmatiques relatifs aux initiatives conjointes UNCT ; Rapports de suivi-évaluation des programmes/projets communs : - UNFPA et autres agences des Nations Unies 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue/Analyse documentaire ; - Interview semi structurée (Guide);

Constats.

A. Contribution au fonctionnement et au Cadre de Coopération stratégique (CdCS, 2016-2020 et 2019-2021)

Le bureau Pays participe régulièrement aux réunions mensuelles et aux retraites annuelles de l'UNCT contribuant ainsi à la visibilité de l'UNFPA au sein du mécanisme.

Dans le CdCS (2016-2020 et 2019-2021), la contribution du 6^e programme aux effets 2, 3 et 5 est clairement mise en évidence :

- « D'ici 2021, un accès accru, inclusif et équitable à des services sociaux de qualité est offert à la population (Effet 2) ;
- « D'ici 2021, la promotion de la condition des femmes répond à celle de l'évolution du cadre normatif et légal et bénéficie de stratégies nationales suivies, évaluées et rendues visibles » (Effet 3) ;
- « D'ici 2021, les citoyens bénéficient d'un service public de qualité répondant à leurs attentes, soutenu par l'amélioration de la mise en œuvre des politiques publiques et une gestion moderne et participative » (Effet 5).

Au sein des agences du Système des Nations Unies et de la communauté des PTFs, le leadership de l'UNFPA est reconnu et apprécié par ses pairs avec des contributions significatives, notamment pour les questions de SR/PF (y compris la mobilisation des Adolescents/Jeunes) et de lutte contre les VBG.

B. Contribution aux groupes de travail et initiatives conjointes

Le bureau Pays est membre des groupes thématiques et de travail suivants :

- ✓ Groupe thématique Genre (Président) ;
- ✓ Groupe thématique Jeunesse (Membre) ;
- ✓ Groupe thématique Communication (Membre) ;
- ✓ Taskforce Covid-19 (Membre) ;
- ✓ Groupe Résultat Développement Social (Président SNU) ;
- ✓ Groupe Résultat Gouvernance (Membre) ;
- ✓ Groupe de travail Opérations (Membre)

En outre, le bureau Pays a été impliqué dans les initiatives conjointes suivantes :

A. Mécanisme de coordination des programmes de coopération avec les agences du SNU

La Coordination nationale du 6e programme est assurée par la Direction Générale des Relations Multilatérales (DGRM) du Ministère des Affaires Etrangères (MAE) qui en assure la tutelle. Le MAE assure également la Co-Présidence du groupe Résultat l'UNCT. La Coordination nationale assurée par la DCM est essentiellement politico-diplomatique et administrative. La Coordination technique a été décentralisée de façon sectorielle autour des différents Ministères compétents qui assure le leadership : Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière (MSPRH) pour les volets Santé de la Reproduction et Dynamique Démographique, Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme (MSNFCE) pour le volet Genre et autonomisation de la femme, le Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) pour les aspects spécifiques aux jeunes. La DGRM du MAE assure, avec l'appui du Bureau Pays de l'UNFPA, la Coordination globale pour la planification, le suivi de la mise en œuvre et des progrès du programme dans la réalisation des produits. Cette coordination se fait par des réunions périodiques dont la fréquence a significativement diminué dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 alors que des défaillances dans la communication entre les partenaires de mise en œuvre sont observées. Le mécanisme de coordination a donc besoin d'être renforcé par l'instauration d'un système de réunions périodiques et de communication systématique entre tous les partenaires de mise en œuvre.

Recommandations

- Renforcer la contribution de l'UNFPA aux initiatives conjointes du SNU pour plus d'efficacité, d'efficience et d'impact en saisissant les opportunités de collaboration existantes comme par exemple le projet portant sur l'analyse de la situation des femmes vivant avec le VIH et les professionnelles du sexe victimes de VBG dans le contexte de la Covid-19 mis en œuvre par l'association AIDS Algérie avec l'appui de ONUSIDA.
- Renforcer le mécanisme de coordination basé à DGRM du MAE par l'instauration d'un système de réunions périodiques et de communication systématique entre tous les partenaires de mise en œuvre.

VALEUR AJOUTÉE			
QSE2 : Quelle est la valeur ajoutée apportée par le 6e programme au niveau national dans les différents domaines relevant de son mandat telle que perçue par les partenaires nationaux ?			
<p>Le bureau Pays a contribué à aider à la prise de décision politique par des résultats tangibles et la formulation des stratégies de développement dans le champ de ses compétences</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Domaines dans lesquels le bureau a apporté sa contribution pour aider à la prise de décision politique par des résultats tangibles ; - Domaines dans lesquels le bureau a apporté sa contribution à la formulation des stratégies de développement dans le champ de ses compétences ; - Les parties prenantes ont une perception positive de la contribution du bureau Pays à la prise de décision politique par des résultats tangibles et la 	<ul style="list-style-type: none"> - Plan cadre stratégique de coopération des Nations Unies pour le développement (CdCS) - Plan Cadre des Nations Unies pour la coopération au développement durable (UNSDCF) (2016-2020) - Rapports d'études/enquêtes ; - Rapport d'activités ; - UNFPA et partenaires Gouvernementaux et 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue/Analyse documentaire ; - Interview semi structurée (Guide);
<p>Constats.</p> <p>A. Contribution à la prise de décision politique par des résultats tangibles et la formulation des stratégies de développement</p> <p>Par une démarche active de plaidoyer et d'appui technique, l'UNFPA a contribué à l'adoption de la loi sanitaire de 2018 avec l'inclusion de la SSR des jeunes à la suite. De même, le projet conjoint UNFPA-UNODC financé par l'Ambassade des Pays-Bas constitue le socle de la relance et du renforcement de la lutte contre les VGB en Algérie sur lequel le 7e programme pourrait capitaliser avec optimisme sous l'impulsion de divers partenaires stratégiques tant institutionnel (Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme, Ministère de la Défense Nationale, Ministère de l'Intérieur, de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités Locales, Ministère de la Justice) que de la société civile. En outre, l'appui à l'audit des décès maternels conduit à l'élaboration des guides des conduites à tenir qui contribueront à l'amélioration de la qualité des soins obstétricaux et à la poursuite de la tendance baissière de la mortalité maternelle. Par ailleurs, l'appui technique et financier à la réalisation de la MICS6 a apporté une contribution significative à mise à disposition du Gouvernement des données fiables, y compris sur les groupes vulnérables, pour la prise de décision sur les politiques publiques.</p> <p>Par contre, l'évaluation a pu établir que l'absence d'un Représentant Accrédité pour le bureau Pays de l'UNFPA, bien que justifiée par une réforme stratégique du siège et sans constituer un obstacle majeur, apparaît comme un facteur d'effritement de la capacité à influencer significativement la prise de décision sur les politiques publiques dans le champ d'expertise de l'UNFPA. Le renforcement de l'implication et de la visibilité du BSR-ASRO et du siège dans la collaboration avec les</p> <p>Renforcer la capacité du bureau Pays à influencer significativement la prise de décision sur les politiques publiques dans le champ d'expertise de l'UNFPA par plus d'implication et de visibilité du BSR-ASRO ou du siège dans la collaboration avec les partenaires institutionnels.</p>			

<p>Les parties prenantes reconnaissent à l'UNFPA Algérie des avantages comparatifs dans l'approche « Unis dans l'Action » à identifier</p>	<p>- Avantages comparatifs reconnus au bureau Pays Algérie dans l'approche « Unis dans l'Action » ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plan cadre stratégique de coopération des Nations Unies pour le développement (CdCS) - Plan Cadre des Nations Unies pour la coopération au développement durable (UNSDCF) (2016-2020) - Rapports d'études/enquêtes ; - Rapport d'activités ; - UNFPA et partenaires Gouvernementaux et du SNU 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue/Analyse documentaire ; - Interview semi structurée (Guide);
--	---	---	--

Constats et recommandations.

B. Avantages comparatifs de l'UNFPA en Algérie vis-à-vis des autres agences des NU dans l'approche « Unis dans l'Action »

Dans le cadre du 6^e programme, de son mandat et du champ de son expertise, l'UNFPA a abouti à des réalisations qui mettent en évidence des avantages comparatifs :

- Le leadership de l'UNFPA en tant que Président du groupe thématique Genre au sein de l'UNCT ;
- Les appuis de l'UNFPA pour la continuité des services de SR/PF dans le contexte de la Covid-19 est reconnu ;
- Le projet conjoint UNFPA-UNODC de lutte contre les VGB valorise l'expertise de l'UNFPA dans ce domaine ;
- La contribution de l'UNFPA à la promotion de la Santé de la Reproduction des Adolescents et Jeunes avec des outils de communication de haute qualité est également reconnue.

En revanche, l'absence du 6^e programme dans l'appui au 6^e RGPH constitue une opportunité manquée déplorée dans un domaine pourtant porteur de valeur ajoutée et d'avantage comparatif.

Enfin, la synergie encore faible avec les autres agences du SNU constitue la principale faiblesse déplorée par les PTFs.

A. Perception des parties prenantes des interventions de l'UNFPA

Des entretiens avec les parties prenantes (PE et bénéficiaires), il ressort une perception globalement positive des interventions du 6^e programme. Mais l'absence d'un outil adéquat d'évaluation de la satisfaction des bénéficiaires ne permet d'avoir une mesure plus fiable et robuste de la perception des parties prenantes y compris des bénéficiaires.

SUIVI-ÉVALUATION**QS3 : Dans quelle mesure le dispositif institutionnel de Suivi-Évaluation du programme a-t-il permis la collecte effective, la circulation et le rapportage des données, favorisant le suivi de l'atteinte des résultats, la prise décision et la redevabilité du programme ?**

Le 6e programme a mis en place des outils harmonisés et un système d'information adéquat pour le Suivi-Evaluation	- Existence d'outils harmonisés et d'un système d'information adéquat pour le Suivi-Évaluation, sensibles au genre et selon une approche inclusive ;	- Rapports de suivi-évaluation et documentation associée ; - Checklist évaluation ; - UNFPA et partenaires	- Revue/Analyse documentaire ; - Interview semi structurée (Guide);
---	--	--	--

Constats.

A. Type et nature du système de Suivi-Evaluation

Le système de suivi-évaluation est basé au bureau pays de l'UNFPA et animé par un Point Focal Suivi-Evaluation concomitamment avec ses fonctions de Chargée de Communication et de Plaidoyer avec l'appui d'une Assistante au Programme. Cette équipe travaille en étroite collaboration avec la structure de coordination nationale assurée par DGRM/MAE et les structures sectorielles (DGPOP/MSPRH, MSNFCF, MJS) et autres PE.

B. Gestion du Système d'Information

Le système d'information repose essentiellement sur le « Strategic Information System » (SIS) créé dans « myunfpa.org » et qui permet de faire la planification et le suivi des résultats trimestriels et annuels issus de la mise en œuvre du programme. Le SIS génère des rapports annuels qui permettent une analyse en profondeur des informations mais pas à des niveaux désagrégés des différents acteurs de la chaîne de production. A travers l'approche « Milestones », il permet de planifier les étapes intermédiaires dans le processus de réalisation des produits. L'analyse de ses résultats permet de prendre des mesures anticipatives nécessaires pour l'orientation de la mise en œuvre du programme durant les trimestres. En plus du SIS, il existe le « Global Programing System (GPS) » pour la planification et la budgétisation des activités ainsi que le reporting des PE. La collecte de données sur le suivi repose essentiellement sur des réunions de restitution des rapports, les procès-verbaux des réunions avec les PE, les documents issus de la mise en œuvre des activités. C'est lors des réunions de coordination que les retours (feedback) aux PE sont fait mais aucun mécanisme ne permet de s'assurer qu'ils arrivent à tous les niveaux opérationnels concernés. Le dispositif de Suivi-Evaluation ne dispose pas d'outils spécifiques de collecte de données adaptés aux spécificités des interventions mises en œuvre et sensibles au genre et aux groupes vulnérables (Adolescents/Jeunes, Personnes handicapées, Personnes âgées) avec un mécanisme d'accompagnement ou d'assistance des PE. En conséquence, aucune base de données centralisée des résultats de la mise en œuvre du programme n'a été mise en place tant au niveau de la structure de coordination à la DGRM/MAE qu'à l'UNFPA. L'élaboration des outils adéquats de collecte de données adaptés aux spécificités des interventions mises en œuvre et sensibles au genre et aux groupes vulnérables devrait être considéré pour un suivi plus efficace de la mise en œuvre du 7^e programme tout comme la mise en place d'une base de données centralisée accessible aux PE.

A. Ressources

Le dispositif de Suivi-Evaluation dispose d'un budget spécifique. Mais les ressources humaines chargées de l'animer n'ont pas le profil adéquat. Le Point Focal et l'Assistante au Programme en charge du Suivi-Evaluation n'ont pas le profil adéquat pour assurer efficacement les tâches qui lui sont associées. Il y a un besoin renforcement de leurs capacités à adresser, à travers notamment des formations spécifiques. Aussi est-il impératif d'envisager un renforcement des capacités du Point Focal Suivi-Evaluation et de son Assistante, par exemple à travers des formations spécifiques avec un stage d'imprégnation au sein d'un bureau UNFPA de référence. De même, il est nécessaire de mettre en place un mécanisme de renforcement des capacités des PE pour collecter et utiliser adéquatement les informations sur le Suivi.

Les indicateurs du Suivi-Evaluation couvrent toute la chaîne des résultats	- Les indicateurs du Suivi-Évaluation couvrent toute la chaîne des résultats ;	- Rapports de suivi-évaluation et documentation associée ; matrice d'indicateurs de suivi ;	- Revue/Analyse documentaire ; - Interview semi structurée
--	--	---	---

Constats

A. Indicateurs

Les indicateurs de suivi de la mise en œuvre répondent bien aux standards classiques de l'UNFPA, de l'expérience passée des programmes et de leur pertinence en privilégiant ceux qui rendent mieux compte directement de la redevabilité du 6^e programme dont les interventions portent essentiellement sur le Plaidoyer/Dialogue/Conseil sur les Politiques, le Développement des Capacités et la Gestion des Connaissances. Ces indicateurs répondent tous aux qualités SMART (spécifique, mesurable, accessible, réaliste, temporel). Mais les cibles à atteindre annuellement ou à la fin du 6^e programme (fin 2021) ont été déterminées mais les critères de base de leur estimation n'ont pas été clarifiés de façon objectivement vérifiable (manque de pertinence, de lisibilité et de traçabilité) et valorisés dans une documentation. C'est ainsi que la matrice de suivi des indicateurs du 6^e programme présente des insuffisances, notamment dans la détermination des cibles annuelles. En effet, les cibles de l'année N+1 ont été déterminées en fonction des réalisations de l'année N. Les réalisations de l'année N deviennent souvent les cibles de l'année N+1. Cette démarche génère des biais dans le calcul des taux de réalisation des cibles car elle considère la performance d'une année donnée comme référence alors que celle-ci n'est peut-être que conjoncturelle. Il aurait fallu plutôt s'appuyer sur des cibles déterminées dans le CPAP au début du programme, exercice qui n'a malheureusement pas été fait. Cette façon de procéder ne permet pas d'apprécier adéquatement la performance annuelle.

L'indicateur de suivi de la réalisation du produit 3 (« *Protocole de gestion clinique de la violence sexiste établi dans les zones désignées (wilaya)* ») est particulièrement problématique. En effet, sa valeur est censée représenter le pourcentage de finition du protocole de gestion clinique de la violence sexiste en termes d'activités mises en œuvre sans que celles-ci soient clarifiées. En outre, cela suppose que ces activités sont de la même importance dans le processus de finalisation du protocole, ce qui est discutable et induit un biais de subjectivité.

Recommandation

- Assurer plus de lisibilité et de traçabilité dans la détermination des cibles des indicateurs de suivi en adoptant une approche standard basée sur des critères objectivement vérifiables (temps, coûts, etc.) et valorisés dans une documentation.

Les résultats du système de suivi évaluation ont servi à la prise de décision sur la mise en œuvre des activités	- Exemples pour lesquels les résultats du système de suivi évaluation ont servi à la prise de décision sur la mise en œuvre des activités;	- Rapports de suivi-évaluation et documentation associée ; matrice d'indicateurs de suivi ; - LINEPA et partenaires	- Revue/Analyse documentaire ; - Interview semi structurée (Guide):
--	--	--	--

Constats.

A. Le rôle des évaluations dans le système

Le 6^e programme a peu réalisé des revues annuelles (une seule sur la période d'évaluation) et n'a pas fait l'objet d'une évaluation indépendante à mi-parcours qui aurait permis de mieux répondre aux besoins relatifs à la mise en œuvre avec des résultats orientés vers les processus de gestion et de décision. Certes le 6^e programme a bénéficié de l'évaluation à mi-parcours du 5^e programme en l'absence d'une évaluation finale. Mais celle-ci s'avère insuffisante pour servir de base d'amélioration de la mise en œuvre, surtout dans un contexte différent de crise liée à la pandémie de la Covid-19.

B. Surveillance des risques et des hypothèses

Le bureau Pays a adéquatement identifié les principaux risques pouvant affecter la mise en œuvre du programme à travers sa collaboration active avec l'équipe Pays (UNCT) impliquant aussi les partenaires institutionnels. Mais il dispose d'une faible capacité de contrôle de ces risques, notamment pour obtenir des informations précises et opportunes sur d'éventuels changements.

COMMUNICATION**QS4 : Dans quelle mesure le dispositif institutionnel de Communication a-t-il permis la diffusion des actions du programme auprès des bénéficiaires, des autres parties prenantes et d'assurer la visibilité de ses interventions aussi bien en interne qu'en externe ?**

Le bureau Pays dispose d'une politique/stratégie de communication externe avec des outils de communication adéquats	<ul style="list-style-type: none">- Existence d'une politique/stratégie de communication interne et externe ;- Existence d'outils et supports de communication adéquats ;- les parties prenantes et les bénéficiaires participent à l'élaboration de la stratégie et des outils de communication	<ul style="list-style-type: none">- Rapports de suivi-évaluation et documentation associée ;- UNFPA	<ul style="list-style-type: none">- Revue/Analyse documentaire ;- Interview semi structurée (Guide);
---	--	--	---

Constats**A. Existence d'une politique de communication institutionnelle du bureau Pays**

Il existe une unité de Communication au bureau Pays sous la responsabilité d'une Chargée de Plaidoyer et Communication, Experte sur la question. Le bureau Pays dispose d'une stratégie globale de communication externe et d'une stratégie spécifique adaptée au contexte de l'Algérie qui vise à transmettre les messages de sensibilisation et de plaidoirie sur les questions de SR/PF, de genre et lutte contre les VBG, de dividende démographique qui impactent positivement sans heurter les tabous et les barrières traditionnelles qui sont légion. Cette stratégie s'articule principalement autour des éléments de diagnostic, des objectifs de la communication, des cibles, des messages, d'une analyse des moyens humains et financiers, des moyens de communication adaptés et d'un plan de communication. Les grandes lignes de cette stratégie spécifique externe de communication portent sur la communication institutionnelle, portant notamment sur le mandat de l'UNFPA en Algérie, la communication événementielle et la communication pour le changement des comportements (CCC). La mise en œuvre repose sur les relations avec les médias et le partenariat.

En revanche, le bureau Pays ne dispose d'aucune politique de communication interne ni de document d'orientation y faisant office.

B. Mise en place d'outils de communication adéquats

Sur la période de l'évaluation, le bureau Pays a mis en place un certain nombre d'outils qui découle des plans de communication externe : bulletins, dépliants, films/vidéos, agendas, stylos et autres gadgets, espaces réservés dans les médias (bande annonces, bandeaux, pages dans les journaux, dossiers de presse, etc). Le bureau pays dispose également d'une connexion internet à haut débit, d'un site Web, de pages sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram) et d'un Mailing List pour la circulation des informations y compris en direction des PE. Mais l'évaluation n'a pas pu mettre en évidence, l'existence d'outils spécifiques de mesure rapide de l'effet de la communication ou pour évaluer l'incidence de la communication sur les différentes interventions dans la logique du changement des comportements. En matière de communication interne, les outils reposent essentiellement sur les messageries (courrier électronique, WhatsApp) et les réunions de coordination.

Les populations cibles et les parties prenantes connaissent et ont une perception globalement positive de l'UNFPA et de ses interventions	<ul style="list-style-type: none"> - Les populations cibles et les parties prenantes connaissent l'UNFPA ; - Les populations cibles et les parties ont une perception globalement positive de l'UNFPA et de ses interventions 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de suivi-évaluation et documentation associée ; - UNFPA 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue/Analyse documentaire ; - Interview semi structurée (Guide);
---	---	---	--

Constats

C. du programme (communication programmatique)

La visibilité de l'UNFPA sur ses interventions mises en œuvre par les PE est en général bien assurée par des activités de communication stratégiques. La grande majorité des responsables des structures visitées a connaissance et une perception positive des activités mises en œuvre par l'UNFPA dans le cadre du 6^e programme y compris les produits de communication portant sur la SR/PF et les VBG. Le matériel et les équipements fournis en appui aux PE sont systématiquement estampillés du logo de l'UNFPA, ce qui assure visibilité de l'organisation et de ses interventions. En effet, les échographes dotés et le kit visioconférence sont estampillés du logo de l'UNFPA.

De la revue documentaire et des entretiens avec les parties prenantes y compris les bénéficiaires, il ressort que les activités de communication en appui aux interventions pour le changement de comportement en matière de SR/PF et Genre/VBG se sont traduit par :

- L'amélioration des connaissances et des perceptions des jeunes par des outils de communication adaptés et partagés sur les plateformes de réseaux sociaux : 3 spots sur la contraception, le DIU et le cancer du col de l'utérus ; 3 spots sur la continuité des services de SRPF pendant la pandémie de la Covid-19 ; 2 tables rondes avec deux webs radios ; une bande dessinée ;

ANNEXE 5A1 : OUTILS DE COLLECTE_PARTENAIRES_SSPJ

ÉVALUATION INDÉPENDANTE DU 6^e PROGRAMME DE COOPÉRATION ALGÉRIE - UNFPA (2017-2021) GUIDE D'INTERVIEW INDIVIDUEL – COMPOSANTE 1 : SANTE SEXUELLE PROCRÉATIVE ET JEUNESSE

Localité :		
Nom(s) des interviewe(es) :	Fonction :	Institution/organisation :
Date de l'interview : /___/___/___/___/2021	Produit/PTA/Projet Atlas :	Type de partenaire : - Bénéficiaire direct : <input type="checkbox"/> - Bénéficiaire indirect : <input type="checkbox"/> - UNFPA : <input type="checkbox"/> - Agence ONU : <input type="checkbox"/>
Intervieweur :	Nom de la Composante/Axe stratégique :	Code de l'interview* : /___/___/___/___/

Code de l'interview* : Numéro séquentiel à deux chiffres, suivi des initiales de l'intervieweur : Exemple : GB02

MISSIONS PRINCIPALES DE L'INSTITUTION ET RÔLES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Questions principales	Questions spécifiques	Éléments de réponse
PERTINENCE		
<p>QE1a : Dans quelle mesure le 6e programme est-il adapté: i) aux besoins de différentes populations, y compris ceux des groupes marginalisés et vulnérables, notamment les adolescents, les jeunes et les personnes handicapées ; ii) aux stratégies et politiques nationales de développement; iii) à l'orientation stratégique et aux objectifs de l'UNFPA; et iv) aux priorités énoncées dans les cadres et les accords internationaux, en particulier le programme d'action de la CIPD, le Plan cadre stratégique de coopération des Nations Unies pour le développement et les ODD ?</p>	<p>- Les interventions de la composante Santé Sexuelle Procréative et Jeunesse du 6e programme sont-elles alignées au mandat/stratégie de l'UNFPA ?</p> <p>Si oui, dans quelle mesure ?</p> <p>Sinon, Pourquoi ?</p>	
	<p>- Les interventions de la composante Santé Sexuelle Procréative et Jeunesse du 6e programme ont-elles été alignées aux priorités des politiques nationales et à celles énoncées dans le programme d'action de la CIPD, le Plan cadre stratégique de coopération des Nations Unies pour le développement (CdCS) et le Plan Cadre des Nations Unies pour la coopération au développement durable (UNSDCF) (2016-2020) ? Pourquoi ?</p>	

<p>QE1b : Dans quelle mesure l'UNFPA a-t-il pu s'assurer que les besoins variés des populations vulnérables et marginalisées, notamment les adolescents, les jeunes et les personnes handicapées sont pris en compte dans la planification et la mise en œuvre de toutes les actions soutenues par l'UNFPA dans le</p>	<p>- Pensez-vous que les besoins de la population cible ont été adéquatement pris en compte lors de la planification (couverture des principaux problèmes identifiés en fonction des cibles) y compris ceux des groupes vulnérables, notamment les adolescents, les jeunes, les personnes handicapées ?</p> <p>- Si oui, comment ?</p> <p>- Si non, pourquoi ?</p>	
<p>QE1c : Dans quelle mesure le bureau de pays a-t-il su réagir aux changements en matière de besoins et priorités nationaux, y compris ceux des groupes marginalisés et vulnérables, aux variations causées par les crises ou aux changements politiques majeurs ?</p>	<p>- Le 6^e programme a-t-il apporté des réponses aux changements intervenus dans les besoins des populations cibles, durant la période de mise en œuvre du programme, y compris ceux des groupes marginalisés et vulnérables (Adolescents, Jeunes, Personnes handicapées, etc.) aux variations causées par les crises ou aux changements politiques majeurs ?</p> <p>- Si oui, quelles réponses pour quels changements ?</p>	

Questions principales	Questions spécifiques	Éléments de réponse
EFFICACITÉ		
<p>QE2a : Dans quelle mesure les actions soutenues par l'UNFPA ont-elles contribué à la réalisation des résultats</p>	<p>- Les services intégrés de santé sexuelle et reproductive sont-ils disponibles, accessibles et en amélioration au sein des populations cibles y compris les groupes vulnérables et marginalisés, notamment les adolescents, les jeunes et les personnes handicapées ?</p> <p>- Si oui, comment ?</p>	

attendus (produits et effets) du 6e programme, en particulier :	- Que pensent les bénéficiaires et non bénéficiaires des interventions du 6e programme ?	
i) L'accès et l'utilisation accrus des services intégrés de santé sexuelle et reproductive ;	Quels sont les points faibles et les points forts ?	
ii) L'autonomisation des adolescents et des jeunes pour accéder aux services de santé sexuelle et reproductive et jouir de leurs droits sexuels et reproductifs ;	Les résultats prévus ont-ils été effectivement atteints ou sont-ils en passe de l'être ?	
iii) La promotion de l'égalité de genres et de l'autonomisation de toutes	- Quel est le niveau de réalisation des produits ? - Ce niveau de réalisation vous semble-t-il satisfaisant ? - Quels sont les points faibles et les points forts que vous avez pu identifier ?	
QE2b : Dans quelle mesure l'UNFPA a-t-il réussi à intégrer les droits de l'homme et les perspectives de l'égalité de genre dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du 6e programme ?	- En quoi les interventions du 6e programme ont-ils contribué à l'intégration des questions de droits de l'homme et les perspectives de l'égalité de genre spécifiquement dans : - la conception ?	

Questions principales	Questions spécifiques	Éléments de réponse
EFFICIENCE		

<p>QE3a : Dans quelle mesure l'UNFPA a-t-il fait un usage adéquat des ressources humaines, financières et administratives allouées et a utilisé un ensemble de politiques, procédures et outils appropriés dans la production des</p>	<p>- Le bureau Pays a-t-il pu mobiliser les ressources financières, humaines et matérielles pour chaque composante et produit selon la planification y compris en recourant aux sources alternatives de financement ?</p> <p>Si oui, auprès de quelles sources et pour quels montants ?</p>	
<p>QE3b : Dans quelle mesure les résultats obtenus justifient-ils les ressources (humaines, financières, matérielles, politiques et organisationnelles) investies ? Existe-t-il des moyens plus efficaces tels que les partenariats, programme conjoint pour réaliser de meilleurs résultats avec les ressources disponibles ?</p>	<p>- Quelle appréciation faites-vous du taux d'exécution budgétaire du 6e programme ?</p> <p>- Vous semble-t-il satisfaisant et en adéquation avec la performance dans la réalisation des produits (du point de vue des quantités et des délais) ?</p>	
	<p>- Le bureau Pays a-t-il eu recours à une combinaison d'approches ou d'outils pour atteindre les résultats aux moindres coûts ou avoir de meilleurs résultats avec l'enveloppe budgétaire prévue ?</p> <p>Si oui, lesquels ?</p> <p>Si non, pourquoi ?</p>	

Questions principales	Questions spécifiques	Éléments de réponse
DURABILITÉ		

<p>QE4 : Dans quelle mesure l'UNFPA a-t-il pu soutenir les partenaires d'exécution et les bénéficiaires (femmes, adolescents et jeunes) dans le développement de leurs capacités et l'établissement des mécanismes permettant de garantir la durabilité des effets ?</p>	<p>L'engagement politique du Gouvernement sur les questions de Santé Sexuelle Procréative et Jeunesse (SSPJ) relevant du mandat de l'UNFPA s'est-il révélé effectif et en lien avec les interventions du 6e programme ?</p> <p>- Si oui, en quoi ?</p>	
	<p>Pensez-vous que l'engagement de l'État est à la hauteur du niveau standard attendu dans le financement des activités de SSPJ (budget alloué) ?</p> <p>- Si oui, en quoi ?</p> <p>- Sinon, quels ont été les difficultés identifiées ?</p>	
	<p>Le 6e programme a-t-il contribué à susciter l'engagement politique et financier du Gouvernement sur les questions de SSPJ ?</p> <p>- Si oui, comment ?</p> <p>- Si non, pourquoi ?</p>	
	<p>Le 6e programme a-t-il mise en œuvre suffisamment d'activités de renforcement des capacités visant à assurer une appropriation nationale des interventions sur les questions de SSPJ ?</p> <p>- Si oui, comment ?</p> <p>- Si non, pourquoi ?</p>	
	<p>Quelles sont les activités que le 6e programme a-t-il mis en œuvre pour assurer une appropriation nationale des interventions sur les questions de SSPJ ?</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> - Les procédures et les outils gestion mises en œuvre vous semblent-ils acceptables par les partenaires ? - Quels sont les points et les points faibles ? 	
	<p>Les partenaires vous semblent-ils capables et prêts à préserver les acquis et à assurer la continuité des activités après la fin du Programme ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi ? 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Quels sont les acquis de la composante « SSPJ » du 6e programme ? - Vous semblent-ils pérennes ? Pourquoi ? 	
	<p>Le 6e programme a-t-il contribué à susciter une demande de service de SSPJ au sein des populations cibles ?</p>	

PRINCIPALES CONCLUSIONS

VÉRIFICATIONS A FAIRE

--

DOCUMENTATION JOINTE

--

ANNEXE 5A2 : OUTILS DE COLLECTE_PARTENAIRES_ESAF

ÉVALUATION INDÉPENDANTE DU 6^e PROGRAMME DE COOPÉRATION ALGÉRIE - UNFPA (2017-2021)

GUIDE D'INTERVIEW INDIVIDUEL – COMPOSANTE 2 : ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISATION DES FEMMES (ESAF)

Localité :		
Nom(s) des interviewe(es) :	Fonction :	Institution/organisation :
Date de l'interview : /___/___/___/___/2021	Produit/PTA/Projet Atlas :	Type de partenaire : - Bénéficiaire direct : __ - Bénéficiaire indirect : __ - UNFPA : __ - Agence ONU : __
Intervieweur :	Nom de la Composante/Axe stratégique :	Code de l'interview* : /___/___/___/___/

Code de l'interview* : Numéro séquentiel à deux chiffres, suivi des initiales de l'intervieweur : Exemple : GB02

MISSIONS PRINCIPALES DE L'INSTITUTION ET RÔLES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Questions principales	Questions spécifiques	Éléments de réponse
PERTINENCE		
<p>QE1a : Dans quelle mesure le 6e programme est-il adapté: i) aux besoins de différentes populations, y compris ceux des groupes marginalisés et vulnérables, notamment les adolescents, les jeunes, les personnes handicapées ; ii) aux stratégies et politiques nationales de développement; iii) à l'orientation stratégique et aux objectifs de l'UNFPA; et iv) aux priorités énoncées dans les cadres et les accords internationaux, en particulier le programme d'action de la CIPD, le Plan cadre stratégique de coopération des Nations Unies pour le développement et les ODD ?</p>	<p>- Les interventions de la composante Égalité des sexes et l'autonomisation des femmes du 6e programme sont-elles alignées au mandat/stratégie de l'UNFPA ?</p> <p>Si oui, comment ?</p> <p>Sinon, Pourquoi ?</p>	
	<p>- Les interventions de la composante Égalité des sexes et l'autonomisation des femmes du programme étaient-elles alignées aux priorités nationales et à celles énoncées dans le programme d'action de la CIPD, le Plan cadre stratégique de coopération des Nations Unies pour le développement (CdCS) et le Plan Cadre des Nations Unies pour la coopération au développement durable (UNSDCF) (2016-2020) ?</p>	
<p>QE1b : Dans quelle mesure l'UNFPA a-t-il pu s'assurer que les besoins variés des populations vulnérables et marginalisées, notamment les adolescents, les jeunes et les personnes handicapées sont pris en compte dans la planification et la mise en œuvre de toutes les actions soutenues par</p>	<p>- Pensez-vous que les besoins d'appuis au Gouvernement pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont-ils été adéquatement pris en compte par le 6e programme lors de la planification ?</p> <p>(couverture des principaux problèmes identifiés en fonction des cibles) y compris ceux des groupes vulnérables, notamment les adolescents, les jeunes, les personnes handicapées ?</p>	

<p>QE1c : Dans quelle mesure le bureau de pays a-t-il su réagir aux changements en matière de besoins et priorités nationaux, y compris ceux des groupes marginalisés et vulnérables, aux variations causées par les crises ou aux changements</p>	<p>- Pensez-vous que les interventions réalisées par le 6e programme étaient en adéquation avec les changements en matière de besoins et priorités nationaux, y compris ceux des groupes marginalisés et vulnérables, aux variations causées par les crises ou aux changements ?</p>	
---	--	--

Questions principales	Questions spécifiques	Éléments de réponse
EFFICACITÉ		
<p>QE2a : Dans quelle mesure les actions soutenues par l'UNFPA ont-elles contribué à la réalisation des résultats attendus (produits et effets) du 6^e programme, en particulier: i) l'accès et l'utilisation accrues des services intégrés de santé sexuelle et reproductive; ii) l'autonomisation des adolescents et des jeunes pour accéder aux services de santé sexuelle et reproductive et jouir de leurs droits sexuels et reproductifs; iii) la promotion de l'égalité de genres et de l'autonomisation de toutes les femmes et les filles; et iv) l'utilisation accrue des données démographiques dans l'élaboration de plans, politiques et programmes nationaux de développement basés sur des données factuelles ?</p>	<p>- Le soutien apporté par le 6^e programme a-t-il permis d'améliorer l'environnement tant juridique qu'institutionnel en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ?</p>	
	<p>- Que pensent les bénéficiaires et non bénéficiaires des interventions du programme ?</p> <p>- Quels sont les principaux points faibles et les points forts qui ont été identifiés ?</p>	
	<p>- Les résultats prévus ont-ils été effectivement atteints ou sont-ils en passe de l'être ?</p> <p>- Quels sont les points faibles et les points forts ?</p>	
	<p>- Que pensez-vous du niveau de réalisation des produits par rapport aux objectifs définis ?</p>	

<p>QE2b : Dans quelle mesure l'UNFPA a-t-il réussi à intégrer les droits de l'homme et les perspectives de l'égalité de genre dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du 6^e programme ?</p>	<p>- En quoi les interventions du 6e programme ont-ils contribué à l'intégration des questions de droits de l'homme et les perspectives de l'égalité de genre spécifiquement dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la conception ? - a mise en œuvre ? ; 	
--	--	--

Questions principales	Questions spécifiques	Éléments de réponse
EFFICIENCE		
<p>QE3a : Dans quelle mesure l'UNFPA a-t-il fait un usage adéquat des ressources humaines, financières et administratives allouées et a utilisé un ensemble de politiques, procédures et outils appropriés dans la production des</p>	<p>- Le bureau Pays a-t-il pu mobiliser les ressources financières, humaines et matérielles pour chaque composante et produit selon la planification y compris en recourant aux sources alternatives de financement ?</p> <p>Si oui, auprès de quelles sources et pour quels montants ?</p>	
<p>QE3b : Dans quelle mesure les résultats obtenus justifient-ils les ressources (humaines, financières, matérielles, politiques et organisationnelles) investies ? Existe-t-il des moyens plus efficaces</p>	<p>- Quelle appréciation faites-vous du taux d'exécution budgétaire du 6e programme ?</p> <p>- Vous semble-t-il satisfaisant et en adéquation avec la performance dans la réalisation des produits (du point de vue des quantités et des délais) ?</p>	
<p>tels que les partenariats, programme conjoint pour réaliser de meilleurs résultats avec les ressources disponibles ?</p>	<p>- Le bureau Pays a-t-il eu recours à une combinaison d'approches ou d'outils pour atteindre les résultats aux moindres coûts ou avoir de meilleurs résultats avec l'enveloppe budgétaire prévue ?</p> <p>Si oui, lesquels ?</p>	

Questions principales	Questions spécifiques	Éléments de réponse
DURABILITÉ		
<p>QE4 : Dans quelle mesure l'UNFPA a-t-il pu soutenir les partenaires d'exécution et les bénéficiaires (femmes, adolescents et jeunes) dans le développement de leurs capacités et l'établissement des mécanismes permettant de garantir la durabilité des effets ?</p>	<p>- L'engagement politique du Gouvernement sur les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (ESAF) relevant du mandat de l'UNFPA s'est-il révélé effectif et en lien avec les interventions du 6e programme ?</p>	
	<p>L'engagement de l'État dans le financement des activités liées avec les questions ESAF (budget alloué) était-il effectif et suffisant ?</p> <p>- Si oui, en quoi ?</p>	
	<p>Le 6e programme a-t-il contribué à susciter l'engagement politique et financier du Gouvernement sur les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ?</p>	
	<p>- Quelles sont les activités que le 6e programme a pu mettre en œuvre dans le cadre du renforcement des capacités afin d'assurer son appropriation nationale ?</p>	
	<p>- Les procédures et les outils gestion mises en œuvre vous semblent-ils acceptables par les partenaires ?</p> <p>- Quels sont les points et les points faibles ?</p>	

	<p>Les partenaires vous semblent-ils capables et prêts à préserver les acquis et à assurer la continuité des activités après la fin du Programme ?</p> <p>- Pourquoi ?</p>	
	<p>- Quels sont les acquis de la composante « ESAF » du 6e programme ?</p> <p>- Vous semblent-ils pérennes ? Pourquoi ?</p>	
	<p>Le 6e programme a-t-il contribué à susciter une demande d'intégration des questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans les programmes et services ?</p> <p>- Si oui, en quoi ?</p>	

PRINCIPALES CONCLUSIONS

--

VÉRIFICATIONS A FAIRE

--

DOCUMENTATION JOINTE

--

ANNEXE 5A3 : OUTILS DE COLLECTE_ESD_PARTENAIRES_P&D

ÉVALUATION INDÉPENDANTE DU 6^e PROGRAMME DE COOPÉRATION ALGÉRIE - UNFPA (2017-2021)

GUIDE D'INTERVIEW INDIVIDUEL – COMPOSANTE 3 : DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE (DDEMO)

Localité :		
Nom(s) des interviewe(es):	Fonction:	Institution/organisation:
Date de l'interview: /___/___/___/___/2021	Produit/PTA/Projet Atlas:	Type de partenaire: - Bénéficiaire direct : <input type="checkbox"/> - Bénéficiaire indirect : <input type="checkbox"/> - UNFPA : <input type="checkbox"/> - Agence ONU : <input type="checkbox"/>
Intervieweur:	Nom de la Composante/Axe stratégique:	Code de l'interview* : /___/___/___/___/

Code de l'interview* : Numéro séquentiel à deux chiffres, suivi des initiales de l'intervieweur : Exemple : GB02

MISSIONS PRINCIPALES DE L'INSTITUTION ET RÔLES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Questions principales	Questions spécifiques	Éléments de réponse
PERTINENCE		
<p>QE1a : Dans quelle mesure le 6e programme est-il adapté :</p> <p>i) Aux besoins de différentes populations, y compris ceux des groupes marginalisés et vulnérables, notamment les adolescents, les jeunes, les personnes handicapées ;</p> <p>ii) Aux stratégies et politiques nationales de développement ;</p> <p>iii) À l'orientation stratégique et aux objectifs de l'UNFPA et</p> <p>iv) Aux priorités énoncées dans les cadres et les accords internationaux, en particulier le programme d'action de la CIPD, le Plan cadre stratégique de coopération des</p>	<p>A votre avis, les besoins de la population cible ont-ils été adéquatement pris en compte lors de la planification du 6e programme grâce à la production des données, notamment sexospécifiques ?</p> <p><i>- Si oui, comment ?</i></p> <p>Les interventions de la composante Dynamique des Populations (DDEMO) sont-elles alignées au mandat/stratégie de l'UNFPA ?</p> <p><i>- Si oui, dans quelle mesure ?</i></p> <p>Les interventions de la composante Dynamique Démographique ont été alignées aux priorités nationales et à celles énoncées dans le programme d'action de la CIPD, le Plan cadre stratégique de coopération des Nations Unies pour le développement (CdCS) et le Plan Cadre des Nations Unies pour la coopération au développement durable (UNSDCF) (2016-2020) ? Pourquoi ?</p>	

<p>QE1b : Dans quelle mesure l'UNFPA a-t-il pu s'assurer que les besoins variés des populations vulnérables et marginalisées, notamment les adolescents, les jeunes et les personnes handicapées sont pris en compte dans la planification et la mise en œuvre de toutes les actions soutenues par l'UNFPA dans le cadre du 6e</p>	<p>A votre avis, les besoins de la population cible ont-ils été adéquatement pris en compte lors de la planification du 6^e programme grâce à la production des données, notamment sexospécifiques ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si oui, comment ? - Si non, pourquoi ? 	
<p>QE1c : Dans quelle mesure le bureau de pays a-t-il su réagir aux changements en matière de besoins et priorités nationaux, y compris ceux des groupes marginalisés et vulnérables, aux variations causées par les crises ou aux changements politiques majeurs ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le 6^e programme a-t-il apporté des réponses aux changements intervenus dans les besoins des populations cibles, durant la période de mise en œuvre du programme, y compris ceux des groupes marginalisés et vulnérables (Adolescents, Jeunes, Personnes handicapées, etc.) aux variations causées par les crises ou aux changements politiques majeurs ? - Si oui quelles réponses pour quels changements ? - Si non pourquoi ? 	

Questions principales	Questions spécifiques	Éléments de réponse
EFFICACITÉ		

<p>QE2a : Dans quelle mesure les actions soutenues par l'UNFPA ont-elles contribué à la réalisation des résultats attendus (produits et effets) du 6^e programme, en particulier :</p>	<p>Les données démographiques sexospécifiques y compris sur les groupes vulnérables et marginalisés (Adolescents, Jeunes, Personnes handicapées) pour l'élaboration des plans, politiques et programmes nationaux de développement sont-elles disponibles et accessibles ?</p>	
<p>i) l'accès et l'utilisation accrues des services intégrés de santé sexuelle et reproductive ; ii) l'autonomisation des adolescents et des jeunes pour accéder aux services de santé sexuelle et reproductive et jouir de leurs droits sexuels et reproductifs;</p>	<p>- Que pensez-vous de l'appréciation globale des bénéficiaires par rapport aux interventions du 6^e programme ?</p>	
<p>iii) la promotion de l'égalité de genres et de l'autonomisation de toutes les femmes et les filles; et iv) l'utilisation accrue des données démographiques dans l'élaboration de plans, politiques et programmes nationaux de développement basés sur des données factuelles ?</p>	<p>Les résultats prévus ont –ils été effectivement atteints ou sont-ils en passe de l'être ?</p>	
	<p>- Quel est le niveau de réalisation des produits ? - Ce niveau de réalisation vous semble-t-il satisfaisant ? - Quels sont les points faibles et les points forts que vous avez pu identifier ?</p>	
<p>QE2b : Dans quelle mesure l'UNFPA a-t-il réussi à intégrer les droits de l'homme et les perspectives de l'égalité de genre dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du 6^e programme ?</p>	<p>- En quoi les interventions du 6^e programme ont-ils contribué à l'intégration des questions de droits de l'homme et les perspectives de l'égalité de genre spécifiquement dans :</p>	

Questions principales	Questions spécifiques	Éléments de réponse
EFFICIENCE		
<p>QE3a : Dans quelle mesure l'UNFPA a-t-il fait un usage adéquat des ressources humaines, financières et administratives allouées et a utilisé un ensemble de politiques, procédures et outils appropriés dans la production des</p>	<p>- Le bureau Pays a-t-il pu mobiliser les ressources financières, humaines et matérielles pour chaque composante et produit selon la planification y compris en recourant aux sources alternatives de financement ?</p> <p>Si oui, auprès de quelles sources et pour quels montants ?</p>	
<p>QE3b : Dans quelle mesure les résultats obtenus justifient-ils les ressources (humaines, financières, matérielles, politiques et organisationnelles) investies ? Existe-t-il des moyens plus efficaces tels que les partenariats, programme conjoint pour réaliser de meilleurs résultats avec les ressources disponibles ?</p>	<p>- Quelle appréciation faites-vous du taux d'exécution budgétaire du 6e programme ?</p> <p>- Vous semble-t-il satisfaisant et en adéquation avec la performance dans la réalisation des produits (du point de vue des quantités et des délais) ?</p>	
	<p>- Le bureau Pays a-t-il eu recours à une combinaison d'approches ou d'outils pour atteindre les résultats aux moindres coûts ou avoir de meilleurs résultats avec l'enveloppe budgétaire prévue ?</p> <p>Si oui, lesquels ?</p>	

Questions principales	Questions spécifiques	Éléments de réponse
DURABILITÉ		
<p>QE4 : Dans quelle mesure l'UNFPA a-t-il pu soutenir les partenaires d'exécution et les bénéficiaires (femmes, adolescents et jeunes) dans le développement de leurs capacités et l'établissement des mécanismes permettant de garantir la durabilité des effets ?</p>	<p>- L'engagement politique du Gouvernement sur les questions de Population et Développement en lien avec la composante Dynamique Démographique (DDEMO) est-il effectif, suffisant et en lien avec le mandat de l'UNFPA et les interventions du 6e programme ?</p> <p><u>- Si oui, en quoi ?</u></p>	
	<p>- L'engagement de l'État dans le financement des activités de Population et Développement en lien avec la composante DDEMO (RGPH, EDS, État civil, Dividende démographique, etc.) vous semble-t-il à la hauteur de ce qu'il devrait ou en passe de l'être ?</p> <p>- Si oui, en quoi ?</p>	
	<p>Le 6e programme a-t-il contribué à susciter l'engagement politique et financier du Gouvernement sur les questions de Population et Développement en lien avec la composante DDEMO ?</p> <p><u>- Si oui, comment ?</u></p>	
	<p>Le 6e programme a-t-il contribué à susciter l'engagement politique et financier du Gouvernement sur les questions de Population et Développement en lien avec la composante DDEMO ?</p> <p>- Si oui, comment ?</p>	

	<p>Quelles sont les activités que le 6e programme a-t-il mis en œuvre pour assurer une appropriation nationale des interventions sur de Population et Développement en lien avec la composante DDEMO ?</p>	
	<p>- Les procédures et les outils gestion mises en œuvre vous semblent-ils acceptables par les partenaires ?</p> <p>- Quels sont les points et les points faibles ?</p>	
	<p>- Les partenaires vous semblent-ils capables et prêts à sauvegarder les acquis issus des interventions du 6e programme et en assurer leur continuité après la fin du 6e Programme ?</p>	
	<p>- Quels sont les acquis de la composante « DDEMO » du 6e programme ?</p> <p>- Vous semblent-ils pérennes ? Pourquoi ?</p>	
	<p>Le 6e programme a-t-il contribué à susciter une demande de données démographiques y compris sur les groupes vulnérables et marginalisés, pour l'élaboration des plans, politiques et programmes nationaux de développement ?</p>	

PRINCIPALES CONCLUSIONS

VÉRIFICATIONS A FAIRE

DOCUMENTATION JOINTE

ANNEXE 5A4 : OUTILS DE COLLECTE_ESD_UNFPA_SUIVI-EVALUATION

ÉVALUATION INDÉPENDANTE DU 6e PROGRAMME DE COOPÉRATION ALGÉRIE- UNFPA (2017-2021)

GUIDE D'INTERVIEW INDIVIDUEL - SUIVI-ÉVALUATION

Localité :		
Nom(s) des interviewe(es):	Fonction:	Institution/organisation:
Date de l'interview : /___/___/___/___/2021	Produit/PTA/Projet Atlas:	Type de partenaire: - Bénéficiaire direct : <input type="checkbox"/> - Bénéficiaire indirect : <input type="checkbox"/> - UNFPA : <input type="checkbox"/> - Agence ONU : <input type="checkbox"/>
Intervieweur :	Nom de la Composante/Axe stratégique :	Code de l'interview* : /___/___/___/___/

Code de l'interview* : Numéro séquentiel à deux chiffres, suivi des initiales de l'intervieweur : Exemple : GB02

MISSIONS PRINCIPALES DE L'INSTITUTION ET RÔLES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Questions principales	Questions spécifiques	Éléments de réponse
SUIVI-ÉVALUATION		
<p>QS3 : Dans quelle mesure le dispositif institutionnel de Suivi-Évaluation du programme a-t-il permis la collecte effective, la circulation et le rapportage des données, favorisant le suivi de l'atteinte des résultats, la prise de décision et la redevabilité du programme ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre du Suivi-Évaluation des interventions du 6^e programme, quels sont les outils mis en place ? - Ces outils étaient-ils harmonisés, adéquats et sensibles au genre et aux droits humains ? 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Les indicateurs du Suivi-Évaluation couvrent-ils toute la chaîne des résultats ? - Si oui, comment ? - Si non, pourquoi ? 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Les résultats du système de suivi-Evaluation ont-ils déjà servi à la prise de décision sur la mise en œuvre des activités ? - Si oui, comment ? - Si non, pourquoi ? 	

PRINCIPALES CONCLUSIONS

--

VERIFICATIONS A FAIRE

--

DOCUMENTATION JOINTE

--

ANNEXE 5A4-2 : EVALUATION_S&E_CHECK_LIST_F

EVALUATION INDÉPENDANTE DU 7^e PROGRAMME DE COOPÉRATION ALGÉRIE UNFPA (2017-2021)

ÉVALUATION DU SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION

Caractéristiques du Système de Suivi-Evaluation	Quoi vérifier ?	Réponse	Qualité/Status
Type et nature du système de Suivi-Évaluation			
Type	Le système est-il basé sur les activités, sur les résultats ou sur les deux ?		
Nature	Le système est-il coordonné par l'UNFPA, conjointement avec ses partenaires gouvernementaux ou par ces derniers ?		
Gestion du Système d'Information (SI)			
Conception & structure	Y a-t-il un système d'information (SI) associé au Suivi-Évaluation ?		
	La conception du SI est-elle formalisée dans un document écrit, par exemple un manuel d'utilisation ?		
	Le SI définit-il qui doit collecter quelles informations ? Sont-elles désagrégées par sexes ?		

Collecte des données	La fréquence de la collecte des données est-elle bien définie et appropriée ?		
	Le niveau de profondeur /d'analyse de l'information est-il approprié par rapport aux besoins d'information et de gestion du Bureau Pays et du Gouvernement ? L'analyse tient-elle compte de la dimension DH et EGS ?		
Flux d'informations	Le système définit-il qui doit rendre compte à qui ?		
	L'information parvient-elle aux personnes indiquées de manière opportune et efficace ?		
	Existe-t-il des outils appropriés pour le rapportage des informations ?		
	Le SI fournit-il des retours (feedback) aux Partenaires d'Exécution ?		
Ressources			
Ressources financières	Existe-t-il un budget disponible au Bureau Pays de l'UNFPA pour le Suivi-Évaluation ?		
	Les Partenaires d'Exécution disposent-ils d'allocations		

	budgétaires pour mettre en œuvre le système de Suivi-Évaluation ?		
Ressources humaines	Y a-t-il une personne responsable de l'ensemble du système de Suivi-Évaluation au sein du Bureau Pays ?		
	Les tâches de suivi sont-elles clairement attribuées à chaque responsable du programme ?		
	Les responsables du programme ont-ils la capacité appropriée pour exécuter les tâches de Suivi-Evaluation, y compris un suivi-évaluation sensible aux DH et au genre ?		
	Le système de Suivi-Évaluation utilise-t-il les capacités des PE pour collecter des informations pertinentes ?		
	Le système de Suivi-Évaluation renforce-t-il les capacités des PE à collecter et à utiliser les informations pertinentes ?		
Indicateurs			
Faisabilité des objectifs	Les indicateurs associés aux produits ou aux résultats sont-ils réalisables ?		

Qualité des indicateurs	Les indicateurs sont-ils clairement formulés pour la plupart ? Sont-ils sensibles au genre ?		
	Les indicateurs sont-ils pertinents pour la plupart ?		
	Les indicateurs sont-ils spécifiques pour la plupart ?		
	Les indicateurs sont-ils opérationnels pour la plupart ?		
Le rôle des évaluations dans le système			
Intégration dans le système	Les évaluations sont-elles bien planifiées et sélectionnées de manière à répondre aux besoins du Bureau Pays et de l'UNFPA ?		
	Les résultats des évaluations sont-ils correctement orientés vers les processus de gestion et de décision ?		
	Les résultats des évaluations sont-ils utilisés pour mettre à jour le cadre de résultats du CPAP ?		
Alignement	Les évaluations sont-elles conçues et les résultats partagés avec les parties prenantes nationales concernées ?		

Surveillance des risques et des hypothèses ¹⁶			
Hypothèses	Le Bureau Pays a-t-il correctement identifié les principales hypothèses affectant la mise en œuvre satisfaisante du programme ?		
	Le Bureau Pays est-il en mesure d'obtenir des informations précises et en temps opportun sur les changements de ces hypothèses ?		
Risques	Le Bureau Pays a-t-il correctement identifié les principaux risques affectant la mise en œuvre du programme ?		
	Le Bureau Pays est-il en mesure d'obtenir des informations précises et opportunes sur les changements de ces risques ?		
Formalisation	Le suivi des risques et des hypothèses est-il formalisé et enregistré sous forme écrite dans un document ?		

¹⁶ Les hypothèses sont des aspects énoncés comme étant nécessaires à la mise en œuvre satisfaisante du programme. Les risques sont des facteurs clés qui pourraient mettre en péril sa mise en œuvre satisfaisante. Les deux éléments sont en dehors du contrôle direct de l'UNFPA.

Qualité/Statut (modalités)

+	La réponse à la question est positive. L'aspect ou la fonctionnalité est sur la bonne voie. Il n'y a pas besoin d'améliorations particulières.
○	La réponse à la question est principalement positive mais avec des réserves. L'aspect ou la fonctionnalité est effective ou, si elle n'est pas effective, n'a pas d'implications négatives majeures. Il y a place aux améliorations.
-	La réponse à la question est négative. L'aspect ou la fonctionnalité n'est pas effective ou est très mauvaise avec des implications clairement négatives. Il y a une marge considérable d'améliorations

ANNEXE 5A5 : OUTILS DE COLLECTE ESD PARTENAIRES UNFPA COMMUNICATION

EVALUATION INDEPENDANTE DU 6^e PROGRAMME DE COOPERATION ALGERIE - UNFPA (2017-2021)

GUIDE D'INTERVIEW INDIVIDUEL – VOLET COMMUNICATION

Localité :		
Nom(s) des interviewe(es):	Fonction:	Institution/organisation:
Date de l'interview: /___/___/___/___/2021	Produit/PTA/Projet Atlas:	Type de partenaire: - Bénéficiaire direct : _ _ - Bénéficiaire indirect : _ _ - UNFPA : _ _ - Agence ONU : _ _
Intervieweur:	Nom de la Composante/Axe stratégique:	Code de l'interview* : /___/___/___/___/

Code de l'interview* : Numéro séquentiel à deux chiffres suivi des initiales de l'intervieweur : Exemple : GB02

MISSIONS PRINCIPALES DE L'INSTITUTION ET ROLES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Questions principales	Questions spécifiques	Éléments de réponse
COMMUNICATION		

<p>QS4 : Dans quelle mesure le dispositif institutionnel de Communication a-t-il permis la diffusion des actions du programme auprès des bénéficiaires, des autres parties prenantes et d'assurer la visibilité de ses interventions aussi bien en interne qu'en externe ?</p>	<p>- Le bureau Pays dispose-t-il d'une politique de communication interne ?</p> <p>- Si oui, a-t-il mis en place des outils de communication adéquats ?</p> <p>- Si oui, lesquels ?</p>	
	<p>- Le bureau Pays dispose-t-il d'une politique de communication externe ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si oui, a-t-il mis en place des outils de communication adéquats ? • Si oui, lesquels ? • Si non, pourquoi ? <p>-Quels principaux messages en relation avec le programme ont été conçus ?</p> <p>-Pour quels publics ? (bénéficiaires et parties prenantes ?)</p>	

	<p>- Pensez-vous qu'une amélioration est possible ? Si oui, comment ?</p> <p>Connaissez-vous l'UNFPA et ses interventions ?</p> <p>- Que pensez-vous des interventions de son bureau Pays de l'UNFPA ?</p> <p>- Vous semblent-elles suffisamment visibles et connues du public ?</p>	
--	--	--

PRINCIPALES CONCLUSIONS

--

VERIFICATIONS A FAIRE

DOCUMENTATION JOINTE

ANNEXE 5A6 : OUTILS DE COLLECTE ESD PARTENAIRES SNU

ÉVALUATION INDÉPENDANTE DU 6^e PROGRAMME DE COOPÉRATION ALGÉRIE - UNFPA (2017-2021)

GUIDE D'INTERVIEW INDIVIDUEL – POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE

Localité :		
Nom(s) des interviewe(es):	Fonction:	Institution/organisation:
Date de l'interview: /___/___/___/___/2021	Produit/PTA/Projet Atlas:	Type de partenaire: - Bénéficiaire direct : <input type="checkbox"/> - Bénéficiaire indirect : <input type="checkbox"/> - UNFPA : <input type="checkbox"/> - Agence ONU : <input type="checkbox"/>
Intervieweur:	Nom de la Composante/Axe stratégique:	Code de l'interview* : /___/___/___/___/

Code de l'interview* : Numéro séquentiel à deux chiffres, suivi des initiales de l'intervieweur : Exemple : GB02

MISSIONS PRINCIPALES DE L'INSTITUTION ET ROLES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

--

Questions principales	Questions spécifiques	Éléments de réponse
COORDINATION UNCT		

QSE1 : Dans quelle mesure le bureau de Pays de l'UNFPA a-t-il contribué au fonctionnement et à la consolidation des mécanismes de coordination de l'UNCT ?	- En quoi le bureau de Pays a-t-il contribué au fonctionnement et à la consolidation des mécanismes de coordination de l'UNCT ? - Si oui, comment cela s'est-il concrètement réalisé ?	
	- Que suggériez-vous pour améliorer la contribution et l'impact du bureau Pays de l'UNFPA au sein du mécanisme UNCT ?	

Questions principales	Questions spécifiques	Éléments de réponse
VALEUR AJOUTÉE		
QSE2 : Quelle est la valeur ajoutée apportée par le 6e programme au niveau national dans les différents domaines relevant de son mandat telle que perçue par les partenaires nationaux ?	- Dans le cadre du 6e programme, le bureau Pays a-t-il contribué à aider à la prise de décision politique par des résultats tangibles et la formulation des stratégies de développement dans le champ de ses compétences ? - Si oui, comment ? - Si non, pourquoi ?	
	Quels sont les avantages comparatifs de UNFPA en Algérie, particulièrement vis-à-vis des autres agences des NU et prenant en considération l'approche pour l'initiative « Unis dans l'Action » ou « Delivering as One » ?	

	<ul style="list-style-type: none">- À votre avis, ces avantages comparatifs sont-ils valorisés par le bureau Pays ?- Si oui, comment ?- Si non, pourquoi ?	
--	--	--

PRINCIPALES CONCLUSIONS

VERIFICATIONS A FAIRE

DOCUMENTATION JOINTE

ANNEXE 5B : GRILLE FGS SSPJ

ÉVALUATION INDÉPENDANTE DU 6e PROGRAMME DE COOPÉRATION ALGERIE UNFPA (2017-2021)

GRILLE D'ENTRETIENS DE GROUPE – COMPOSANTE 1 : SANTE SEXUELLE PROCREATIVE ET JEUNESSE (SSPJ)

DATE DE LA DISCUSSION : / ___ / ___ / ___ / ___ / 2021 LIEU :

INTERVIEWEUR :

OBJECTIF

Évaluer la perception des groupes et associations bénéficiaires et des non bénéficiaires des interventions de l'UNFPA

MÉTHODOLOGIE

Discussions de groupe autour de 4-8 participants des groupes et/ou associations représentant les populations cibles suivantes (Encerlez le numéro de groupe ou association correspondant) :

- 1- Adolescents (10-19 ans) et jeunes (20-24 ans) bénéficiaires et non, des interventions de l'UNFPA ;
- 2- Filles adolescents (15-19 ans) et jeunes (20-24 ans) bénéficiaires et non des interventions de l'UNFPA ;
- 3- Femmes adultes (25-49 ans) bénéficiaires des interventions de l'UNFPA ;
- 4- Filles adolescents (15-19 ans) et jeunes (20-24 ans) non bénéficiaires des interventions de l'UNFPA ;
- 5- Personnes handicapées et autres groupes exclus et marginalisés des services de SSPJ ;

LISTE DES PARTICIPANTS

1	Prénom ou code anonyme	Age	Activités professionnelles	Niveau d'éducation	Type d'intervention bénéficié
2					
3					
4					
5					
6					
7					

QUESTIONS PRINCIPALES (A adapter en fonction du type d'intervention et des spécificités des cibles)

Introduction

L'UNFPA, le Fonds des Nations Unies pour la Population, est une agence de développement international qui œuvre en faveur du droit à la santé et de l'égalité des chances de chacun, femme, homme et enfant. L'UNFPA appui les structures sanitaires du pays pour améliorer l'accès de tous aux services de qualité en matière de SR et de PF, en particulier pour les populations vulnérables.

- Avez-vous déjà été exposé aux campagnes de sensibilisation de l'UNFPA sur :

- ✓ **Les comportements à moindre risque**
- ✓ **la prévention des risques sexuels**
- ✓ **la prévention des grossesses non désirées**
- ✓ **l'accès à la contraception, sur la prévention**
- ✓ **les violences basées sur le genre**
- ✓ **la pandémie de la Covid-19**
- ✓ **Autres (à préciser)**

- **Comment appréciez-vous la qualité de ces campagnes de sensibilisation ?**

- **Vous semblent-elles efficaces, pourquoi ?**

- **Pensez-vous que ces campagnes de sensibilisation soient accessibles à toutes les catégories sociales de jeunes (pauvres, femmes, personnes handicapées, LGBT, camionneurs, enfants de la rue, etc.) ?**

- **Quelles catégories vous semblent potentiellement excluent ?**

- **Quels changements d'attitude ou de comportement ces campagnes de sensibilisation ont-elles suscité en vous ?**

- **Comment pensez-vous qu'on puisse améliorer les services en vue d'accroître leur utilisation : par les adolescents/jeunes ; par les femmes ; par les hommes ; par les autres groupes vulnérables ou marginalisés (personnes handicapées, LGBT, enfants, de la rue, camionneurs, etc.) ?**

- **Autres choses ?**

SYNTHÈSE GÉNÉRALE

ANNEXE 5C : GRILLE FGDS GENRE

EVALUATION INDEPENDANTE DU 6^e PROGRAMME DE COOPERATION ALGERIE UNFPA (2017-2021)

GRILLE D'ENTRETIENS DE GROUPE – VOLET Égalité des sexes et autonomisation des femmes

DATE DE LA DISCUSSION : / ___ / ___ / ___ / ___ / 2021

LIEU : _____

INTERVIEWEUR :

OBJECTIF

Évaluer la perception des cibles (filles/femmes) et le niveau de connaissances des filles/ Femmes sur le genre, les VBG, les droits reproductifs et sexuels.

METHODOLOGIE

Discussions de groupe autour de 8-12 participants des 6 groupes cibles suivants (Encerclez le numéro de groupe correspondant) :

- 1- Adolescents (10-19 ans) et jeunes (20-24 ans) bénéficiaires des interventions de l'UNFPA ;
- 2- Adolescents (10-19 ans) et jeunes (20-24 ans) non bénéficiaires des interventions de l'UNFPA ;
- 3- Filles adolescents (15-19 ans) et jeunes (20-24 ans) bénéficiaires des interventions de l'UNFPA ;
- 4- Filles adolescents (15-19 ans) et jeunes (20-24 ans) non bénéficiaires des interventions de l'UNFPA ;
- 5- Femmes adultes (25-49 ans) bénéficiaires des interventions de l'UNFPA ;
- 6- Femmes adultes (25-49 ans) non bénéficiaires des interventions de l'UNFPA ;

LISTE DES PARTICIPANTS

1	Prénom ou code anonyme	Age	Activités professionnelles	Niveau d'éducation	Type d'intervention bénéficié
2					
3					

4					
5					
6					

QUESTIONS PRINCIPALES (A adapter en fonction du type d'intervention et des spécificités des cibles)

Introduction

L'UNFPA, le Fonds des Nations Unies pour la Population, est une agence de développement international qui œuvre en faveur du droit à la santé et à l'égalité des chances de chacun, femme, homme et enfant. Elle appui le Gouvernement d'Algérie pour une meilleure prise en compte des besoins des filles/femmes, en particulier pour protéger leurs droits en matière d'accès aux services de SR et prévenir les violences basées sur le genre (relations hommes/femmes).

- Connaissez-vous l'UNFPA ? Avez-vous déjà bénéficié d'interventions financées par cette agence ? Ces interventions ont –ils été bénéfiques pour vous ou d'autres personnes ?
- Comment appréciez-vous la qualité des services reçus ? Etes-vous satisfaits ? Quels sont les points de satisfaction et les points d'insatisfaction ? Quelles améliorations suggèreriez-vous ?
- Quels sont les droits des filles et des femmes qui sont acquis et reconnus dans votre communauté/pays ? Sont –ils satisfaits ? Quelles sont les insuffisances ?
- Quelle appréciation faite vous de l'évolution de ces droits durant les deux dernières années? Les filles/femmes ont –elles de plus en plus accès à l'éducation, aux services de santé de SR (CPN, accouchement assisté, moyens contraceptifs, etc.). Durant les trois dernières années ? Comment appréciez-vous la qualité des services ?
- Quels sont les contraintes/obstacles qui limitent actuellement l'accès des filles/femmes aux services existants ? Ces contraintes sont –elles prises en compte dans les interventions ?
- Quelles sont les inégalités entre les hommes et les femmes dans le domaine de la santé sexuelle et de la reproduction ? Pensez-vous que ces inégalités sont suffisamment prises en compte dans les interventions offertes par l'UNFPA à travers les structures de santé ou autres structures ?
- Autres choses ?

SYNTHESE GENERALE

ANNEXE 5D : LISTE DES FGDS

CPE – ALGERIE UNFPA (2017-2021)

Liste des Entretiens individuels et de groupe

Égalité des sexes et autonomisation des femmes

Focus Group	Lieu
Femmes bénéficiaires activités de sensibilisation sur les VBG (Femmes Communication)	Alger
Femmes bénéficiaires activités de sensibilisation sur les VBG (Association égalité)	Alger
Jeunes bénéficiaires des séminaires Nairobi, Maroc et Tunisie	Alger
Femmes bénéficiaires activités de sensibilisation sur les VBG (Association des femmes cadres)	Alger

Santé Sexuelle Procréative et Jeunesse

Focus Group	Lieu
Femmes bénéficiaire polyclinique des Annassesrs	Alger
Jeunes bénéficiaires des campagnes de sensibilisation (Journée internationale de la jeune fille, de la jeunesse, vidéos SR, vidéo continuité des services durant la pandémie Covid19, 1vidéos compétences de vie, bandes dessinées, etc.)	Alger
Jeunes bénéficiaires des séminaires Nairobi, Maroc et Tunisie	Alger
Femmes bénéficiaires activités de sensibilisation et plaidoyer SR/PF (Association algérienne pour la planification familiale)	Alger

ANNEXE 5E : FICHE OBSERVATION DIRECTE

EVALUATION INDEPENDANTE DU 6^e PROGRAMME DE COOPERATION ALGERIE - UNFPA (2017-2021)

FICHE D'OBSERVATION DIRECTE

Nature du matériel, des ressources et de la prestation faisant l'objet de l'observation	Date de mise à disposition	Éléments d'appréciation <ul style="list-style-type: none"> - Estampillage au Logo de l'UNFPA ; - Fonctionnalité - Type d'utilisation (pour q - Utilisation par jour/semaine - Type de personnel qui l'utilise - Nombre environ de patients pour lequel il a été utilisé - Maintenance est-elle assurée - etc

NOM DE L'ENTITE	COMPOSANTE

DATE DE L'OBSERVATION : /__ / __ / __ / __ /2021

NOM DE L'EVALUATEUR _____

ANNEXE 6 : LISTE DES ENTITES SELECTIONNEES OU NON

Distribution des entités sélectionnées (couleur noire), non sélectionnées (couleur jaune) et visitées (vert) par composante et par région

Wilayas Composantes	Alger	Adrar	Biskra	Total
SANTÉ SEXUELLE PROCREATIVE ET JEUNESSE	Direction de la Population (DPOP, MSPRH)			1
	Direction de la Santé et de la population de la Wilaya (DGPPS, MSPRH)			1
	Institut National de Santé Publique (INSP, MSPRH)			1
	Polyclinique des Annassers-Alger	Polyclinique Timi Ouled Brahim	Polyclinique Tolga	3
	Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS)			1
	Association Algérienne pour la Planification Familiale (AAPF)			1
	Fédération Algérienne des Personnes Handicapées (FAPH)			1
	Association Jeunesse Plus (J+)			1
	Association Cèdre			1
SOUS-TOTAL	9	1	1	11
EGALITE DES SEXES ET AUTONOMISATION DES FEMMES	Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme (MSNFCF)			1
	Association Femme en Communication (AFC)			1
	Fondation Egalité			1
	IRISCO			1
	Le Vivarium			1
	Association Iqraa (Iqraa)			0

Wilayas Composantes	Alger	Adrar	Biskra	Total
SOUS-TOTAL	5	0	0	5
DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE	Direction de la Population (DPOP, MSPRH)			1
	Office national des statistiques (ONS)			1
SOUS-TOTAL	2	0	0	2
Communication	UNFPA (Communication)			1
Suivi-Evaluation	UNFPA (Suivi-Evaluation)			1
Coordination nationale	Ministère des Affaires Etrangères			1
SNU & PTF	Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA, Management)			1
	Bureau du Coordinateur Résident (BCR)			1
	United Nations Children Fund (UNICEF)			1
	United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC)			1
	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)			1
	Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)			1
	Organisation Mondiale de la Santé (OMS)			1
	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'Agriculture (FAO)			0
	Banque Mondiale (BM)			0
	United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR)			1

Wilayas Composantes	Alger	Adrar	Biskra	Total
	Organisation Internationale pour la Migration (OIM)			1
	Ambassade du Canada (AmbCA)			1
	Ambassade Royale des Pay-Bas (AmbNL)			1
	Ambassade de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord (Amb.GB)			1
	Programme Alimentaire Mondiale (PAM)			0
	United Nations Department for Safety and Security (UNDSS)			1
	Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO)			0
	United Nations Interregional Crime and Justice Research Institute (UNICRI)			0
	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI)			1
	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)			0
	Centre d'Information des Nations Unies (UNIC)			1
	Société financière Internationale (SFI)			0
SOUS-TOTAL	16	0	0	15
Total	35	1	1	37